L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1547 - VENDREDI 04 OCTOBRE 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Rentrée de l'enseignement agricole BFC

Une valeur sûre !



13 500 jeunes ont fait leur rentrée dans les 95 établissements de formation initiale ou d'apprentissage de l'enseignement agricole public et privé de Bourgogne Franche-Comté. L'enseignement agricole progresse sur tous les plans : un taux de réussite aux examens exemplaire, des effectifs en hausse et une progression significative de l'apprentissage. Voie royale pour l'insertion professionnelle, l'enseignement agricole se donne aussi les moyens de relever les défis posés par le changement climatique et les enjeux environnementaux.

P. 17

Côte d'Or

› Calamités

De la Nièvre à la Côte d'Or… bis repetita

Nièvre

› Syndicalisme

La colère monte !



Yonne

› Visite d'exploitation

Le Préfet rencontre les agriculteurs





Fendt 700 Vario
Le Visionnaire

Compact et performant, le 700 Vario redéfinit la notion de polyvalence. Disponible en quatre versions, Power - PowerPlus - Profil et ProfilPlus, le 700 Vario performe tant par sa puissance que sa sobriété en carburant qui le classent en leader de sa catégorie.
Son système d'autoguidage VarioGuide et sa cabine VisioPlus sont autant d'atouts que vous retrouverez de 145 à 240 Ch.

G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr
Secteurs :
Autun - Corbigny
Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com



Sommaire

Côte-d'Or
04 • Calamités : De la Nièvre à la Côte d'Or… bis repetita
05 • Chambre d'agriculture : Mal-être et incompréhension sur de nombreux dossiers
06 • Créancey : Il n'y a plus qu'à
07 • Maïs ensilage : Forcément décevant
Nièvre
08 • Syndicalisme : La colère monte !
09 • Témoignage : *«J'ai mis un mouchoir sur ma fierté»*
10 • Élevage : Sécuriser la reproduction pour améliorer la productivité de son troupeau
11 • Action syndicale : *«France veux-tu encore de tes paysans?»*
Yonne
12 • Formation : Des correspondants formés à la récolte d'indices pouvant déterminer la présence du loup
13 • Exploitation agricole : Le Préfet rencontre les agriculteurs
14 • Innov'action : Une journée pour appendre à cultiver avec la biodiversité
15 • UPY : En route vers la certification…
Région
16 • Fertilisation : contribuer à la lutte contre le changement climatique
17 • Enseignement agricole : Diversité et réussites
Dossier
18-21 • Spécial Tracteurs
Filières
22 • Cultures Céréales d'hiver : le visa pour semer… c'est en décalé
23 • Cultures Tous les colzas ne sont pas égaux face aux ravageurs !
Infos Services
24-25 • Marchés
26-27 • Petites annonces
28-32 • Annonces Légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Tribune de Christiane Lambert

Jacques Chirac, le Président des campagnes


ActuAgri

Jacques Chirac nous a quittés après une longue période de silence que la maladie imposait. Il est parti lentement, doucement, au contraire d'une vie où la vitesse était de mise. Il est parti comme le Président des Français, de tous les Français bien sûr - et l'hommage populaire est impressionnant - mais aussi comme le Président aimé et respecté par les agriculteurs. L'ancien Président, que rien ne prédestinait à avoir une telle relation avec le monde agricole, avait tant de facettes connues et méconnues qu'il pouvait entrer dans chaque maison, dans chaque famille, comme un proche, comme un ami. C'est avec ce regard bienveillant et cette chaleur relationnelle qu'il a su entrer dans chaque ferme. L'adepte du terroir, le promoteur du *« mangez des pommes »*, le passionné de repas pantagruéliques ne pouvait rester en dehors de l'affection des paysans Français. Pour des raisons objectives tout d'abord, n'a-t-il pas fait preuve entre 72 et 74 lorsqu'il était ministre de l'Agriculture d'un allant, d'une considération et d'un activisme exceptionnels afin de soutenir les campagnes et de donner les impulsions nécessaires au développement de notre agriculture ! Un exemple parmi bien d'autres, il a initié les débuts d'une politique agricole dédiée à la montagne et à l'installation des jeunes agriculteurs, montrant ainsi son attachement à des territoires vivants irrigués par la dynamique agricole.

Dans le sillon de son destin qui a pris une dimension internationale, l'agriculture ne l'a jamais quitté et sa main n'a pas tremblé dans les négociations de l'OMC. Rappelons-nous aussi de ses combats contre vents et marées pour défendre un budget de la PAC fort ! Il avait compris l'importance pour l'Europe de la PAC et l'importance pour la France d'un secteur agricole capable de garantir la sécurité alimentaire, mailler les territoires, apporter des devises à l'économie et faire rayonner la France à l'international. Il pouvait s'éloigner de la France physiquement et garder le cœur à l'agriculture.

« Le grand » comme on l'appelle en Corrèze, n'était pas un Président comme les autres, il aimait la tête de veau et la bière… à lui seul, c'était une interprofession du bien vivre, du bien boire et du bien manger. De façon plus affective mais tout aussi importante, l'ancien Président a créé un lien unique avec le monde paysan, en témoignent ses campagnes électorales en Corrèze où il connaissait chacun et chacune, où il comprenait les problèmes et les espoirs des fermes, où il arpentait routes et chemins comme on peut croquer la vie, à pleines dents. Même son jardin secret il le cultivait dans cette terre rude. Nous n'avons su que récemment qu'il avait créé et financé un centre hyperperformant pour le handicap sans jamais en avoir fait la publicité. Chirac, ce n'est pas qu'un coup de fourchette, c'est aussi des coups du cœur tout en pudeur. Dur avec les forts, tendre avec les faibles, dès qu'il s'éloignait des sujets politiques, il s'éloignait de tout cynisme. Les paysans et Chirac, c'était un lien solide, un soutien, un encouragement sans cesse renouvelé qui donnait du cœur à l'ouvrage aux paysans pour surmonter les moments difficiles, les crises, les transitions permanentes. Souvenons-nous de son dernier passage au Salon de l'Agriculture, lorsqu'il s'est retrouvé en hauteur surplombant ainsi tout le hall de l'élevage : les fourches se sont levées et les applaudissements ont fusé de toutes parts laissant ainsi l'émotion prendre sa part pour *« notre »* Chirac !

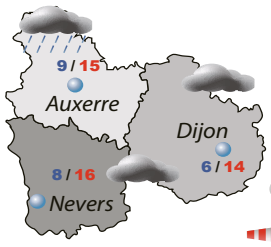
la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

AGATE météo

Vendredi 4 Octobre

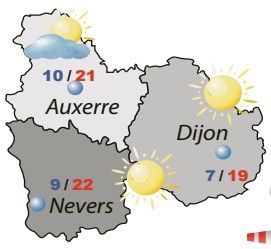


Perturbé
Un temps perturbé s'annonce, avec quelques précipitations localement.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 12 à 16°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint François
Soleil : 07h55 - 19h25
Lune : 14h37 - 23h15

Samedi 5 Octobre

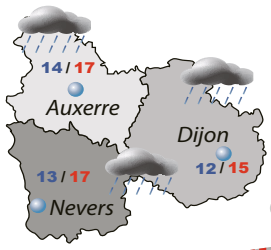


Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné localement de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 19 à 22°C
Vents : Sud 10 km/h

Sainte Fleur
Soleil : 07h56 - 19h23
Lune : 15h35 - N.C.

Dimanche 6 Octobre



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 15 à 18°C
Vents : Ouest 30 km/h

Saint Bruno
Soleil : 07h57 - 19h21
Lune : 16h23 - 00h06

Prévisions à 7 jours

Lundi 7 Octobre au Mercredi 9 Octobre
Des précipitations sont attendues.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 4 à 6°C T° maxi : 17 à 19°C

Du Jeudi 10 Octobre au Dimanche 13 Octobre
Le ciel restera nuageux à couvert, avec quelques précipitations.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 14 à 16°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Incendie de l'usine Lubrizol

«L'état doit prendre ses responsabilités»

Didier Guillaume a annoncé lundi aux agriculteurs touchés *«une indemnisation totale des pertes liées à la pollution industrielle de Lubrizol»*. Il veut également *«une transparence totale des résultats d'analyses»*.


TI Catherine Hennebert

«*C'est une catastrophe industrielle et vous en êtes les victimes. Cela ne doit pas se transformer en catastrophe écologique et en catastrophe agricole»*, annonce Didier Guillaume aux agriculteurs touchés par la pollution des fumées de l'usine Lubrizol. *«C'est pourquoi l'État vous versera très rapidement des avances de trésorerie afin de faire face aux pertes induites par la destruction de vos productions, en attendant que le principe de pollueur-payeur se mette en place avec Lubrizol»*. Le ministre de l'Agriculture s'est rendu en Seine-Maritime lundi dernier.

Après des échanges avec les services de l'État et les organisations professionnelles agricoles, il s'est rendu sur l'exploitation de Frédéric et Noémie Dutot à Bois-Guillaume.

«Tout est fait pour que les résultats d'analyses arrivent au plus vite. Quels que soient les résultats, tout sera mis sur la table, en totale transparence. Je suis également en relation avec les trois laiteries qui collectent sur la zone touchée pour qu'ils viennent chercher votre production. Un éleveur laitier ne doit pas jeter son lait. Ensuite, nous aurons un gros travail, avec la chambre d'agriculture et le monde agricole pour repartir à la reconquête du consommateur».

Frédéric et Noémie Dutot ont confiné leur troupeau dès le premier jour de l'accident industriel. La fumée noire est passée au-dessus de cet élevage de 95 vaches laitières. *«Aujourd'hui, nous avons besoin d'y voir plus clair, de retrouver un peu de sérénité. Nous avons hâte d'avoir des réponses concernant les analyses. Depuis l'accident, nous nous posons tellement de questions. Les informations arrivent au compte-gouttes»*, confie Frédéric Dutot qui attendait beaucoup de cette visite.

«Je perds 1 000 euros par jour»

Depuis l'arrêté préfectoral du 28 septembre relatif à des restrictions sanitaires, l'éleveur a jeté 2 500 litres de lait par jour dans sa fosse à lisier. *«Je perds 1 000 euros par jour sur les produits laitiers. Nous n'allons pas pouvoir attendre les procédures avec Lubrizol. Nous respectons l'arrêté mais l'État doit prendre ses responsabilités. Nous avons besoin de résultats rapides, nous souhaitons que le ministre monte au créneau pour les indemnisations, qu'il fasse pression sur les laiteries pour qu'elles viennent ramasser notre lait»*.

Frédéric Dutot s'estime chanceux malgré tout car il avait déjà ensilé son maïs avant la catastrophe. *«Nos silos sont pleins, nous allons pouvoir faire face mais il faut savoir que ce n'est pas le cas de tout le monde. Des éleveurs ont annulé leur chantier d'ensilage en attendant la publication des résultats d'analyses. Un tiers des surfaces n'a pas encore été ensilé et certains n'ont plus de stocks. Comment cela va se passer pour eux ?»* Lors des échanges avec le ministre et le préfet, les organismes professionnels ont demandé un niveau d'indemnisation correspondant à 365 euros les 1 000 litres et 20% du prix si les collecteurs ne viennent pas ramasser le lait. *«En Seine-Maritime, il y a environ 300 éleveurs laitiers obligés de jeter leur lait. Pour une production de 1 700 litres par jour, cela représente 500 000 litres de lait jetés tous les jours»* précise Stéphane Donckele, vice-président de la chambre d'agriculture de Seine-Maritime.

N'oublions pas les maraîchers, les arboriculteurs, les producteurs de betteraves situées dans l'une des 112 communes visées par l'arrêté. Des estimations chiffrées des pertes engendrées seront communiquées très rapidement par les services de la chambre d'agriculture afin de déterminer les niveaux d'indemnisation.

CATHERINE HENNEBERT

Dans l'attente insoutenable des résultats d'analyses

La profession agricole est très inquiète et en colère du manque de réactivité de l'administration face à la catastrophe industrielle Lubrizol.

«*On préfère sentir la merde que d'avoir ce qu'il y a dans ce pot chez nous ! Aujourd'hui, je suis très en colère car les services de la préfecture n'ont pas mesuré la gravité de la situation assez rapidement ! Il était évident que le nuage n'allait pas s'arrêter aux portes de l'agglomération»*, s'insurge Stéphane Donckele, montrant à Hervé Morin la couleur de l'eau prélevée après le passage de fumée de l'incendie Lubrizol.

Le président de la Région s'est rendu dimanche sur l'exploitation laitière de Stéphane Donckele, à Catenay, pour discuter avec les agriculteurs de la zone touchée. Depuis l'arrêté préfectoral du 28 septembre, le vice-président de la chambre d'agriculture jette son lait dans la fosse à lisier, comme tous ses voisins venus exprimer leurs inquiétudes.

D'autres élus étaient également présents : Catherine Morin Dessailly, sénatrice de Seine-Maritime, qui posera la question au gouvernement de la nécessaire déclaration de catastrophe industrielle, Patrick Chauvet, vice-président du conseil départemental, qui demande des mesures d'accompagnement très claires et réactives, à la hauteur des enjeux, et Xavier Lefrançois, conseiller régional, qui évoque le préjudice moral de cette catastrophe.

Pas question d'être responsable de la mise en marché des produits

Samedi 28 septembre, le préfet a donc pris un arrêté suspendant les récoltes à titre de précaution, dans les communes situées dans une zone Rouen - Dieppe - Beauvais, en attendant les résultats des prélèvements. Cette suspension a été prise en accord avec la profession agricole dans le but de protéger les populations et les agriculteurs. Cependant, les élus de la chambre d'agriculture précisent que dans cet arrêté, l'administration a pris seule la décision de suspendre également la collecte des produits animaux.

Depuis, les éleveurs jettent leur lait car les trois laiteries de la zone (Sodial, Lactalis et Danone) ne viennent plus collecter, les maraîchers détruisent leurs légumes, les récoltes de betteraves et les ensilages de maïs sont stoppés, les ramassages des silos de betteraves sont suspendus, les réserves de nourriture s'amenuisent dans les élevages.

Tout le monde attend donc ses fameux résultats d'analyses qui doivent être publiés ce jeudi. Dimanche dernier, Laurence Sellos, présidente de la chambre d'agriculture de Seine Maritime, a accompagné les services de l'État pour les relevés d'échantillons dans six fermes de la zone touchée. Des prélèvements de fourrages, d'œufs et de lait ont été effectués et sont partis dans un laboratoire spécialisé à Nantes. Il a été demandé des analyses spectrométriques les plus larges possible pour écarter tous les risques. *«Les éleveurs veulent être lavés de tout soupçon. Ils ne veulent pas être traités de pollueurs. Il nous faut les résultats de ces analyses au plus vite»*, précise Laurence Sellos.

«Nous contestons également l farticle 4 de cet arrêté. Pas question pour les exploitants agricoles d fêtre tenus pour responsables de la mise en marché de leurs produits après la levée des mesures de consignation. Si les résultats d fanalyses lèvent le doute de contamination, il nous faut un nouvel arrêté autorisant la remise en marché sans responsabilité de l fagriculteur», exige Sébastien Windsor, président de la chambre régionale. *«Le sujet de l'indemnisation est crucial, insiste-t-il. Je n'ai pas de doute sur l'engagement de l'État sur cet aspect. Après la réception des résultats des analyses, la question des responsabilités sera plus claire mais il faut dans un premier temps débloquer des fonds très rapidement»*.

En attendant, les éleveurs demandent que leurs laiteries reprennent la collecte de leur lait : *«qu'ils le mettent de côté ou qu'ils le jettent. Cela sera plus facile pour quantifier le préjudice. Et ce n'est pas à nous de jeter le lait. Quand nous faisons des erreurs, nous devons assumer mais là nous ne sommes en rien responsables»* déclarent les éleveurs. Puis une question est posée : si le lait est contaminé, le jeter dans la fosse à lisier n'est sûrement pas la bonne solution pour l'environnement ?

Hervé Morin a entendu les demandes. *«Du côté de la Région, nous allons regarder rapidement pour appréhender les exploitations en difficulté afin de faire le relais si nécessaire en attendant les indemnisations»*. Le président de la Région a également été très sensible aux arguments avancés sur les risques de dégradation de l'image des produits normands vis-à-vis du grand public. Les agriculteurs ont aussi évoqué leur crainte de voir une image de territoire pollué leur coller à la peau.

CATHERINE HENNEBERT

Promodis
Pro, Proche, Promodis
Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
St. Clément 03 86 83 02 01
Brienon/Armançon, Tonnerre, Tannay
Les Bonnes Affaires de votre MAGASIN
PRIX EXCEPTIONNEL
PULV'HIVER
40% de Pulv'hiver pour 60% d'eau
Bidons de 10 L, produit végétal
Plus de 1 000 bidons vendus chaque année à un prix imbattable !
Continuez à nous faire confiance

Calamités

De la Nièvre à la Côte d'Or… *bis repetita*

Le 25 septembre, Joël Limouzin, vice-président de la FNSEA, président de la commission calamités de la FNSEA et membre de la commission nationale des risques agricoles, s'est rendu sur deux exploitations de Côte d'Or : le Gaec Josse (élevage allaitant) à Villargoix et l'EARL Bernard (lait bio) à Montigny-Montfort. Joël Limouzin s'était précédemment rendu dans la Nièvre pour constater les effets de la sécheresse sur les exploitations d'élevage allaitant.



Joël Limouzin, vice-président de la FNSEA, s'est rendu sur deux exploitations de Côte d'Or.

La constitution d'un dossier calamités est à l'ordre du jour et c'est tout le sens de la mobilisation des équipes et des élus des FDSEA, appuyés par les services techniques des Chambres d'agriculture pour bien faire comprendre d'une part, la légitimité des demandes et, d'autre part, l'urgence de répondre concrètement aux besoins exprimés par les agriculteurs des zones les plus impactées par la sécheresse. Il était donc important que Joël Limouzin, président de la commission calamités de la FNSEA et membre de la commission nationale des risques agricoles, prenne la juste mesure du drame qui touche nombre d'agriculteurs de ces zones, qu'ils soient spécialisés ou non.

Des demandes légitimes qui appellent des réponses urgentes

Un grand tour de campagne vaut mieux que tous les discours et des rapports déconnectés de leur contexte. Joël Limouzin en découvrant le Morvan, côté Nièvre et côté Côte d'Or, a pu ainsi mesurer la véritable ampleur du désastre que subissent les exploitations des zones touchées par la sécheresse. C'était aussi le meilleur moyen de comprendre l'urgence d'apporter des solutions concrètes à des agriculteurs *« au bout du bout »*.

Cela fait des années que les FDSEA des zones intermédiaires alertent sur la fragilité de ces systèmes agricoles, mais là, le vice-président de la FDSEA a pu constater de visu les conséquences d'une sécheresse hors normes, sur deux départements voisins, sans être jumeaux. Jean-Pierre Fleury, qui était à la manœuvre pour organiser ces visites, relève d'ailleurs le choc ressenti par Joël Limouzin à la découverte des prairies calcinées, des arbres en souffrance et d'une nature globalement à l'agonie, alors que les sources et les rivières sont à sec après de longs mois sans précipitations.

C'était là un premier choc nécessaire pour mesurer *« la légitimité des demandes »* et dimensionner un dossier calamités permettant de répondre aux besoins réels du terrain. Les Chambres d'agriculture et leurs dossiers techniques particulièrement documentés étaient aussi là pour appuyer le propos. L'objectif rappelé par Jean-Pierre Fleury étant bel et bien *« d'obtenir l'indemnisation la plus correcte possible pour les éleveurs »* quitte à faire bouger les curseurs existants, notamment l'abaissement du seuil de 13 % du chiffre d'affaires à 11 ou 10 %, ce qui permettrait à un plus grand nombre d'agriculteurs d'entrer dans le dispositif des calamités agricoles.

Faire sauter les verrous

Joël Limouzin a bien compris la nécessité de plaider en ce sens dans les différentes instances et d'appuyer pour que soient prises en compte également les pertes subies par les exploitations mixtes et laitières. *« Il ne va pas falloir se tromper sur le taux de perte »* prévient Jean-Pierre Fleury, qui insiste sur la nécessité d'emmener en appui de la démarche tous les élus locaux et les représentant de l'État (locaux et régionaux) pour faire sauter certains verrous.

Un simple abaissement du seuil de deux points permettrait ainsi de récupérer *« entre 100 et 300 dossiers supplémentaires dans un département comme la Côte d'Or »*. Tout reste à faire, mais le message est passé et le dossier est entre de bonnes mains. D'ailleurs, remarque Jean-Pierre Fleury, Joël Limouzin n'a pas oublié la sécheresse de 2018 et continue d'appuyer la demande portée à l'époque, convaincu qu'il ne faut rien lâcher.

Le dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB), le paiement des MAE et aides PAC 2017 et 2018 et un complément d'attribution d'enveloppes MSA (prise en charge des cotisations au-delà des enveloppes habituelles) font aussi l'objet de demandes insistantes pour 2019.

Le second semestre de 2019 a marqué un tournant et révélé la nécessité d'adapter les dispositifs existants à la réalité des enjeux du changement climatique dans des zones particulièrement exposées comme nos zones intermédiaires. Il faudra bien notamment aboutir sur le dossier assurantiel et réfléchir à une évolution du fonds calamités actuel, insiste Jean-Pierre Fleury. C'est du domaine de l'urgence, alors que l'évolution climatique provoque l'effondrement des moyennes quinquennales dans les départements de Bourgogne.

L'agriculture de ces zones *« se trouve au milieu du gué »*, confrontée à la nécessité d'aborder rapidement sur des rivages plus sécurisants, alors que les systèmes agricoles se trouvent désarmés face aux conséquences d'un changement climatique en rapide évolution.

AMK

Action syndicale

N'importons pas l'alimentation que nous ne voulons pas !

Nous souffrons depuis trop longtemps du manque d'écoute de l'État et la situation de nos fermes se dégrade chaque année.

Il est urgent de porter haut nos revendications. Puisque nous ne sommes pas entendus, nous serons vus. 1er avertissement !

Nous invitons donc les agriculteurs de notre département à se rassembler le mardi 8 octobre 2019 à partir de 10 h 30 au péage de Pouilly en Auxois, pour une opération blocage de l'autoroute A6.

Cette action coordonnée de tout le réseau FNSEA, en département, tous à la même heure le même jour, sera un coup de semonce qui ponctuera la stratégie syndicale nationale. Nous nous mobiliserons une fois de plus, de manière responsable dans le respect des biens et des personnes.

L'objectif, combattre

- l'Agribashing,
- les surtranspositions et les accords de libre-échange du Ceta et du Mercosur,
- les décisions du gouvernement sur les ZNT,
- l'absence de dégrèvement sur la TFNB pour les terres en Côte d'Or,

et dénoncer

- le fiasco des États Généraux de l'Alimentation avec des prix à la production « au ras des pâquerettes » et qui ne couvrent pas nos coûts de production,
- les retards de paiements des MAE et des aides à l'agriculture biologique

Nous n'attendrons rien de l'État ce jour-là, c'est bien une action coup de poing, un premier avertissement qui s'inscrit dans la continuité des diverses actions et rencontres déjà engagées.

Nous avons besoin de vous pour faire entendre le cri de désespoir de l'agriculture, il est temps de demander à la France si elle souhaite encore avoir des paysans sur son territoire !

SAMUEL BULOT,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FDSEA 21.

FDSEA

Incivilité et agression… ne restez pas seul(e)

Confrontés à l'augmentation des incivilités ou des agressions, nous nous retrouvons parfois isolés et démunis. La FDSEA invite chacune et chacun à ne pas rester seul(e) face à cette situation et à réagir au plus vite.

Chaque semaine, des agriculteurs français sont confrontés à des voisins agressifs, des interpellations, des agressions verbales ou physiques ou des intrusions dans les exploitations.

Certains de nos collègues se retrouvent parfois convoqués en gendarmerie simplement pour avoir exercé leur métier.

Nous ne pouvons pas tolérer ce harcèlement, certes encore heureusement isolé, mais qui fait peser sur nous une pression croissante.

Début septembre, la FNSEA rencontrait Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, pour l'alerter sur cette situation et demander l'implication forte des services de gendarmerie aux côtés des agriculteurs victimes de ces agressions. De notre côté, nous entretenons des relations régulières avec la gendarmerie de Côte d'Or, qui se montre à l'écoute du monde agricole.

Aussi, j'invite chaque agricultrice et agriculteur du département à ne pas rester isolé(e) et à nous signaler toutes « agressions » ou « menaces » qu'il pourrait subir sur son exploitation ou lors des travaux dans les champs. Pour cela, contacter la FDSEA au 03 80 68 67 67 ou votre président de canton FDSEA. Ensemble, nous pourrons décider et mettre en œuvre la réaction appropriée à la situation.

Ensemble, agricultrices et agriculteurs, faisons front pour nous entraider, communiquer et ramener un peu de bon sens paysan dans nos campagnes !

FABRICE FAIVRE, PRÉSIDENT DE LA FDSEA

Session de la Chambre d'agriculture

Mal-être et incompréhension sur de nombreux dossiers

C'est une fois de plus un inventaire à la Prévert qui aura animé la partie informative de la session de la Chambre d'agriculture 21. Au programme : les accords internationaux dommageables pour certaines productions, la PAC dont l'horizon recule à mesure que le temps passe et les nombreuses interventions sur des questions de conjoncture.



Entre demande de prise en charge des cotisations et préparation des élections des délégués, la MSA ne chôme pas et compte sur la réactivité des agriculteurs pour faire remonter rapidement les dossiers de demandes d'exonération. L'autre sujet c'est celui de la nécessaire mobilisation des candidatures de délégués sur le terrain, gages *«de l'identité d'un régime agricole à préserver»*, comme l'a rappelé Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne.

Objet de toutes les surenchères, les zones de non-traitement (ZNT) mobilisent elles aussi les élus agricoles, qui interpellent les représentants politiques et ceux de l'État pour que la raison et le dialogue l'emportent. Mais le plus préoccupant reste bien entendu le *«mal-être»* des agriculteurs, dont l'action comme la vocation *«sont attaquées de toutes parts»* comme le signale Fabrice Genin, membre de la Chambre d'agriculture.

Même remarque de Fabrice Faivre, président de la FDSEA 21, qui insiste *«sur la situation préoccupante de l'agriculture dans son ensemble»*, avec des agriculteurs *«qui ont le moral dans les chaussettes»* et dont les trésoreries sont fortement mises à mal par les conséquences de la sécheresse. *«Le 8 octobre, les paysans seront dans la rue et sur les autoroutes»* prévient le syndicaliste, pour manifester partout en France *«un ras-le-bol généralisé»*.

Des politiques d'État *«incohérentes»*

En accord avec ce constat, Jacques de Loisy, représentant la coopération au travers de Dijon Céréales, dénonce les effets conjugués d'un contexte réglementaire pénalisant et d'un climat limitant, alors que les prix sont au plus bas pour certaines productions.

Face à cela, l'attente est grande d'un rééquilibrage de la Pac et de mesures permettant *«d'accompagner un nouvel élan»* sous forme de politiques et de stratégies favorisant les outils structurants, la gestion de l'eau et la production énergétique. Ce qui suppose aussi *«un accompagnement positif des services de l'État»*. Les JA se sont aussi fait l'écho d'une forte incompréhension des agriculteurs face *«à l'incohérence des politiques d'État»*.

D'un côté le Ceta et les accords du Mercosur ouvrent les portes de l'Europe à des produits alimentaires (viande en particulier) mal identifiés et souvent mal contrôlés… de l'autre les réglementations nationales lavent plus blanc que blanc et limitent la compétitivité des productions françaises en alourdissant leurs charges…

De son côté Nicolas Michaud a dénoncé *«un désengagement global sur l'eau»* au travers de politiques publiques inadaptées au vu *«des années catastrophiques»* qui se succèdent. En dépit *«d'une situation de crise extrême»* relève l'élu Chambre, *«les lignes ne bougent pas»*. Également président d'Alyzé, Nicolas Michaud rappelle aussi que les dérogations pour la récolte et la consommation des jachères interviennent trop tardivement, alors qu'il faudrait savoir en temps de crise prévisible, anticiper sur les demandes et les besoins.

Les interventions du GDS ensuite, sur *«la difficulté de faire du sanitaire dans l'ambiance actuelle»*, et la nécessité d'encourager la constitution de nouvelles ressources en eau pour l'élevage en Auxois Morvan, ont fini de dresser un portrait en demi-teintes de gris, d'une situation pour le moins préoccupante de l'agriculture en Côte d'Or.

Des *«bouts de solutions»* qui ne suffiront pas

Après avoir salué la mémoire du Président Jacques Chirac qui ne manquait pas une occasion de souligner que *«l'intérêt des agriculteurs était aussi l'intérêt de la France»*, Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture 21, a relevé les *«bonnes nouvelles»* que sont *«une récolte correcte en céréales d'hiver en dépit d'une grande variabilité des résultats»* et le bon millésime qui se profile pour les domaines viticoles. Non sans confirmer les craintes qui s'étaient exprimées auparavant concernant le colza, la moutarde, le cassis, les cultures d'automne et la sécheresse qui perturbe toutes les productions animales, l'affouragement et l'abreuvement des troupeaux.

Les *«bouts de solutions»*, pour efficaces qu'ils soient, ne dispenseront pas d'une réflexion globale et de fond entre tous les acteurs, agricoles, économiques, de l'État et des collectivités locales. Le président de la Chambre d'agriculture 21 a aussi dénoncé *«l'escalade de la violence»* de la part *«d'une minorité d'activistes qui occupe de plus en plus d'espace pour faire avancer ses idées»*.

À l'heure des discours, le Préfet de Côte d'Or, préfet de Région, Bernard Schmelz, a encouragé au pragmatisme *«en regardant le monde tel qu'il est»*.

Les marges de manœuvre de l'État se rétrécissent, soumises d'une part à des économies obligatoires et d'autre part à des demandes persistantes. L'équation est simple : moins d'impôts = moins de services…

Ce nouveau monde, c'est aussi *«un monde où tout le monde harcèle tout le monde»*, mais c'est un monde où justement, a rappelé le préfet, les services déconcentrés de l'État sont là pour accompagner au mieux les projets et les hommes sur le terrain.

Sachant aussi que *«tout le monde va devoir faire mieux avec moins»*, il va falloir *«faire preuve d'imagination»*.

AMK

(Dans notre prochaine édition, suite de la session de la Chambre 21 avec un exposé/explication de texte de Jean-Pierre Fleury sur les relations commerciales internationales et la prochaine Pac)

▶ Formations

14 et 17/10 Breteniere - Certiphyto Opérateur
Contact : Corinne Delage, CA21
03 80 90 68 74
corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

25/10 Bretenière Apprendre à rédiger son Duer
Contact : Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

25/10 Alimentation hivernale - bovins allaitants
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

26/11 et 3/12 Bretenière Acte - Agir pour sa Cessation et la Transmission de son Exploitation
Contact : Elise Bartoletti, CA21
03 80 68 66 42
elise.bartoletti@cote-dor.chambagri.fr

28/11 - St Seine l'Abbaye Maîtriser les règles fiscales et sociales de l'exploitation agricole
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr



8 OCTOBRE
DÉMONSTRATION
LYCÉE AGRICOLE DE LA BAROTTE - CHÂTILLON / SEINE

- Semis direct AUROCK (Nouveau)
- Semoir ESPRO
- Déchaumeur OPTIMER XL (Nouveau)
- Cultivateur PROLANDER



Avec la présence de : Gan Assurances Lombaert, Crédit Mutuel, Gan Assurances Beauvoir

ETS MORISOT 03 80 81 01 56 - www.etsmorisot.fr

▶ Sanitaire

Le GDS répond à vos questions

Je souhaiterais participer à des formations sur le thème du sanitaire, qu'existe-t-il sur le département ?

Le GDS organise chaque année différentes formations pour les éleveurs de bovins, d'ovins et de caprins sur les thèmes spécifiques du sanitaire (certaines en collaboration avec la Chambre d'agriculture). Pour cette fin d'année, nous avons programmé deux formations : le 3 octobre pour les éleveurs caprins avec la formation *« améliorer la santé de son troupeau caprin par une meilleure maîtrise de l'alimentation »* et le 24 octobre pour les éleveurs de bovins du secteur de Venarey-Les Laumes : *« alimentation maîtrisée : croissance des veaux et bonne reproduction assurées »*. Pour le premier trimestre 2020, nous reconduisons les matinées d'échanges techniques avec comme thèmes, cette année pour les producteurs bovins : *« bien démarrer ses veaux »*, *« l'immunité des veaux »*, *« les maladies qui s'achètent »*, *« le virus BVD »* et *« l'eau d'abreuvement »*. Des matinées seront également organisées pour les petits ruminants sur le thème du sanitaire.

▶ Agenda

04-06/10 Porte ouverte à Domois

L'association « Les producteurs du Dijonnais » organise ses portes ouvertes vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 octobre au chemin de la Sans-Fond, à Domois. De nombreux produits fermiers locaux seront proposés : fruit et légumes, vins, miel, pain, pommes de terre, oignons, échalote, volailles, charcuteries, escargots, œufs, confitures, sirops, viande bio, fromages de chèvres, comté… Buvette et restauration sur place. Tombola gratuite avec deux paniers garnis à gagner.

06/10 Vente de pommes de terre

La famille Gagnepain organise sa vente annuelle de pommes de terre dans sa ferme de Bessey-la-Cour. Le rendez-vous est donné de 10 h à 19 h. L'accueil sera personnalisé avec boissons et gâteaux offerts. Contact : 03 80 20 13 16 ou produitfermier21@orange.fr



Créancey

Il n'y a plus qu'à

Les veaux sélectionnés par le GIE Charolais Évaluation ont fait leur rentrée en station le 25 septembre.

Les 43 veaux du GIE Charolais, sélectionnés cet été dans 55 élevages de Côte-d'Or et départements limitrophes, sont arrivés à Créancey le 25 septembre. Ce nouveau millésime va suivre, comme chaque année, un protocole très bien ficelé pour assurer des garanties sanitaires et génétiques à ses futurs acquéreurs. La phase d'adaptation, dans un premier temps, va gommer les précédentes conduites d'élevage : tous les animaux seront mis « au même niveau » pendant un mois. La phase d'évaluation prendra le relais pendant trois mois, avec un objectif de GMQ de 1 400 g/j. Les rations seront distribuées individuellement pour que chaque animal soit sur un pied d'égalité. Tous les mois, les animaux seront pesés et les rations recalculées en conséquence. Les indices de valeur génétique seront calculés pour le potentiel de croissance, le développement musculaire, le développement squelettique, la facilité de naissance et les qualités de race. En fin de parcours, le GIE Charolais évaluation disposera d'une évaluation génétique complète de chaque reproducteur. Les bovins seront ensuite soumis à une analyse de sperme et différents tests sanitaires. La vente aux enchères est programmée vendredi 7 février 2020.

AG


Les animaux seront mis en vente le 7 février.

Témoignage **Un doublé pour une première**

Françoise Loichot, éleveuse à Précy-sous-Thil avec 140 vêlages annuels, a vu trois de ses veaux rentrer en station le 25 septembre. Deux ont pris la direction du GIE Charolais évaluation, le troisième a rejoint le lot de l'UCC. *« C'est une première pour moi »*, confie la Côte-d'orienne, *« jusqu'à présent, je n'avais eu qu'un seul veau en station, c'était à l'UCC il y a deux ans. Celui-ci avait obtenu de bons résultats en croissance, il avait trouvé preneur chez un éleveur de la Creuse qui en est très content aujourd'hui. Cela m'a motivée à en proposer de nouveau cette année. J'ai reçu les conseils de Matthieu Javelle, technicien à Bovins Croissance, qui était venu chez moi pour les pesées »*. Françoise Loichot affiche sa satisfaction à présenter des animaux à Créancey : *« mon expérience d'il y a deux ans m'a prouvé qu'il était possible de rentrer dans la démarche. C'est une belle manière de comparer son élevage par rapport aux autres. Je préfère voir mes meilleurs veaux ici, à Créancey, valorisés par la génétique, plutôt que de les voir partir en Italie ! Depuis très longtemps, je choisis les taureaux de mon exploitation en station : l'achat de reproducteurs avec de bons index a permis de faire progresser mon élevage depuis plusieurs années. C'est aussi une manière de participer au progrès génétique de la race charolaise »*.

Liste des élevages apporteurs

EARL Guenot Nicolas (21), Gaec de Pergeot (21), Gaec Gheeraert (21), SCEA Lucotte Jean-Marc (21), EARL Godot (21), Gaec Terrand (21), Gaec du Rasais (21), EARL Lechenault (21), EARL Gabory Bruno (21), Gaec Noireaut (21), Gaec Lépée (21), Gaec Laligant (21), Loichot Françoise (21), Gaec de la Fontaine (21), Lycée agricole de Quetigny (21), Gaec Mimeur Jean et Fils (21), Gaec du Chaudeau (21), EARL Poillot-Boyer (21), Gaec des Rosiers Curty (25), EARL de Petrange Semin (57), Gaec Laudet (58), Gaec de Fontaine Blanche (58), Guy Perrin (58), Alain Guinot (58), EARL Berger Stéphane (58), EARL Dominique Compot (58), EARL Mougin (70), EARL des quatre saisons (71), Gaec des Châtaigniers (71), Gaec des Engoulevents (71), Gaec de Bucheleur (71), Gaec du grand Monetois (71), Gaec de Nolat (71), Gaec du Tremblay (71), Gaec de l'élevage Terreau (71), Gaec Demaizière (71), Gaec d'Azu (71), Gaec Beaudot (71), Gaec Jacob (71), Gaec Gordat-Dussably (71), Anthony Amand (89).

Salers

Une belle carte à jouer

L'association salers de Bourgogne vient de proposer une visite d'élevage en Côte-d'Or : l'occasion de rappeler les nombreux atouts de cette race bovine.

Le Gaec Haubry a reçu plusieurs éleveurs le 12 septembre dans son exploitation du Châtillonnais. Cette visite faisait l'objet du rendez-vous annuel proposé par l'association salers de Bourgogne présidée par Jean-Pierre Mauguin, éleveur à Barnay en Saône-et-Loire : *« Nous tentons d'alterner les départements chaque année. L'idée est d'aller à la rencontre de nos adhérents, d'échanger tous ensemble sur notre métier et nos problématiques respectives »*. Les bons résultats technico-économiques du Gaec Haubry ont permis d'illustrer les potentiels de la salers. Jean-Pierre Mauguin a souligné le haut niveau de la marge brute caractérisant ce type d'élevage : *« nous pouvons rivaliser avec toutes les races, nous sommes d'ailleurs mieux placés que la plupart. Certains ont du mal à le croire quand ils s'arrêtent aux niveaux des prix de vente de nos broutards, qui a toujours été notre lacune. Le plus important est bien entendu le revenu qu'il nous reste à la fin de l'année »*.


Jean-Pierre Mauguin, président de l'association et Carine Haubry, aide familiale en cours d'installation à Fontaines-en-Duesmois.

Moins de charges

La salers est connue pour vêler très facilement, cette caractéristique a été mise en avant lors de ce rendez-vous. *« Nous le rappelons encore cette année : la salers est la race la mieux cotée dans ce domaine, les vêlages n'ont pas besoin d'être encadrés. Les éleveurs se libèrent du temps et peuvent avoir une vie sociale, c'est un énorme avantage pour nos métiers particulièrement contraignants, qui ont bien du mal à trouver des successeurs »*, commente Jean-Pierre Mauguin. Le président de l'association enchaîne sur le faible niveau de charges : *« nous n'avons pas de césariennes ni d'antibiotiques, c'est autant de dépenses en moins. Nous produisons des animaux naturels, car les bovins sont tout le temps dehors. Cela nous permet d'éviter bon nombre de pathologies. Il n'y a rien de plus propre que l'extérieur. Avoir un produit sain, c'est ce que demandent les consommateurs »*.

La salers est malheureusement logée à la même enseigne en termes de sécheresse. Les discussions sont allées bon train à ce sujet le 12 septembre. *« Nous avons terminé l'hiver sans le moindre stock, nous avons eu une récolte de fourrages moins importante que la moyenne, nous approvisionnons aux prés depuis de longues semaines…. L'eau est une énorme problématique. Je ne sais pas ce que cela va donner. Dans mon cas, c'est entre 10 000 et 12 000 litres par jour »*, déplore Jean-Pierre Mauguin.

Ça chauffe

Le Saône-et-Loirien s'inquiète des conséquences économiques de cet épisode sans la moindre précipitation digne de ce nom et profite de l'occasion pour passer un message syndical, à l'intérêt de tous : *« il va falloir très vite un euro de plus au kilogramme de viande si l'on veut remettre du monde dans nos campagnes. L'impact sur le prix d'un steak sera plus que minime et n'empêchera personne d'en acheter. Il faut y penser très rapidement, ça va mal dans les chaumières. Les suicides n'ont jamais été aussi nombreux dans le monde agricole, cela m'agace que l'on ne communique pas davantage sur ce fléau »*.

AG

Maïs ensilage

Forcément décevant

Sans grande surprise, l'ensilage de maïs donne des résultats de faibles niveaux dans le département.

La récolte de maïs ensilage a commencé exceptionnellement tôt cette année, début août, avec des cultures qui n'avaient même pas réussi à fleurir. *« C'était du jamais vu sur les plateaux »*, déplore Florent Gavard, conseiller bovins viande et fourrages à la Chambre d'agriculture, *« les parcelles concernées étaient très affectées par la sécheresse. Il n'y avait pas de fleur, pas d'épis et par conséquent, aucun amidon. L'appareil végétatif arrivait seulement à la taille du genou. Cette récolte très précoce avait pour objectif de préserver la valeur alimentaire des plantes »*. La plupart des rendements se situent aux alentours de 2 tMS/ha.

Une grande hétérogénéité

Le *« gros »* de la récolte a été réalisé du 25 août au 10 septembre. Des rendements très hétérogènes sont enregistrés selon les précipitations et la localisation des parcelles. Les rendements côte-d'oriens varient généralement de 2 à 7 tMS/ha dans la zone allaitante. *« Les maïs qui ont réussi à fleurir ont rencontré, eux aussi, de gros problèmes durant la floraison et la fécondation »*, poursuit Florent Gavard. La baisse des rendements du maïs ensilage est, au final, bien souvent comprise entre 30 et 40 % du potentiel espéré. Du côté des laitiers et de la zone d'Alysé, des rendements de 5 à 8 tMS/ha sont recensés, contre des volumes généralement compris entre 10 et 14 tMS/ha lors d'années moins sèches. Les taux de pertes sont les mêmes qu'en zone allaitante. À titres d'exemples, Hubert et Julien Baulot, qui partageaient leurs craintes cet été dans Terres de Bourgogne, déplorent une baisse de rendement de 40 % dans leurs 12 ha de cultures à Sauvigny, près d'Époisses. Plus au nord, à Vannaire, Rémy et Régis Soupeaux, limitent la casse avec une diminution de *« seulement »* 30 % de leurs volumes, malgré les effets du sec et aussi de nombreuses attaques de corbeaux. **AG**



Les 9,30 ha de Rémy et Régis Soupeaux, à Vannaire, font partie des mieux lotis en haute Côte-d'Or avec un rendement estimé à 8 tMS.

Anticiper votre plan de rationnement

À cause de la sécheresse, l'affouragement au pré est généralisé depuis de longues semaines sur l'ensemble du département et les stocks fourragers diminuent fortement. *« Il est conseillé de faire un point sur vos stocks, de réaliser un bilan fourrager et d'anticiper dès à présent l'élaboration de vos rations hivernales »*, souligne Florent Gavard, qui poursuit : *« si vous êtes autonomes en fourrages cet hiver, le plan de rationnement réalisé devra permettre de valoriser au mieux vos fourrages, de les répartir au mieux selon les différentes catégories d'animaux et selon l'évolution de leur stade physiologique. En revanche, si le bilan fourrager est déficitaire, vous pouvez anticiper dès à présent en prenant des mesures adéquates. Des exemples : introduire de la paille dans les rations, rationner certains lots d'animaux, acheter d'éventuels coproduits (si la disponibilité le permet encore !) ou même anticiper certaines ventes d'animaux. Les aléas climatiques que nous rencontrons actuellement vont être amenés à se reproduire de plus en plus fréquemment et l'adaptation des systèmes fourragers s'avère essentielle pour assurer la viabilité de nos systèmes d'élevage. Si vous êtes éleveurs allaitants, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose dans le cadre d'une prestation individuelle de vous accompagner dans la réalisation de votre bilan fourrager, dans votre plan de rationnement hivernal et dans l'évolution de votre système fourrager par des conseils personnalisés »*. Contact : 06 49 81 32 38 ou florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr.

Récoltes



L'enquête moissons de la Chambre d'agriculture se poursuit en Côte-d'Or. À la date du 24 septembre, sept agriculteurs avaient partagé leurs résultats en tournesol, pour une surface d'étude de 100 ha. Deux parcelles de la plaine enregistraient un rendement de 24,5 q/ha, sept champs du plateau donnaient une moyenne de 17 q/ha. En 2018, une moyenne finale de 29,7 q/ha avait été recensée sur la plaine, contre 25,1 q/ha sur les terres du plateau. Trois exploitants agricoles avaient également communiqué leurs rendements en soja non irrigué. La moyenne obtenue s'élève pour l'instant à 25,5 q/ha sur une surface de 40 ha (22,3 q/ha l'an passé). Les agriculteurs qui souhaitent participer à cette enquête peuvent encore se procurer un formulaire sur le site internet de la Chambre d'agriculture ou bien le demander à Pauline Allard (03 80 91 06 76, 06 08 72 15 30, pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr).

Carburants

Une affaire qui roule

La FDSEA de Côte-d'Or réalise des commandes groupées de carburants. Des économies non négligeables sont possibles pour le GNR, le fuel de chauffage et le gazole blanc.

Près de 170 exploitants agricoles sollicitent la FDSEA pour commander leur carburant. En 2018, les transactions ont regroupé 2,2 millions de litres de GNR, de fuel de chauffage et de gazole blanc. Les commandes, groupées, permettent aux adhérents d'obtenir des réductions, d'autant qu'un appel d'offres est envoyé chaque début de semaine à plusieurs partenaires. *« Ce service gratuit a été créé en 2012, il est réservé aux adhérents détenteurs de la carte moisson »*, indique Leslie Gard, salariée à la FDSEA, *« en pratique, les agriculteurs nous appellent ou nous envoient leur commande par mail le lundi avant midi, en nous faisant part des volumes désirés. Nous recevons, au plus tard le lendemain, les propositions chiffrées de CPE Énergies, de la société Piretti, d'Avia Thevenin-Ducrot, ainsi que de l'entreprise Stocker. Nous retenons l'offre la plus intéressante, les agriculteurs sont ensuite livrés selon leur convenance »*. La démarche permet aux exploitants de réaliser une économie moyenne de 30 euros hors taxes aux 1000 litres. Le département est divisé en trois groupes (nord, sud-est et ouest) pour réaliser les commandes.

AG

Renseignements : 03 80 68 67 67 ou sur accueil@fdsea21.fr



Frédéric et Vincent Parigot, agriculteurs à Bessey-en-Chaume, ont été les adhérents les plus utilisateurs du service en 2018, avec une commande totale de 29 500 litres : *« Nous faisons appel à la FDSEA depuis plusieurs années. Ce service est très pratique. Nous commandons principalement du GNR, il y a aussi 2 000 litres de gazole blanc. Nous faisons livrer environ une fois par mois, selon les besoins. Pour l'exploitation, l'économie réalisée est de 900 euros par an ».*



Pascal Chadoeuf, exploitant à Fauverney, s'est engagé avec Lucia au printemps : *« J'économise environ 50 euros par an sur mes deux contrats d'électricité, résidence et exploitation, cela représente donc une centaine d'euros. J'utilise aussi une station électrique de pompage, en commun avec deux autres agriculteurs : un gain de 700 euros annuels devrait être généré si j'en crois les simulations que l'on me donne ».* Pascal Chadoeuf utilise régulièrement sa carte moisson : *« j'ai reçu une commande de fuel ce matin : j'ai comparé avec les autres tarifs du marché et j'ai gagné 7 euros au mètre cube. Sur 5 000 litres, ça me fait 35 euros. Toute économie est bonne à prendre ».*

L'électricité, aussi

Il y a un an, en septembre 2018, la FDSEA de Côte-d'Or signait une convention de partenariat avec la société Lucia. Une vingtaine d'adhérents se sont aussitôt engagés avec ce fournisseur d'électricité. Des contrats de trois ans permettent de ne subir aucune augmentation de tarif, l'entreprise annonce des économies moyennes de 12% sur les factures annuelles. *« Les utilisateurs sont satisfaits de ce service, même si le nombre d'adhérents concernés mériterait sans doute d'être plus important au vu des avantages apportés »*, indique Laetitia Cabaret, salariée à la FDSEA, *« les personnes qui se sont engagées n'ont pas subi l'augmentation de 5,9% du mois de juin, ni celle de 1,23% intervenue le 1er août. Les utilisateurs dont la consommation électrique excède 36 kVA ne payent aucun abonnement avec Lucia, c'est un autre atout ».*

Syndicalisme

La colère monte !

La FDSEA et les JA avaient appelé le monde agricole à se mobiliser mercredi 25 septembre à Cosne-sur-Loire et simultanément à Château-Chinon pour alerter sur la situation catastrophique de la sécheresse, dénoncer les accords Ceta - Mercosur et dénoncer la pression autour du débat sur les Zones de Non Traitement.



Plusieurs bâches comme celle-ci ont été accrochées aux bennes des tracteurs.



À l'image de Michel Loison, les agriculteurs ont vivement exprimé leur ras-le-bol.

Plus de 150 à Château-Chinon et 50 à Cosne-sur-Loire. C'est le nombre d'agriculteurs qui ont répondu à l'appel conjoint lancé par la FDSEA et les JA pour à la fois alerter sur la *«catastrophique sécheresse que traverse pour la troisième année consécutives les agriculteurs nivernais»*, dénoncer ensuite les accords de libres-échanges Ceta-Mercosur et s'opposer à la pression actuelle autour du débat des Zones de Non Traitement. La mobilisation a d'abord pris la forme d'une réunion syndicale sur l'exploitation de Pascal Lebel à Dommartin en présence de Joël Limouzin, vice-président de la FNSEA en charge notamment des dossiers liés aux risques climatiques et sanitaires. Les échanges ont principalement tourné autour du fond des calamités. Pour l'élu national de la FNSEA, il est inconcevable de toucher au dispositif du fonds d'aides des calamités, mais il va falloir trouver une autre solution. *«Il y a une urgence sur le volet prévention, j'ai le sentiment que l'on va être obligé de mettre plus d'argent de la Pac dans le système assurantiel. Cependant nous sommes opposés à la FNSEA au système d'assurance obligatoire, nous préférons réfléchir à la meilleure manière de sécuriser les exploitations. Je rappelle que les agriculteurs qui se sont assurés cette année ont touché plus d'argent que le fond calamité. Je pense qu'il va falloir se résoudre à s'assurer comme vous le faites déjà contre les risques d'incendies de vos bâtiments. Une assurance climatique doit être considérée comme une aide en cas de coup dur, mais où met-on le curseur ? C'est toute la question. C'est la raison pour laquelle, nous avons le devoir de faire expertiser nos exploitations»* a lancé Joël Limouzin aux agriculteurs.

Changement de ton à Château-Chinon

Les agriculteurs se sont rendus ensuite devant le parvis de la sous-préfecture de Château-Chinon où certains de leurs collègues avaient installé des tracteurs pour bloquer complètement la rue. Ironie de la situation, la pluie s'est invitée dans les échanges sans pour autant perturber la manifestation. *«On veut juste vous nourrir sans mourir»* ou *«Sécheresse + prix en baisse = finances sec : que fait l'État ?»* pouvait-on lire sur les bâches accrochées aux bennes des tracteurs. Emmanuel Bernard, Président de la section bovine de la FDSEA a pris la parole en premier pour lancer les débats et donner le ton : *«Nous sommes une des professions les plus vertueuses et nous sommes toujours prêts à dialoguer et à échanger nos idées. Mais comment voulez-vous que l'on reste calme lorsque l'on ne veut plus nous écouter comme lors de notre dernière réunion sur les ZNT où le Conseil Départemental et Régional ne se sont pas déplacés ? La situation est d'une extrême gravité et n'avons pas besoin de petites réponses mais plutôt d'orientations car la France a encore besoin de nous !»* a lancé Emmanuel Bernard à Colette Lanson, la sous-préfète et à Sylvain Rousset, DDT adjoint présent. *«L'année dernière, les banques nous ont prêté de l'argent, et nous devons rembourser, mais avec quel argent, sachant que nous avons 100 euros de moins par broutard ? Certains agriculteurs vont donc devoir faire un emprunt pour rembourser ce qu'ils ont emprunté. Jusqu'à quand cette situation peut-elle tenir»* a interrogé Pascal Lebel à destination de Colette Lanson qui dit entendre et comprendre la situation tout en promettant de faire remonter les revendications. Mais cette réponse ne plaît évidemment pas aux agriculteurs à l'image de Michel Loison qui laisse soudain éclater sa colère : *«On se fout de nous, cela fait trente ans que je viens ici et trente ans que l'on nous dit que l'on va faire remonter, mais faites plutôt descendre et amenez-nous des bonnes nouvelles !»* a crié l'éleveur passablement énervé sous les applaudissements de ses collègues. *«À force d'attendre, vous n'aurez bientôt plus d'exploitants. Il y a un agriculteur qui se suicide par jour et personne n'en parle»* a lancé un autre agriculteur aux représentants de l'État.

Des échanges qui se sont poursuivis jusqu'en fin d'après-midi sans déboucher sur des annonces concrètes. Néanmoins, les agriculteurs ont pu avec dignité exposer leurs revendications et leur colère du moment.

Théophile Mercier



Au micro, Pascal Lebel explique les pertes économiques liées à la sécheresse aux côtés de Joël Limouzin.



Cyril Forest au centre a relayé les revendications de la profession au sous-préfet de Cosne, Laurent Vignaud.

Témoignage

«J'ai mis un mouchoir sur ma fierté»

Quelques jours après la sortie du film *Au nom de la terre*, réalisé par Édouard Bergeon, nous sommes allés à la rencontre d'une agricultrice nivernaise qui a connu des difficultés par le passé mais qui aujourd'hui s'en est sortie.



C'est une parole libérée que nous n'avons pas l'habitude d'entendre. Laure[1], polycultrice éleveuse dans le département, est en EARL avec son mari sur une exploitation de 220 ha avec un atelier ovin de 70 brebis et 65 mères charolaises. Elle a accepté de témoigner sur son parcours chaotique, de son installation jusqu'à aujourd'hui *« pour éveiller une conscience chez mes collègues, auprès du grand public mais aussi des politiques. Pour leur faire prendre conscience que nous ne sommes pas des empoisonneurs, mais que nous sommes aussi des consommateurs et des parents responsables, et que nous savons faire de la qualité »* explique-t-elle en préambule de l'entretien. Le personnage de Pierre Jarjeau, joué par Guillaume Canet dans *Au nom de la terre* a fait écho à son propre parcours. C'était une raison supplémentaire de témoigner. Laure commence son parcours d'installation entre 2005 et 2006. Dès le départ, elle doit se battre pour faire accepter son projet auprès des banques. *« Il y avait un a priori négatif sur mon dossier car je suis une femme. Personne ne me l'a clairement dit mais on me l'a fait comprendre en me posant des questions sur la pertinence de mon projet. Des questions que mes collègues masculins n'ont pas forcément. Résultat, le jour du passage de mon dossier en CDOA, j'ai appris que ma banque ne me suivait plus. Il a fallu repartir de zéro »* explique-t-elle. *« Pour mon installation, j'ai repris à l'identique la ferme familiale en investissant dans un tracteur, et une fourche, et une pailleuse. Le plus gros poste fut le rachat des parts sociales de son père »* poursuit-elle.

2013 : début des ennuis

C'est en 2013 que les ennuis de Laure débutent, dus en grande partie à des problèmes mécaniques qui lui ont coûté 30 000 euros. Le bilan de la campagne de moisson n'est pas bon et le volume des récoltes n'est pas au rendez-vous. L'agricultrice qui saisie sa comptabilité elle-même, s'aperçoit dès août 2013 qu'il va lui manquer entre 10 000 à 15 000 euros de trésorerie dès le printemps 2014 pour aller à la prochaine moisson. « J'ai alors contacté ma banque, je lui ai expliqué la situation. Il m'a été répondu que je m'alarmais un peu trop vite, que nous aurions le temps de voir au printemps… Au printemps 2014, la situation avait évolué dans le sens que j'avais prédit. J'ai donc recontacté ma banque qui m'a proposé des billets de trésorerie pour un montant total de 15 000 euros à rembourser sous trois moi. Notre situation financière peinant à s'améliorer, et voyant que nous devions de plus en plus faire appel à des crédits court terme pour assurer le paiement de nos factures, je décide de monter un dossier AGRIDIFF sans en parler à personne à l'automne 2015. Ce dernier est passé en commission en avril 2016. J'ai obtenu la prise en charge de mes cotisations MSA sur une année, une aide de 5 000 € et on m'a demandé de me rapprocher de la chambre d'agriculture afin de réaliser un audit sur mon exploitation.

« Ce dispositif m'a donné de l'air »

Laure effectue donc en février 2016 le versement demandé sur son compte. Mais ce qu'elle dénonce c'est la lenteur de la procédure. *« J'ai déposé mon dossier le 8 décembre 2015 et j'ai reçu mes aides de 5 000 euros en août 2016, soit plus d'un après… D'une part dans ce genre de situation, l'administration est bien trop lente à réagir, et d'autre part on vous impose des charges alors que vous êtes déjà en difficulté, ce n'est pas normal »* estime-t-elle. Son audit a néanmoins permis de s'apercevoir que ses difficultés étaient davantage liées à la conjoncture plutôt qu'à sa conduite d'exploitation.
« Ce dispositif m'a donné de l'air car durant cette période, je ne me versais que 200 euros de salaire, juste de quoi payer la partie qui n'était pas prise en charge pour la nourrice de mes deux enfants, mes assurances hors exploitation et mes factures de portable. Le complément de salaire était assuré par mon mari. Alors j'ai mis un mouchoir sur ma fierté et j'ai écrit à tous mes fournisseurs en leur demandant de me faire confiance. Il y avait deux solutions : soit ils me faisaient confiance et continuaient d'assurer les livraisons de fioul, d'aliment pour mes animaux et les dépannages mécaniques de mon matériel et ils me donnaient la possibilité de faire ma récolte dans de bonnes conditions et de vendre mes animaux rapidement, et j'avais une chance de les payer dans le temps, soit ils refusaient et l'on pouvait s'engager dans des procédures à n'en plus finir » estime l'exploitante. À sa grande surprise tous ses fournisseurs ont accepté de faire une avance sur trésorerie. *« Ces derniers m'ont tendu la main à la différence de ma banque qui n'a pas su être présente durant cette période »* regrette-elle.

2016 : l'année du soulagement

Paradoxalement sa situation s'arrange à la faveur d'un accident de travail : *« Je sais que je ne devrais pas dire ça mais mon immobilisation m'a soulagé car ça m'a permis de prendre du recul, de ne pas me prélever de salaire, et donc de soulager mon compte professionnel, mais en plus de renflouer mon compte personnel… Car là encore le système est biaisé : je touchais 600 euros par mois de la part de la MSA et autant de la part de ma mutuelle, soit 6 fois plus que mon salaire de l'époque. Est-ce normal ? »* s'interroge-elle.
«Je n'ai pas honte pour moi, mais honte de ce qui entoure mon métier car ce genre de système ne vous encourage pas à vous lever le matin » estime-t-elle. Dans le courant de cette année, elle a l'idée de se lancer dans la vente directe. *« J'ai dû faire face aux réticences de mon père car il ne voyait pas le débouché que je pouvais obtenir. Il n'a pas été facile de me libérer de cette tutelle parentale mais il fallait trouver une solution »* explique-t-elle non sans émotions. Sa première vente est une réussite car elle réalise une plus-value de 900 euros par rapport au circuit classique. Il a donc fallu pour Laure passer par l'achat d'une chambre froide. Là encore, malgré le fait qu'elle apporte noir sur blanc chaque plus-value de ses ventes, la demande de financement de la banque lui est refusée. *« C'est le chien qui se mord la queue… Pour continuer mes ventes, il me fallait cette chambre froide, mais si la banque refusait, je ne pouvais évidemment pas prendre de risque avec la chaîne du froid…Je me retrouvais dans une situation où la seule activité sans trop de frais au départ qui était susceptible de me dégager un revenu était retoquée une fois encore par la frilosité bancaire ! »* Obstinée, elle trouvera les fonds nécessaires (soit 3 000 euros) via un financement participatif sur la plateforme Miimosa, spécialisée dans le financement participatif des projets agricoles. *« J'ai réussi à boucler mon projet en tout juste quinze jours. Parmi les donateurs : 80 % de ma clientèle naissante, 10 % de ma famille et d'inconnus et les 10 % restants : les professionnels qui m'entourent sur le terrain (mon assureur, ma comptable, mes techniciens cultures et élevage, mon vétérinaire). C'était réconfortant, car si c'est gens qui connaissent votre situation croient en vous, alors c'est qu'il y a encore de l'espoir ! »* nous dit-elle le sourire aux lèvres.

« On se repose de nouveau la question de tout arrêter »

L'activité vente directe a pris de l'ampleur assez rapidement et Laure n'arrivait plus à s'en sortir entre son travail physique et administratif sur la ferme, ses enfants, sa maison. Avec son mari, ils ont longuement réfléchi. Où elle arrêtait la ferme et allait travailler à l'extérieur, ou son mari quittait son emploi de salariat pour venir la seconder. En contrepartie, afin de minimiser la perte de salaire, elle trouvait un emploi à mi-temps. Ils ont choisi la seconde option. Laure a trouvé un trois-quart temps qui lui convient parfaitement car lissé sur l'année. Elle est ainsi disponible pour les travaux de la ferme, pour ses enfants, tout en ayant un minimum de revenu assuré. *« Cette stratégie me permet aujourd'hui de ramener un salaire, de m'occuper de mes enfants et de mieux gérer ma comptabilité. Je tiens à dire que je suis fière de m'être battue pour toutes les générations qui ont construit ce qui m'a été légué et pour la ou les générations qui nous succéderont peut-être. Je ne me sentais pas le droit de laisser tomber, et ça vaut le coup de se battre pour cette cause. Mais, aujourd'hui, je me trouve dans un dilemme car l'un de nos enfants est mordu par l'agriculture. Alors devons-nous encore nous battre en sachant qu'on risque de transmettre une exploitation en difficulté ou arrêter et faire autre chose ? De nos jours, au vu des conditions climatiques de plus en plus incertaines, et au vu du climat de plus en plus anti-agricole, faisons-nous un cadeau à nos enfants de nous battre pour leur transmettre nos exploitations familiales ? Actuellement nous vivons correctement mais nous n'avons pas le droit à l'erreur. Avec les aléas climatiques, je vais perdre encore cette année entre 15 000 à 20 000 euros en culture et 5 000 à 10 000 euros en élevage. Nous sommes de nouveau inquiets pour le futur. Mais même s'il m'arrive d'en parler avec mon fils qui m'interroge sur le sujet, notamment au vu de l'actualité cinématographique, à aucun moment le suicide ne m'a traversé pas l'esprit. J'ai la chance d'être très entourée, et très bien entourée par ma famille, ma belle-famille, mes amis qui sont pour l'essentiel hors agricoles, et les gens avec qui je travaille. J'ai la chance d'avoir une parole libre et j'apprends à mes enfants que j'aime pardessus tout à avoir cette liberté deparole, mais aussi savoir écouter l'autre… Car on peut-être entourée, aimée, respectée… si ces personnes ne savent pas écouter et entendre votre appel au secours, vous êtes fichus ! Ma chance, c'est ma force de caractère alimentée par l'amour et le soutien que j'ai reçu au bon moment… et je me dis qu'il y a toujours une solution ! »* conclut-elle avec le sourire.
Ce que traversent aujourd'hui les agriculteurs les épuise parfois, les décourage souvent… Mais face à des situations de tensions très nombreux sont ceux qui trouvent les ressorts d'un accompagnement technique, financier, humain ou familial permettant de passer le cap des crises successives affectent profondément les agriculteurs qui n'en demeurent pas moins des acteurs cruciaux des territoires ruraux. Ils attendent seulement reconnaissance, pour ce qu'ils donnent au pays et aux citoyens français : trois fois par jour, la certitude d'une assiette garnie quand sonne l'heure des repas.

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

[1] Le prénom a été changé à la demande de l'exploitante.

Élevage

Sécuriser la reproduction pour améliorer la productivité de son troupeau

Alsoni Conseil Élevage organise une journée technique le jeudi 10 octobre à 14 h au lycée agricole de Challuy dont l'objectif est de donner des clefs aux éleveurs pour optimiser la productivité de leur troupeau.



La pelvimétrie, une mesure directe du passage disponible pour le vêlage.

Un des principaux leviers pour améliorer la rentabilité des élevages allaitants réside dans l'amélioration de la productivité du troupeau. Pour cela, il est indispensable de maîtriser le nombre de veaux sevrés tout en limitant les vaches improductives. La productivité globale moyenne qui désigne le nombre de veaux sevrés sur le nombre de vaches présentes est de 93.6 % en 2018 en race charolaise. C'est-à-dire qu'il y a moins de 94 produits à valoriser alors que 100 vaches ont été entretenues toute l'année.

C'est dans ce contexte qu'Alsoni Conseil Élevage souhaite accompagner les éleveurs afin d'optimiser la productivité de leur troupeau. Ces derniers ont donc rendez-vous le jeudi 10 octobre à 14 h à la ferme du lycée agricole de Challuy à l'occasion d'une journée technique pour partager les différents leviers permettant de sécuriser la reproduction de son cheptel (la matinée de cette journée étant réservée aux étudiants). Grâce à une démonstration de pelvimétrie, les éleveurs verront comment sécuriser le tri des femelles de renouvellement et optimiser les accouplements afin d'améliorer la réussite des vêlages. La pelvimétrie est la mesure de la surface pelvienne. Elle est réalisée grâce à un pelvimètre, outil qui permet de mesurer deux distances à travers le rectum : la hauteur sacro-pubienne et la largeur bis-iliaque médiane, lesquelles multipliées donnent la surface pelvienne, exprimée en centimètre carré. La mesure se fait après qu'une anesthésie épidurale basse sur les animaux ait été réalisée (anesthésie de la queue, de l'appareil génital et de l'anus).

Objectif : un veau par vache et par an

Cette technique se pratique depuis très longtemps en stations sur des jeunes taureaux. Elle l'est aussi dans les stations de contrôle sur descendance qualités maternelles. La surface pelvienne seule n'est pas significative, elle est à corréler avec l'âge et le poids de l'animal ce qui permet de prendre en compte la précocité des animaux. Au moment de la mesure, le technicien peut aussi déceler la présence d'un renflement osseux au niveau de l'os pubien ou d'une bride (cerclage très resserré de la vulve) susceptibles de gêner le passage du veau au moment du vêlage.

L'objectif de la pelvimétrie est de réduire la probabilité d'avoir des difficultés au vêlage et donc de réduire la mortalité périnatale (<4%), diminuer les frais vétérinaires et de réduire les intervalles entre deux vêlages (<370 jours). C'est ainsi plus de veaux sevrés et moins de vaches improductives qui permettent d'améliorer la productivité globale de l'exploitation. Sécuriser la reproduction demande aussi d'être attentif à l'état sanitaire du troupeau. La réussite de la reproduction dépend aussi de la conduite des génisses et encore plus aux étapes clés qui sont la mise à la reproduction et la préparation au vêlage. La Chambre d'agriculture également partenaire de cette journée viendra donner les clés d'une reproduction réussie que ce soit d'un point de vue alimentaire mais également sanitaire.

Le sanitaire, élément essentiel pour une bonne productivité

L'aspect sanitaire représente 15 % des performances de la reproduction de vos troupeaux. Les troubles de la reproduction constituent notamment un signe d'appel pour la BVD : retours en chaleur sur une période déterminée sur plusieurs animaux, mortalité embryonnaire, veaux anormaux à la naissance et avortements. Connue depuis une trentaine d'années, la BVD est une maladie virale avec des conséquences sanitaires et économiques importantes dans les élevages qu'elle traverse.

Un nouvel Arrêté Ministériel du 31 juillet 2019 met en place la détection de la BVD et l'assainissement des troupeaux infectés. Ce plan national passe par le dépistage dès la naissance de tous les veaux à l'aide de boucles deux en un, couplant identification et prélèvement de cartilage auriculaire. Le prélèvement contenu dans le dispositif prévu sur la boucle est envoyé au laboratoire pour analyse afin de connaître le statut du veau : IPI ou non IPI.

Dans ce contexte, le GDS 58 vous présentera lors de cette journée le plan BVD national et départemental, le dispositif de dépistage, les moyens de surveillance et de maîtrise en élevage. Le GDS accompagne les éleveurs techniquement et financièrement dans la mise en place de ce dépistage et dans l'assainissement des cheptels touchés par le virus de la BVD, en partenariat avec les vétérinaires sanitaires.

ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE

Un partenariat fort avec le lycée agricole de Nevers-Challuy.

La journée se déroule sur l'exploitation agricole du lycée agricole de Nevers-Challuy. C'est une exploitation de polyculture élevage de 155 ha dont 35 ha sont consacrés à la production de céréales et 120 ha sont en prairie exploitée par deux espèces animales.

Une troupe ovine composée de 60 brebis Berrichonnes du Cher est gérée par les étudiants de BTS PA.

Un atelier de bovin composé de 80 vaches charolaises inscrites au Herd-Book Charolais et d'environ 60 génisses de renouvellement représente la production principale.

Les apprenants des filières BAC et BTS se rendent sur l'exploitation pour des cours de travaux pratiques ou des stages dans lesquels ils participent aux travaux.

Ce partenariat avec Alsoni sur cette journée permet à l'établissement de faire participer un maximum d'élèves afin qu'ils découvrent de nouvelles techniques et rencontrent des acteurs de la filière bovine (techniciens, éleveurs…). Ces échanges sont fructueux à la fois pour les étudiants mais également pour les encadrants à l'image de Guillaume Bouché, le nouveau chef d'exploitation.



Syndicalisme

Une journée pour comprendre la contractualisation

La section bovine de la FDSEA organise le 11 octobre à la Chambre d'agriculture une réunion de travail à destination des élus et des éleveurs afin qu'ils se saisissent des enjeux liés à la contractualisation. Une journée organisée en présence de Laurent Faure, chargé de projet FNB et Benjamin Guillaumé, chef de service économie des filières à la FNSEA.

Un an après la promulgation de la loi Egalim, les interprofessions ne se sont pas encore véritablement saisies des outils qui permettraient de construire le prix en marche avant et développer des contrats dans lesquels seront intégrés les coûts de productions. C'est dans ce contexte que la section bovine de la FDSEA organise une réunion de travail sur le sujet de la contractualisation. Objectif : permettre à la fois aux élus de la section bovine mais aussi aux engraisseurs du département de monter en compétence sur ce sujet. Cette journée se veut être la première pierre de l'accompagnement de la FDSEA vers la construction du prix en fonction des coûts de production, la contractualisation étant l'un des leviers de la négociation. À terme cet accompagnement doit déboucher sur une rémunération plus juste en fonction du coût de revient et renouveler l'approche autour de la relation commerciale. Une journée à laquelle participent Laurent Faure, chargé de projet FNB et Benjamin Guillaumé, chef de service économie des filières à la FNSEA. Avec ce sujet, la FDSEA se lance sur le champ du syndicalisme économique.

THÉOPHILE MERCIER

Point de vue Emmanuel Bernard, président de la section bovine de la FDSEA

Quels sont les enjeux de cette journée ?

Emmanuel Bernard : *« Nous allons essayer de faire comprendre à tout le monde les nouveaux outils fournis par la loi Egalim qui permettent une contractualisation. À partir de ces connaissances, un point sera fait sur l'actualité du plan de filière viande bovine pour expliquer aux producteurs ce qu'ils peuvent faire à partir des discussions qui sont en cours. Il faut bien que les producteurs prennent conscience que c'est à eux de s'organiser avec les outils qui sont à notre disposition. Nous ne pourrons pas nous plaindre si nous n'essayons pas de créer les conditions favorables à la construction du prix. L'idée est de construire avec les éleveurs intéressés un contrat type. Notre engagement au niveau de la section bovine de la FDSEA est d'accompagner tous les producteurs qui le demanderont ».*

En quoi ce dispositif de contractualisation est différent de ce qui est proposé aujourd'hui ?

Emmanuel Bernard : *« Aujourd'hui en contractualisant, l'éleveur est au début des négociations et c'est lui qui peut décider des termes du contrat. Actuellement, même une coop qui fournie la grande distribution n'a pas de contrat car tout est tacite, mais au sens du code de commerce cette relation vaut contrat. Si on gagne 1 euro sur la vache charolaise qui correspond au cœur de gamme, la situation économique des exploitations va s'améliorer. On peut imaginer aussi qu'un éleveur qui veut se réapprovisionner avec du maigre peut investir un peu plus s'il est dans une relation contractuelle, car il aura la certitude d'avoir un retour sur investissement. Le but c'est aussi de massifier pour être plus fort dans la négociation avec les centrales d'achat. Ce qui va être proposé durant cette journée c'est aussi un accompagnement à la culture économique car les éleveurs ont parfois des difficultés à saisir toutes ces notions. C'est une des manières de se placer en intermédiaire entre les coop et les acteurs privés. En tout cas nous à la FDSEA nous allons au bout de la démarche pour qu'on puisse dire à la fin au législateur ce qui n'a pas marché.*

Action syndicale

« France, veux-tu encore de tes paysans ? »

Après les actions syndicales de Château-Chinon et de Cosne sur Loire fin septembre, FDSEA et JA 58 rejoignent la mobilisation nationale et appellent au blocage de l'autoroute A77, aux abords de Nevers, le lundi 7 octobre 2019.

Les agriculteurs sont épuisés et découragés par la succession des aléas et l'acharnement politique et médiatique dont ils font quotidiennement l'objet depuis de nombreux mois, de nombreuses années. L'agribashing récurrent, les surtranspositions réglementaires, la schizophrénie des députés qui votent le CETA après avoir soutenu la nécessité de faire « monter en gamme » l'agriculture française en 2018, les paysans en ont soupé !

Une majorité parlementaire et gouvernementale aux abois, incapable de définir une stratégie claire pour l'agriculture et l'alimentation de notre pays envoie sciemment les paysans dans le mur, obsédée par des besoins de « buzz médiatique » dont se nourrissent les acteurs politiques n'ayant que trop peu de fond pour impulser un véritable projet agricole et social pour notre pays.

La conjoncture économique, les aléas climatiques constituent déjà de rudes et réelles épreuves pour les paysans et leurs familles. Face à cette situation où la majorité gouvernementale et parlementaire s'illustre par sa passivité, le meilleur service que les politiques pourraient rendre aux paysans serait, disons-le clairement, de leur foutre la paix !

L'agriculture française est depuis de nombreuses années reconnue comme étant la plus durable au monde et primée pour cela. Les paysans ne peuvent plus supporter l'intolérable pression que le manque de discernement politique fait peser sur leurs épaules parce qu'ici où là, des minorités véganes perturbées, des militants écologistes agités ou des politiques à l'affût d'audience n'ont jamais pris la pleine mesure de ce que le mot responsabilité signifiait.

Les paysans Français et Nivernais, travaillent bien, beaucoup, avec passion et sont en droit d'attendre de celles et ceux qui ont été élus pour prendre des décisions, que ces dernières soient équilibrées, responsables et respectueuses des agriculteurs et de leurs familles.

Le 7 octobre et avant de nouvelles mobilisations cet automne, les paysans nivernais iront poser la question : *France, veux-tu encore de tes paysans ?*

S.L., FDSEA 58

Témoignage

« Je n'ai pas regretté »

Dominique Jeannot est éleveur sur la commune de Montambert. Il y a vingt ans, il avait été choisi pour représenter les JA de Bourgogne Franche-Comté lors du repas organisé en l'honneur du Président Chirac venu inauguré à la finale nationale des labours à Pomacle, dans la Marne. Il revient sur ce moment unique dans sa vie d'agriculteur.

Vingt ans après les souvenirs sont intacts. Dominique Jeannot, éleveur à Montambert avait fait partie d'un petit groupe de Jeunes Agriculteurs sélectionnés pour déjeuner en compagnie du Président Jacques Chirac venu inaugurer le concours national des labours de Pomacle dans la Marne en 1999. Il raconte : *« Le président Jacques Chirac avait demandé à l'époque qu'on lui présente des JA en phase d'installation avec des projets différents. J'étais à ce moment-là au CCJA du canton de Fours et c'est Stéphane Aurousseau, membre du bureau du CRJA, qui m'avait demandé de représenter les JA pour la région Bourgogne Franche-Comté. J'étais hésitant car ce n'est pas rien de déjeuner aux côtés d'un président, mais j'ai finalement accepté et je n'ai pas regretté ».* Il détaille ensuite l'ambiance du repas : *« le Président Chirac était assis à ma droite. Nous étions tous un peu tendus et impressionnés mais le Président nous a mis à l'aise et évidemment, il a eu le droit à sa tête de veaux habituelle. Au final, le président est resté environ cinq heures. Petite anecdote à la fin du repas, il manquait un chauffeur pour reconduire Jacques Chirac sur la parcelle où se déroulait le concours. J'ai accepté de prendre le volant, et je peux dire aujourd'hui que j'ai été l'espace de quelques minutes, le chauffeur du Président »* nous dit-il en rigolant. Il termine son témoignage par sa vision de la politique agricole de Jacques Chirac : *« C'était un président qui aimait les agriculteurs et il savait que l'agriculture était importante pour la France et je pense même qu'il était amoureux de l'agriculture française. Lors de notre repas, il s'est intéressé à nos projets avec sincérité et a même réglé quelques problèmes administratifs après la finale. Je pense aujourd'hui qu'avec lui nous n'aurions sans doute pas le Ceta et le Mercosur. Si un jour un JA a la chance de faire comme moi qu'il le fasse car on ne le vit qu'une fois »* conclut-il.

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

▶ Agenda

08/10 Portes ouvertes ovine

La Chambre d'Agriculture organise des portes ouvertes ovines dans le cadre d'Innov'Action le mardi 08 octobre à Decize à l'EARL Commaille chez Marie-Dominique Commaille. Au programme : présentation des choix de l'éleveur d'être pluriactive, concilier l'élevage de brebis de race « Hampshire » et un travail à l'extérieur.

09/10 Formations à la génomique

Alsoni Conseil Élevage et la Chambre d'agriculture organisent une formation sur le thème de la génomique le mercredi 9 octobre à la Chambre d'Agriculture à Nevers. Le temps fort de cette journée sera la visite de l'exploitation de l'EARL Colmont, située au lieu dit la Fertille à Saincaize-Meauce.

12/10 Foire concours

Le comité des foires de Moulins-Engilbert organise une foire concours de bovins reproducteurs le samedi 12 octobre sur la place du champ de foire de Moulins-Engilbert. Restauration sur place le midi pour 12 euros. Renseignements : 06 50 19 42 35

12/10 Automne à la ferme

L'automne à la ferme se poursuit avec le réseau Bienvenue à la Ferme. La Chèvrerie de Julie vous ouvre ses portes le samedi 12 octobre à l'occasion de la fête des savoirs. Au programme : 14h à 15h30 : Visite de la Chèvrerie et dégustation des produits de la ferme, fabrication de jus de pomme et fabrication de panier en osier l'après-midi. De 16h à 18h : Présentation du semis direct sous couvert avec Magellan + Débat.18h : Apéro. Renseignements : Julie Maillault Tél. 06 99 08 11 57 - 03 86 30 53 60 - Email: julie-maillot@orange.fr



Formation

Des correspondants formés à la récolte d'indices pouvant déterminer la présence du loup

Mercredi 25 et jeudi 26 septembre, un stage de formation des correspondants du réseau loup-lynx s'est déroulé au lycée d'Auxerre La Brosse, à Venoy. Avec pour objectif de former des personnes aptes à recueillir des indices pouvant prouver la présence des prédateurs et écarter les mauvaises pistes, comme les chiens.



Delphine Chenesseau, animatrice loup-lynx à la délégation régionale Bourgogne Franche-Comté de l'ONCFS, a animé le stage de formation des correspondants du réseau loup-lynx.

Mardi 25 et jeudi 26 septembre, une trentaine de personnes, provenant du monde agricole, forestier, cynégétique, particuliers, ou associations de protection de la nature ont pris place sur les bancs de l'école, pour un stage de formation des correspondants du réseau loup-lynx, au lycée d'Auxerre La Brosse, à Venoy. L'objectif ? Apprendre à récolter des indices pouvant prouver la présence des deux prédateurs dans un secteur précis et écarter les autres pistes comme les attaques dues à des chiens.

C'est lors de la réunion de cellule de veille sur le loup que le Préfet de l'Yonne, Patrice Latron, a décidé de mettre en place le réseau loup-lynx, impliquant la mise en place de formations multipartenaires pour avoir des personnes formées sur ces deux prédateurs. *« C'est une formation où on les compare, car ce sont les mêmes méthodes de récoltes de données »*, indique Delphine Chenesseau, animatrice du réseau loup-lynx à la délégation régionale Bourgogne Franche-Comté de l'ONCFS (Office nationale de la chasse et de la faune sauvage). *« Ce sont des espèces discrètes qui vivent sur de grands territoires à très faible densité, les indices de leur présence sont donc très difficiles à trouver »*.

Des points sur la biologie du loup

Durant deux jours, des points de biologie ont été faits aux stagiaires. *« On leur montre tout ce qui peut leur service dans la récolte de leurs indices. Et on leur montre à quoi vont servir ces indices. Le but final est de renseigner le statut de conservation de l'espèce, pour l'Europe. C'est-à-dire que l'État français a besoin de ces données, que nous (l'ONCFS) analysons, traitons puis leur restituons »*, explique Delphine Chenesseau. Car les indices récoltés sont transmis à la DDT et à Delphine Chenesseau qui *« les traite, les compile puis les envoie au niveau national, avant qu'on les publie »*. Des informations à retrouver sur le site de l'ONCFS et sur le site loupfrance.fr (un site dédié au loup, mis en place par l'ONCFS, ndlr).

Un statut de correspondant acquis

Le but de cette formation est de trouver des personnes de terrain, *« qui vont avoir la possibilité de diffuser l'information et les connaissances acquises »*, poursuit Delphine Chenesseau. *« À l'issue de la formation, les stagiaires ont le statut de correspondant. Ils ont donc un réseau d'observateur autour d'eux, des gens qui peuvent avoir entendu parler du loup »*, ce qui leur permet de valider ou d'écarter des pistes.

Aussi, la formation aide à comprendre comment le loup (dont la présence est confirmée dans l'Yonne, ndlr) se déplace et comment essayer de trouver de la matière biologique *« qui est très importante pour nous car elle nous permet de faire des analyses génétiques et de savoir si on le connaît, qui il est et d'où il vient »*, complète-t-elle. *« Et on les forme car on ne cherche pas cette matière biologique n'importe comment et n'importe où, c'est quelque chose de très précis »*.

Alors, comment déterminer la présence d'un loup ? *« Pour être sûr à 100 % que c'est bien un canis lupus de lignée italo-alpine, il faut faire des analyses génétiques grâce aux indices biologiques récoltés par les correspondants (urine, excréments, poils ou sang) »*, assure Delphine Chenesseau. *« Une empreinte seule ne veut rien dire car celle d'un chien et celle d'un loup seront les mêmes. Ce qu'il faut, c'est suivre une piste durant un certain temps afin de pouvoir faire différentes mesures, à différents endroits et éventuellement pouvoir trouver de la matière biologique »*, conclut Delphine Chenesseau. D'autres formations de ce type sont prévues en 2020.

CHRISTOPHER LEVÉ



Le loup, dont la présence a été confirmée dans l'Yonne, a fait une vingtaine de victimes depuis le début de l'année dans les élevages icaunais.



Pour prouver la présence d'un loup, de la matière biologique comme des poils est nécessaire.

Témoignage

La FDSEA fera des observations « Loup » !

Deux salariés de la FDSEA viennent de rejoindre le groupe des correspondants observateurs du réseau Loup-Lynx de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Le directeur de la FD nous précise les enjeux.

« Nous avons formé deux agents afin de pouvoir soutenir les éleveurs du département. La FDSEA s'inscrit dans un objectif de défense syndicale. Le manque d'information dans le département sème le doute sur la présence d'un ou plusieurs loups. Face à ces doutes, l'administration retarde les décisions. En renforçant le nombre des observateurs, nous permettons à la Préfecture d'avoir plus de données, de témoignages. C'est la multiplication des observations qui permettront de choisir les protections adaptées aux troupeaux.

Intégrer ce réseau, c'est aussi se mettre en mesure de travailler sur l'ensemble des possibilités d'actions. L'Yonne est un territoire de morcellement et où les prés sont très petits. Nos parcellaires et modes d'élevage sont inadaptés aux solutions travaillées dans les Alpes où l'on regroupe les troupeaux pour la nuit en bergerie ou en enclos de plusieurs milliers d'animaux. La FDSEA estime que la cohabitation entre les prédateurs et l'élevage dans l'Yonne sera difficilement surmontable.

Les cadavres de proies sauvages sont plus fréquents que ceux des proies domestiques, un chevreuil mort est un indice de choix pour confirmer la présence d'un loup. Une trace, une crotte permettent de lever un doute. Nous demandons aux promeneurs et agriculteurs de nous signaler ce genre d'indices.

La FDSEA recueille l'ensemble des témoignages depuis les attaques sur proies domestiques ou sauvages aux témoignages de personnes pensant avoir détecté ou vue du loup. Des constats sont réalisés sur places ».

LA FDSEA

Contact réseau FD-Loup-Lynx : 03 86 49 48 28

Exploitation agricole

Le Préfet rencontre les agriculteurs

Lundi 23 septembre, Patrice Latron, préfet de l'Yonne, était à Givry, sur une exploitation pour rencontrer les agriculteurs de l'Avallonnais. L'occasion d'échanger sur les problématiques qu'ils rencontrent et sur l'incompréhension autour des ZNT et des accords Mercosur/Ceta.


Les problématiques et les incompréhensions des agriculteurs ont été exprimées devant le Préfet.

Lundi 23 septembre, veille de l'action syndicale menée par la FDSEA 89 à Avallon (puis Sens le mercredi et Auxerre le jeudi), le syndicat agricole et Patrice Latron, Préfet de l'Yonne, étaient à Givry, pour visiter l'exploitation agricole de Jean-Pierre Cleriot.

Tout en prenant le temps d'écouter le fonctionnement de l'exploitation agricole, le Préfet de l'Yonne a échangé avec la FDSEA et les agriculteurs présents sur l'actualité agricole et les problématiques que rencontrent les agriculteurs. À commencer par la présence du loup, qui a fait plus d'une vingtaine de victimes dans les élevages depuis le début de l'année, dont les dernières attaques recensées proviennent de l'Avallonnais. Nicolas Dubois, éleveur Domecy-sur-le-Vault, attaqué trois fois cet été, était présent.

Les problèmes d'intrusions et d'exploitations brûlées par des opposants ont également été évoqués, au même titre que les dossiers calamité, les dégâts liés aux sangliers (la FDSEA va prochainement saisir le Préfet à ce sujet) et les conditions de vie difficiles des agriculteurs. *« Je souhaite apporter mon soutien et tirer mon chapeau aux agriculteurs du département pour leur travail, et dire qu'en tant que représentant de l'État, je vous comprends et suis à vos côtés »*, a notamment déclaré le Préfet de l'Yonne.


Le Préfet de l'Yonne a pris le temps de visiter l'exploitation de Jean-Pierre Cleriot.

Ceta, Mercosur et ZNT dans tous les débats

L'incompréhension autour des ZNT (zones de non-traitement) et des accords Mercosur et Ceta (sujets qui ont d'ailleurs poussé la FDSEA et les agriculteurs à sortir dans la rue la semaine dernière dans l'Yonne) a aussi été signalée au Préfet de l'Yonne. *« Ce sont les standards sanitaires, environnementaux et de qualité française et européenne, demandés chaque jour à nos agriculteurs, notamment suite aux EGA, qui sont désavoués par ce vote »*, indique la FDSEA de l'Yonne, dans un communiqué, à propos des accords. *« Le gouvernement est en totale incohérence car, à force de contraintes franco-françaises, comme les ZNT, il augmente les coûts de production des agriculteurs, toutes filières confondues, et ouvre la porte à des produits agricoles de qualité moins-disante »*, poursuit la FDSEA. Des incompréhensions entendues par le Préfet de l'Yonne et à nouveau exprimées dans la rue.

CHRISTOPHER LEVÉ

Emploi viticole

AVE 89 et l'Anefa ont recruté 150 personnes pour les vendanges

Alors que les vendanges sont terminées pour la quasi-totalité des domaines, AVE 89 et l'Anefa comptent près de 150 vendangeurs embauchés, dont une soixantaine de réfugiés statutaires. Pour le moment trois vendangeurs souhaitent continuer dans la viticulture et s'inscrire à la formation taille de la vigne proposée par le CFPPA.

Les vendanges sont terminées dans l'Yonne et l'heure est au bilan pour AVE (Agri viti emploi) 89 et l'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture). Et il est plutôt satisfaisant. Cette année, ce sont 150 personnes qui ont trouvé un emploi durant les vendanges grâce aux partenaires de l'emploi. *« À AVE, on a embauché 22 salariés, donc 4 migrants »*, indique Claire Toussaint, animatrice d'AVE 89. Au total, les deux structures ont reçu pas moins de 230 candidatures, dont 80 provenant de réfugiés statutaires des centres Coallia, la Croix Rouge et Adoma.

Des candidatures provenant aussi *« des permanences faites à Pôle emploi, grâce aux réseaux sociaux et par le Centre communal d'action social avec le public RSA (cette année, le Département a mis en place le cumul des salaires issu des vendanges avec le maintien du RSA dans sa totalité, nldr) »*, ajoute l'animatrice d'AVE 89.

Aussi, sur les 29 réfugiés non-statutaires du centre de la Croix Rouge de Jaulges, *« 17 dossiers ont obtenu une autorisation de la Direccte pour faire les vendanges »*, assure France Lahutte, animatrice de l'Anefa et de la FDSEA 89.

La collaboration entre l'Anefa, AVE 89 et les centres d'accueil des migrants sera reconduite pour la prochaine période des vendanges, *« et même dès maintenant pour former les personnes qui l'ont faites, à la taille de la vigne »*, continue France Lahutte.

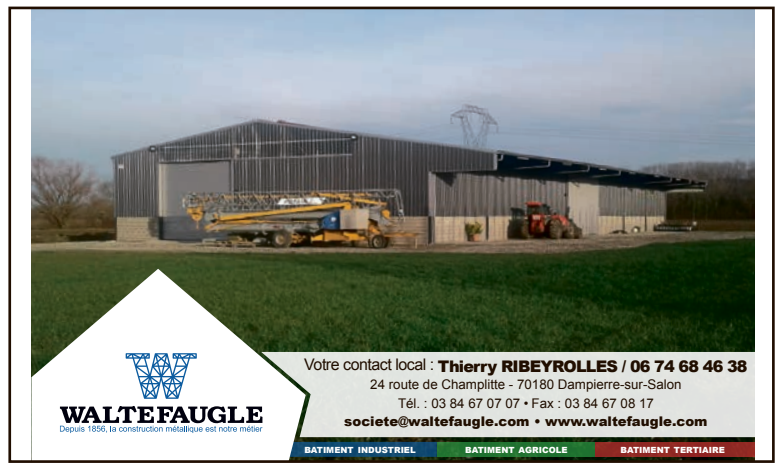
La formation taille de la vigne

Car, suite aux vendanges, il y a pour l'instant trois vendangeurs, dont deux embauchés par AVE 89, qui sont très fortement intéressées pour suivre la formation à la taille de la vigne, proposée au CFPPA d'Auxerre La Brosse, à Venoy (une cession commence le 18 novembre, ndlr). Une formation de dix semaines (dont cinq en entreprise) financée par le Conseil régional. *« Les stagiaires sont indemnisés soit par les droits Pôle emploi, que l'on garde durant la formation, soit par l'ASP (Agence de services et de paiement). Mais il ne faut plus l'obligation d'être inscrit à pôle emploi, ce qui est jusqu'alors le cas »*, explique France Lahutte, qui fait partie du jury chargé de sélectionner les candidats.

Un jury constitué également des viticulteurs qui se proposent comme maîtres de stage. S'il n'y a aucune obligation pour le maître de stage d'embaucher le stagiaire à la fin de la formation, *« le taux d'emploi est de quasiment 90 %. Soit chez le maître de stage, soit ailleurs »*, affirme France Lahutte. Car le but pour les viticulteurs, lorsque l'on connaît la complexité à recruter dans le monde viticole, est de trouver un stagiaire qui puisse convenir afin de lui proposer un contrat par la suite.

La formation est accessible à tous et limitée à dix personnes. Pour s'inscrire, il est possible de contacter France Lahutte au 03 86 49 48 10 ou à fdsea.yonne@fdsea89.fr.

CHRISTOPHER LEVÉ



► Agenda

22/10 Permanence de l'Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 22 octobre, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 14 bis, rue Guynemer, à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52- dijon@apecita.com.

26-27/10 Fête des vins de Chablis
La 71e édition de la fête des vins de Chablis réunira amateurs, connaisseurs, professionnels et grand public pour fêter le nouveau millésime. Au programme : baptême de nouveau millésime, dégustations proposées par les domaines et maisons du Chablisien et du Grand Auxerrois, expositions de matériel viticole, banquet des Piliers Chablisiens, stands de gastronomie locale, balade dans les vignes, animations pour les enfants… L'entrée est gratuite, le verre de dégustation est vendu (6 €).

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

• Formation éleveur infirmier en élevage ovin.
Le 23 octobre. Contact : Catherine Bonin au 03.86.34.23.41.
• Régénérer ma vigne par le curetage.
Le 7 novembre. Contact : Claire Grosjean au 03.86.94.26.37.
• Choisir, mettre en place et valoriser les couverts végétaux.
Le 12 novembre. Contact : Louis Gabaud au 03.86.94.22.29.
• Santé et reproduction du troupeau bovin allaitant : de la préparation à la mise bas.
Le 13 novembre. Contact : Catherine Bonin au 03.86.34.23.41.

Formations proposées par Bio Bourgogne
• Soigner ses animaux d'élevage par l'acupuncture
Le 8 octobre 2019, à Saint Fargeau. Contact : Aurélie Billon au 06.80.43.16.97 ou aurelie.billon@biobourgogne.org.

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

Innov'action

Une journée pour appendre à cultiver avec la biodiversité

Samedi 21 septembre a eu lieu une table ronde suivie d'une randonnée sur le thème : « cultiver avec la biodiversité », à Chevigny (Etais-la-Sauvin). Un événement qui entre dans le cadre des journées Innov'action de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Agriculteurs et grand public étaient réunis pour parler des gestes de chacun en faveur de la biodiversité.



Le matin, une table ronde a été organisée avec différents acteurs de la biodiversité, des agriculteurs aux jardiniers amateurs.

« *Cette journée, c'est une suite de la dynamique agro-écologique dans l'Yonne, lancée en 2015, où l'idée était d'inviter tous les acteurs de l'agriculture de l'Yonne à réfléchir à des programmes de portes ouvertes et de communication sur l'agro-écologie* », indique Camille Noilhan, chargé de projets et innovation à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Samedi 21 septembre, agriculteurs et grand public étaient à Chevigny (Étais-la-Sauvin) pour une journée Innov'action sur le thème *« cultiver avec la biodiversité »*. Un événement organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, l'association Le Parc, la LPO, la FDSEA 89, la DDT, Bio Bourgogne, la Safer, la CRPM, le CFPPA ou encore le Conseil départemental, entre autres.

« Notre angle d'attaque a été de dire que l'on veut toucher le grand public et les agriculteurs, ce qui est une grosse nouveauté car jusqu'à présent on ne s'adressait qu'aux agriculteurs », explique Camille Noilhan. *« On sent qu'il y a un enjeu fort avec le grand public alors on souhaite les impliquer aussi. Et on veut montrer une image positive de l'agriculture, montrer ce qu'il se fait de bien dans l'Yonne, en lien avec la biodiversité »*.

Une randonnée pédagogique

Une soixantaine de personnes étaient présentes pour l'occasion. Le matin, une table ronde était organisée avec divers acteurs : Thierry Desvaux (polyculture), Jean Lalesse (maraîchage bio), Christian Delbrosse (jardinier amateur) et Vincent Lefevre (polyculture bio). *« Ils expliquent des logiques différentes liées à la biodiversité, comment ils s'organisent, comment ils communiquent, quelle est la cohérence entre eux »*, continue Matthieu Girard-Menoud, animateur de l'association Le Parc. *« Le but est de parler de la biodiversité dans les cultures, autant dans l'agriculture que dans le jardinage. C'est un thème assez large »*.

L'après-midi, une balade de 6 km entre Chevigny et Étais-la-Sauvin, à travers les champs, a eu lieu. *« On voit des milieux naturels : la haie, le bocage, le bois, la forêt, le champ, le chemin… des milieux qui constituent une campagne, gérés par l'homme, qui se renaturalisent »*, détaille-t-il. *« On parle aussi de deux exploitations agricoles : l'une en raisonnée, l'autre en conventionnel. Et les deux font des choses pour améliorer la biodiversité, comme le non-travail du sol, ou du moins le limiter, pour chercher à détruire le moins possible le sol et conserver une diversité au niveau du sol vivant »*.

Le sol, un sujet que l'animateur a développé durant la randonnée. *« J'explique comment les sols sont constitués, comment ils se composent, qu'est-ce qu'il fait qu'ils sont vivants, actifs ou passifs, comment on les enrichit »*. De quoi en apprendre plus sur les terres cultivées et les êtres vivants qui peuvent y résider.

CHRISTOPHER LEVÉ

Groupama fait un don à deux associations icaunaises

Mardi 24 septembre, dans les locaux de son siège (Rue Guynemer), Groupama et son président Pascal Maupois ont remis deux chèques de 800 € à deux associations icaunaises (à l'issue du conseil d'administration de la fédération Groupama de l'Yonne) : la famille AJA et la Fédération française du sport adapté de l'Yonne. Un don qui intervient dans le cadre du programme 1 € des caisses locales. Au total, 1 600 € ont été récoltés et offert à ces deux associations.

Dans le même temps, Groupama a présenté trois nouvelles strat-up qui intègrent les locaux : il s'agit d'Arintech, Do Your Event et TV de l'Yonne (ComCom TV). Les trois directeurs des start-up ont pris la parole, avant que tous s'associent autour d'un cocktail pour fêtée leur arriver et la remise de dons aux associations.

CHRISTOPHER LEVÉ



UPVY

En route vers la certification...

Lors de l'Assemblée Générale de l'UPVY du 27 septembre, Patrice Auguste, responsable des relations terrain de l'Association Générale des Producteurs de Blé (AGPB), est venu expliquer comment la certification environnementale pouvait être favorable aux grandes cultures.



Patrice Auguste, responsable des relations terrain à l'AGPB.

Les producteurs de grandes cultures ont de nombreux défis à relever : rester compétitif, travailler avec des risques de plus en plus nombreux et diversifiés, répondre aux attentes d'une société de plus en plus déconnectée de la réalité du terrain. De ce constat, il résulte de plus en plus de contraintes. *«Cette course à la surenchère doit cesser»* déclare Patrice Auguste. Cependant, s'il est certain que les agriculteurs sont des professionnels, ils ont oublié de le dire et de le faire savoir. Un des moyens de démontrer ce savoir-faire et qui est reconnu par l'État, c'est la certification. L'AGPB et l'ensemble des associations végétales et animales, accompagnées par la FNSEA, propose de développer une démarche volontaire autour d'une certification environnementale basée sur le niveau 2 de la *«Haute Valeur Environnementale»*. Validé par un tiers indépendant et donc non partisan, ce système pourrait être un moyen d'accéder directement à la déclinaison du nouveau verdissement proposé dans la future PAC.

Une certification en devenir

Cette certification nécessite cependant d'être travaillée tant au niveau du cahier des charges que des coûts supplémentaires que celle-ci risque d'occasionner. L'enjeu premier à atteindre est simple : les mesures doivent être accessibles et compréhensibles à l'ensemble des exploitants. La démarche engagée pourra être individuelle ou collective. En effet, certains organismes stockeurs ont déjà des cahiers des charges spécifiques qui pourraient être valorisés dans ce système de certification. Pour autant, il faut que l'État participe à cette démarche de progrès. Un accompagnement doit être envisagé pour les exploitants qui s'engagent dans la certification. Plusieurs pistes sont explorées comme une aide pour les futurs investissements, une mesure permettant de compenser les risques… Il faut que l'État et la société, qui demandent cette *«montée en gamme»* assument leurs exigences. D'autant plus qu'en aucun cas, cette *«dictature de la perfection»* ne garantit un prix et une valorisation supplémentaire.

Sandrine Vatinelle, Animatrice FDSEA

Grandes cultures

Des regrets et des projets

Vendredi dernier, Jean-Luc Gennerat, président de la section grandes cultures de la FDSEA réunissait la commission pour un point d'actualité et mettre en place le programme des réunions hivernales.

Crédit carbone : la FD fait son benchmarking !

Issu du protocole de Kyoto (1995) pour réguler le réchauffement climatique, un marché des droits à polluer a mis en place un schéma assez simple… de grandes entreprises qui ne réalisent pas un bilan carbone positif, entre autres gaz à effet de serre, doivent abonder dans des fonds en payant une taxe carbone. Ces fonds sont ensuite décernés à des *«organisations»* qui réalisent un bilan carbone positif. À l'instar du travail réalisé par les maisons de l'élevage sur une méthode appelée *«Carbon Agri»* qui permet aux éleveurs de bénéficier de financements au titre du stockage de carbone, la section végétale a lancé aussi une réflexion sur ce sujet. Quelles peuvent être les pistes à développer afin que *«les grandes cultures»* puissent aussi bénéficier de la labélisation carbone pour rentrer dans la même démarche ? La FD lance donc un nouveau projet qui va amener ses adhérents à rencontrer les instituts techniques du végétal, des porteurs de projets *«carbone»*, en vue d'évaluer le potentiel de développement dans le département.

PAC 2020

La Pac est en pleine révision, si le calendrier se précise, il est encore un peu tôt pour dessiner quels seront les futurs arbitrages européens puis nationaux. Dans cette attente, la FRSEA commence à travailler sur les différentes orientations de la nouvelle programmation dans le but de défendre l'agriculture de la région et plus particulièrement mettre en avant les zones intermédiaires. Au travers de la présentation de ce premier travail réalisé par la région, la section végétale de la FDSEA a ainsi pris connaissance ce que pourrait être la future PAC telle qu'elle est aujourd'hui souhaitée par le commissaire européen à l'agriculture et les marges de manœuvre offertes.



credit photo @guyotVincent02

ZNT

La section regrette le climat actuel de défiance entretenu via les médias par les alarmistes de tout poil qui cherchent à surfer sur des angoisses pour gagner une élection. Il suffit de regarder une bordure de champs pour constater que les agriculteurs sont extrêmement professionnels et traitent à quelques centimètres près. Les adhérents de la FDSEA sont déterminés à faire entendre leur professionnalisme, y compris s'il le faut en allant à nouveau dans la rue pour se faire entendre plus fort.

La diversité des sujets évoqués en section végétale de la FDSEA sera approfondie lors des prochaines réunions entre fin novembre et mi-février.

Sandrine Vatinelle, animatrice FDSEA

Agir contre le changement climatique

Fertilisation : contribuer à la lutte contre le changement climatique

En 2019, la France a traversé deux canicules en juin et en juillet. Avec 42,4 °C à Sens, la région a pulvérisé ses records de chaleur en juillet. Au niveau mondial, 2015, 2016, 2017 et 2018 sont les années les plus chaudes jamais enregistrées. 2019 s'inscrira sûrement dans cette lignée.

Le bouleversement climatique actuel affecte les exploitations. En grandes cultures, les rendements pâtissent d'aléas plus fréquents et plus forts. En élevage, l'autonomie alimentaire est menacée. Pour enrayer le réchauffement global, tous les secteurs doivent diminuer leurs émissions de gaz à effets de serre. L'agriculture est responsable de près de 20 % de ces émissions. Limiter le recours aux intrants permettrait de les diminuer. L'agriculture repose sur des phénomènes vivants : la photosynthèse, la digestion, la minéralisation. Sous certaines conditions, ces mécanismes séquestrent du carbone. En s'appuyant sur eux, il est possible d'améliorer le bilan carbone des exploitations.

40 % des émissions de gaz à effet de serre agricoles proviennent des émissions de NO_2 associées à la fertilisation minérale

S'élevant à 170 € / ha de SAU en 2018 chez les céréaliers de la région1 , la fertilisation constitue leur poste de charges opérationnelles le plus lourd. Malgré les progrès réalisés en France depuis 30 ans, seule la moitié de l'azote apportée est absorbée par la culture2. Les pertes peuvent être réduites en ajustant au plus juste les apports aux besoins de la plante : la bonne dose, sous la bonne forme, au bon moment, au bon endroit.

Optimiser les apports d'engrais passe par une évaluation plus raisonnable des rendements espérés Un outil d'aide à la décision devrait alors permettre également de limiter le gaspillage, mais son efficacité est souvent compromise par le faible coût de l'engrais minéral3. Dans les fermes ayant mis en place ces pratiques, les charges diminueraient de 9 € par ha. Les émissions évitées sont estimées à 220 kg CO_2 équivalent, soit autant qu'un trajet de 3 000 km en voiture.

Les effluents organiques sont une source d'azote renouvelable

Mieux les valoriser passe par une amélioration des pratiques. D'abord, estimer au plus juste la valeur fertilisante grâce au bilan azoté limite les doses de complément minéral. Ensuite, épandre au ras du sol, enfouir les effluents et les apporter à la bonne saison diminue de 35 à 95 % les pertes d'azote dues à la volatilisation. Ces actions ne devraient pas limiter le potentiel de production des cultures et pourraient fortement diminuer les apports d'engrais minéraux. L'émission de 210 kg de CO_2 équivalent serait évitée et l'agriculteur pourrait économiser environ 12 €/ha/an.

Introduire des légumineuses est un levier puissant pour réduire les émissions

Cela demande une réflexion globale sur l'exploitation, avec des implications technique et commerciale. Chez les légumineuses, les besoins en azote sont assurés par fixation symbiotique de l'azote de l'air. Leur entrée dans la rotation permet de réduire les apports azotés. La marge de la culture suivante s'améliorerait, selon l'Inra, de 60 €/ha. La réduction d'émissions après l'introduction de légumineuses à graines serait de 1,6 t de CO_2 équivalent par hectare et par an (3 trajets Paris-New-York en avion).

L'optimisation de la fertilisation permet non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'être économiquement plus efficient, mais elle peut également avoir une répercussion très positive sur la qualité de l'eau. De nombreux groupes d'agriculteurs travaillent sur ce sujet. Rejoignez-les en contactant votre Chambre d'agriculture.

Mathilde Schryve
Cerfrance Bourgogne Franche-Comté

1 Observatoire prospectif de l'agriculture Bourgogne-Franche-Comté. 2019
2 Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Potentiel d'atténuation et coût de dix actions techniques. INRA, 2013.
3 Fertilisation azotée et outils d'aide à la décision. INRA 2013



Photo : CA89

Champs de légumineuses.

Zoom sur…

OPA BFC résultats 2018



Pour plus d'informations, pour lutter contre le changement climatique, retrouvez ces pistes et de nombreuses autres dans l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté 2019, piloté par les Cerfrance et les chambres d'agriculture, avec le soutien du Conseil régional BFC et en collaboration avec la DRAAF.
Document disponible sur les sites de la Chambre régionale de Bourgogne-Franche-Comté, Cerfrance et Conseil régional BFC.

A suivre dans la prochaine édition :
De nouveaux bâtiments pour faire face aux enjeux du changement climatique

Témoignages

Les nombreux atouts de la luzerne

Hubert Mony est agriculteur à Francheville, sur les plateaux situés au nord-ouest de Dijon. Cet éleveur ovin possède un troupeau de 500 brebis et exploite une surface totale de 225 hectares.

Pour faire face aux phénomènes climatiques, et aux difficultés croissantes de la culture du colza, Hubert Mony a dû adapter son exploitation. *« Le colza, de plus en plus résistant aux ravageurs, n'offrait plus la rentabilité suffisante »* précise Hubert Mony. *« C'est un problème général rencontré sur tous les plateaux de la région, dont le potentiel est inférieur à 50 q/ha »* ajoute-t-il. *« Nous avons donc dû rechercher des solutions pour alimenter notre troupeau »*. Ainsi, l'éleveur de Francheville s'est tourné vers la culture de légumineuse, et en particulier la luzerne. Pour Hubert Mony, cette culture offre de nombreux atouts. Un des intérêts majeurs de cette plante réside notamment dans sa durée d'implantation : de l'ordre de quatre ans en élevage ovin. Une période



Hubert Mony, éleveur ovin à Francheville (21)

durant laquelle les interventions sont considérablement réduites. *« La luzerne n'a presque pas besoin d'intrants »* souligne Hubert Mony. *« Grâce aux nodosités racinaires, elle fixe et utilise l'azote présent dans l'air et ses besoins en potasse sont largement couverts par l'apport de fumier. La luzerne n'a pas non plus besoin de désherbage. C'est une culture à la fois écologique et économique »* souligne-t-il.

D'un point de vue nutritionnel, la luzerne est également très appréciée. *« L'apport de protéine est suffisant pour la majeure partie de l'année. Seule la période juste avant la mise bas et couvrant le premier mois de lactation nécessite un complément protéique pour lequel nous avons recours au tourteau de colza plutôt que du soja importé »*.

Enfin, un autre atout de la luzerne que souligne l'éleveur fait écho à l'actualité. *« La luzerne est moins sensible aux phénomènes de sécheresse. Du fait de sa durée d'implantation, les racines sont plus longues et puisent ainsi plus profond les besoins en eau de la plante »*. Tous ces facteurs n'ont fait que conforter Hubert Mony dans son choix d'abandonner totalement la culture du colza au profit de la luzerne. Une plante complémentaire à l'élevage ovin qui, et Hubert Mony en est convaincu, a également son rôle à jouer dans l'adaptation des exploitations aux changements climatiques.

Frédéric Duclos

Des solutions pour baisser l'apport en azote

Éleveur de vaches laitières à Mercy, Benoît Leprun possède 140 hectares, dont 100 en bassin d'alimentation de captage de type Grenelle. Confronté à un taux de nitrates trop élevé dans l'eau, il a mis en place des actions pour mieux le gérer et lutter contre le changement climatique.



Benoît Leprun, éleveur de vaches laitières à Mercy (89)

Comment solutionnez-vous la problématique de ce taux de nitrates trop élevé ?
«Je me suis basé sur la méthode « reliquat entrée hiver », c'est-à-dire la mesure du taux d'azote entrée hiver, avant que la lame drainante n'entraîne les nitrates en profondeur. Grâce à ça, j'ai constaté des problématiques liées à l'apport d'effluents et au taux de matière organique élevé dans le sol, qui faisaient augmenter ce reliquat entrée hiver. Alors, j'ai commencé à apporter des quantités d'effluents au plus près des besoins des cultures, tout en travaillant sur la présence de couverts pour capter les nitrates avant la lame drainante hivernale. Aussi, je composte 400 m³ de fumier par an, de façon à stabiliser l'azote qu'il contient et de le restituer sous forme humique plus stable que l'azote ammoniacale ou nitrique qui descend dans l'eau».

Comment mesurez-vous le taux de nutrition azoté des plantes ?
«À l'aide du N Tester. C'est une pince qui mesure le taux de chlorophylle dans la plante. Elle donne une indication sur la nutrition azotée des plantes et permet de savoir à quel moment elles vont être en carence. Cela m'a permis de réduire mes doses d'azote sur blé d'environ 15 %, sans impact sur le rendement».

Avez-vous d'autres objectifs pour lutter contre le changement climatique ?
«Je m'oriente vers l'agriculture de conservation. C'est-à-dire moins de consommation d'énergie fossile pour la traction et un travail du volant autofertile du sol pour diminuer les apports d'azote minéral. Une meilleure gestion des couverts et de la matière organique permet une diminution des phytos et le stockage de carbone».

Christopher Levé

Enseignement agricole

Diversité et réussites

L'enseignement agricole a le vent en poupe en Bourgogne Franche-Comté : les effectifs progressent – y compris dans l'apprentissage – les résultats sont bons, et les formations proposées préparent efficacement à une grande diversité de métiers.



Le site de Chateaufarine, qui a accueilli cette année la conférence de rentrée de l'enseignement agricole, possède un atelier hélicicole avec un laboratoire de transformation et un autoclave.

Il y a quelques semaines, 13 500 jeunes ont fait leur rentrée dans les 95 sites de formation initiale scolaire ou apprentissage de l'enseignement agricole public et privé de Bourgogne Franche-Comté. *«J'ai trois motifs de fierté, a déclaré Vincent Favrichon, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne - Franche - Comté, recteur de l'enseignement agricole, à l'occasion de la conférence de rentrée qui se tenait le 19 septembre dernier à l'EplefpaA de Besançon. En premier lieu les excellents résultats aux examens de juin 2019 : pour le baccalauréat général scientifique (Bac S), spécialité «Écologie Agronomie et Territoires», préparé dans sept lycées agricoles publics, le taux de réussite est supérieur à 90 % : c'est encore mieux qu'en 2018 et c'est un taux supérieur à celui enregistré au niveau national»* En Bourgogne Franche-Comté, 5 171 candidats s'étaient présentés aux examens de l'enseignement agricole. Parmi eux, 4 459 candidats, soit 86,2 % ont été admis à la session de juin 2019, un très bon taux de réussite supérieur à 2018 et semblable à celui du national.

Une bonne insertion professionnelle

Second motif de réjouissance *«l'inversion de la courbe des effectifs, avec une progression de 1,6 % toutes familles de l'enseignement agricole confondues»*. Or, comme l'a mis en lumière l'enquête *«Insertion dans la vie active des apprentis et des lycéens»*, parue en juillet dernier, l'enseignement agricole rime aussi avec insertion professionnelle : sept mois après leur sortie du système scolaire, la part des sortants en situation d'emploi est particulièrement élevée pour les apprentis (76%). Elle s'élève à 63% pour les lycéens de l'enseignement agricole et 59% pour les lycéens de l'Éducation nationale. Enfin, le Draaf a loué la progression de l'apprentissage, dont l'effectif a dépassé les 3 000 cette année. *«C'est un challenge, avec deux axes de travail : d'abord réussir l'adéquation entre les formations et les besoins des entreprises, en second lieu accroître la coopération entre les établissements techniques et l'enseignement supérieur, tant en termes de partage des connaissances scientifiques que d'acceptation des jeunes du technique dans le supérieur»*.

L'émergence de nouveaux enjeux

Serge Abadie, le directeur de l'EPLEFPA de Besançon, dont le site de Chateaufarine accueillait cette année la conférence de rentrée, a souligné de son côté l'importance des partenariats pour mener à bien toutes les missions dévolues à l'enseignement agricole. Récemment doté d'un nouveau bâtiment et de matériels pédagogiques neufs avec l'aide de la Région *«les conditions de travail sont très bonnes. Bien implanté dans ces territoires, par son projet d'établissement, il reste d'abord à l'écoute des besoins pour continuer à être un établissement où il fait bon vivre et apprendre avec plaisir, sans rien lâcher sur l'exigence et le travail, comme le montrent les très bons résultats aux examens ou les taux d'insertion»*.

Pour Stéphane Guiguet, vice-président du Conseil Régional, et en charge des dossiers lycée et apprentissage, a pour sa part insisté sur la place déterminante de l'enseignement agricole face à l'émergence des enjeux climatiques et environnementaux : *«après la sécheresse 2018, la sécheresse 2019… quand l'exceptionnel devient la norme nous devons changer de paradigme, et raisonner différemment la question de l'eau et de l'agronomie, passer d'une politique d'adaptation à une politique d'anticipation. La susceptibilité du monde agricole vis-à-vis des reproches sur ses pratiques, la condition animale… nous impose encore davantage de travailler ensemble : c'est le rôle clé des établissements de l'enseignement agricole que d'accompagner la profession dans ce changement de paradigme»*. Il n'a pas non plus manqué de souligner les efforts de la Région dans les domaines de la mobilité, à travers une revalorisation de l'aide sociale relative aux frais d'internat, et de la culture. *«La culture pour tous n'est pas qu'un slogan, c'est un marqueur politique, avec un budget en croissance, nous encourageons par exemple les rencontres culture et territoire à travers une subvention, et finançons les postes d'enseignants à l'éducation socio-culturelle»*.

ALEXANDRE CORONEL

Zoom sur...Silva Numerica

Une plateforme numérique permettant de simuler l'évolution des peuplements forestiers au fil des années est actuellement en phase de test à Chateaufarine : cet outil pédagogique innovant est le fruit de la collaboration entre le monde de la recherche, celui du développement numérique et celui de l'enseignement.

Le projet Silva Numerica a émergé au sein de deux centres de formation forestiers de Bourgogne Franche-Comté : l'EPLEFPA1 d'Étang-sur-Arroux et l'EPLEFPA de Besançon, autour de la question : *«que peut-on proposer comme innovation numérique permettant de faciliter la compréhension des écosystèmes, de la gestion forestière, des chantiers… en présentant le fonctionnement de l'activité forêt-bois tout en rendant les filières forestières attractives pour des jeunes en formation ?»*

Un projet au long cours

«Il est encore un peu prématuré d'en parler, reconnaît le directeur Serge Abadie : pour l'instant nous sommes dans la phase de test et de mise au point, qui va durer pendant l'année scolaire 2019-2020. C'est un projet complexe, qui dure depuis quatre ans et dont l'objectif est de développer un environnement virtuel éducatif évolutif, pour enseigner/apprendre à des collégiens et des lycéens les savoirs liés à la compréhension et à la gestion d'un écosystème forestier… ainsi qu'à professionnaliser des étudiants de la filière forêt-bois».

Le logiciel, dont une démonstration était organisée à l'occasion de la conférence de rentrée de l'enseignement agricole, simule de manière assez réaliste un environnement forestier de réalité virtuelle, avec différentes essences (feuillus, conifères, buissons…), dans différentes conditions de milieu (relief, humidité, exposition, nature du sol, topographie…). *«Cet environnement digital est conçu de manière à pouvoir accueillir différents modules de formation scénarisés à l'adresse d'élèves de l'enseignement général et professionnel. On peut ainsi envisager plusieurs "niveaux" et types d'utilisation : par exemple un versant plutôt "environnement", axé sur le fonctionnement d'un écosystème complexe, et un versant plus axé sur la gestion d'une forêt, où l'utilisateur va chercher des solutions pour répondre à un problème précis (productivité, biodiversité, changement climatique…), ou encore gérer un chantier forestier (organisation, évaluation des risques…)»*, détaille l'enseignant en charge de la démonstration.

Compromis entre réalisme et fluidité

Comme le savent bien les adeptes de jeu vidéo, la réalité virtuelle est le fruit d'un compromis entre réalisme et fluidité de l'animation. *«Plus les aspects graphiques sont réalistes, plus le logiciel va être gourmand en ressources et en capacité de calcul des processeurs, poursuit l'enseignant : pour l'instant, nous travaillons sur des cartes de surface assez modeste (un quart d'hectare) pour ne pas nuire à la fluidité du scénario. Mais cette approche permet déjà de bien comprendre la dynamique d'un peuplement»*. En effet, Silva Numerica permet de faire vieillir la forêt, éventuellement de remonter dans le temps pour expérimenter d'autres choix, pour vérifier la cohérence de ses décisions, mais également en percevoir les conséquences moins visibles, chimiques ou biologiques et ainsi de mesurer ses impacts sur les sols, les végétaux, la faune, la qualité des bois…



Le logiciel de gestion forestière est actuellement en phase de test à Chateaufarine.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1547
VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Des tracteurs de cour à la carte

Les tracteurs de cour sont proposés avec des finitions offrant de nombreuses combinaisons. Leur niveau d'équipement peut ainsi être défini en fonction des tâches à réaliser, généralement bien différentes d'une exploitation à l'autre



Crédit : M. Portier

La sélection d'un circuit hydraulique performant rend les travaux au chargeur frontal plus efficaces



Crédit : M. Portier

Les modèles les plus sophistiqués profitent d'équipements haut de gamme, à l'instar du pont avant suspendu et de la transmission à variation continue.

L'offre en tracteurs compacts développant de 80 à 120 chevaux est particulièrement large pour satisfaire aux différentes exigences des exploitants. Certains engins restent, par exemple, attelés en permanence à la remorque mélangeuse. D'autres sortent des bâtiments pour effectuer la fenaison, voire participer aux travaux de culture en réalisant les semis et les opérations de pulvérisation. Les plus simples se contentent ainsi d'une boîte mécanique et même, dans certains cas, d'un unique arceau de sécurité. Les plus perfectionnés se voient, eux, pourvus de technologies souvent éprouvées sur les gammes plus puissantes. La plupart des constructeurs proposent des modèles à la carte que l'acquéreur personnalise en choisissant, par exemple, entre quatre finitions de cabine, trois versions de circuit hydraulique, trois à quatre types de transmission, deux capacités de relevage arrière… Peu courants, les modèles dépouillés à deux roues motrices, encore au catalogue de quelques marques, ont pourtant leur place dans les exploitations où ils évoluent exclusivement sur les aires bétonnées des bâtiments d'élevage. À l'opposé, les variantes haut de gamme à quatre roues motrices assurent différentes tâches et épaulent parfois le tracteur de tête. Dans ce cas, une transmission performante, de type semi-powershift ou à variation continue, un pont avant suspendu et bien sûr la climatisation semblent de rigueur pour davantage de confort. La customisation peut être relativement poussée avec, par exemple, le montage d'un relevage avant avec prise de force pour accrocher une faucheuse frontale ou un outil de travail du sol.

Elle va jusqu'à l'adaptation de solutions d'assistance à la conduite, telles que les systèmes de guidage bien utiles pour la fertilisation et la pulvérisation.



Crédit : Claas

Les tracteurs à deux roues motrices restent commercialisés par un petit nombre de constructeurs.



Crédit : M. Portier

L'ergonomie des commandes est particulièrement importante sur un tracteur utilisé quotidiennement.

Des commandes ergonomiques

Qu'ils soient basiques ou perfectionnés, les tracteurs de cour fonctionnent tous les jours dans les exploitations d'élevage et réalisent souvent aux alentours de 1 000 heures par an, voire davantage. Par conséquent, la bonne ergonomie des commandes et la facilité d'accès à bord s'avèrent importantes. La disposition des marchepieds et l'angle d'ouverture des portes doivent, par exemple, être bien étudiés pour garantir des montées et descentes du poste de conduite en toute sécurité. La cabine doit généralement concilier faible hauteur et visibilité pour travailler aisément dans les bâtiments et endroits exigus. La présence d'un toit vitré ou d'un pare-brise panoramique se révèle quasi incontournable avec un chargeur frontal. Un jeu de phares de travail puissants vient parfaire la dotation en facilitant les travaux nocturnes. Avec un chargeur frontal, le dimensionnement du circuit hydraulique est également important, car il conditionne la réactivité des manœuvres. Les différences de comportement peuvent en effet clairement se ressentir avec des débits d'huile débutant à 60 l/min et passant allégrement, chez certains constructeurs, le cap des 100 l/min. D'ailleurs, l'accès à un circuit hydraulique performant n'impose pas forcément d'opter pour la solution à centre fermé load sensing, car le dispositif de couplage des pompes à engrenage, disponible sur certains modèles, garantit de bons résultats et s'avère plus économique.



Crédit : L.Vimond

Le toit vitré ou le pare-brise panoramique sont quasi incontournables pour les travaux de manutention.

L'extension de garantie intéressante

Le choix d'une marque repose souvent sur sa notoriété, mais aussi sur la proximité et le niveau des prestations fournies par le concessionnaire. Le rapport qualité prix joue également un rôle important lors de l'investissement, car les différences sont, à équipements comparables, parfois notables entre les constructeurs. Mais un autre critère qui fait mouche est la garantie. Certains tractoristes se distinguent, par exemple, en doublant, voire triplant d'office la durée légale d'un an ou en commercialisation des extensions de garantie. Ces offres s'avèrent particulièrement intéressantes, car elles permettent, les premières années d'utilisation, d'estimer avec précision le coût de revient. En effet, durant la période de garantie, les charges se limitent aux révisions, au carburant, à l'assurance et à l'usure des pneumatiques. Il est ensuite fréquent que l'approche de l'échéance finale déclenche le renouvellement du tracteur.

David Laisney



NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS

Arbos
La série 7000 avec moteur Phase V


Crédit : Arbos

Dotée d'une transmission à 60 rapports, la gamme 7000 d'Arbos comprend trois modèles, dont le plus puissant développe 270 ch. Dénommés 7220, 7240 et 7260, ces engins logent une motorisation six cylindres 6,7 l signée FPT et répondant à la norme Stage V. Leur circuit hydraulique load sensing dessert jusqu'à cinq distributeurs électrohydrauliques et un relevage arrière d'une capacité de 10 tonnes. La cabine Hi-Vision Maxi abrite un siège pneumatique et un accoudoir multifonction.

CASE IH
La variation continue dès 100 chevaux sur les Vestrum


Crédit : D.Laisney

Les quatre tracteurs de la série Vestrum s'intercalent entre les gammes Luxxum et Maxxum. Développant de 100 à 130 chevaux, ils bénéficient de la transmission à variation continue CVXDrive et de l'accoudoir Multicontroller. Ces modèles partagent leur structure de cabine avec les Maxxum. Ils profitent de la technologie Isobus Class III et de l'automatisme HMC II de gestion des manœuvres en bout de champ. Leur moteur FPT à quatre cylindres de 4,5 litres répond à la norme phase V grâce au procédé Hi-eSCR2, utilisant un DOC et un SCR, ce dernier intégrant également la filtration de particules. Ses composants de dépollution prennent place sous le capot pour dégager au maximum la visibilité. Les Vestrum reçoivent jusqu'à sept distributeurs (4 arrière + 3 avant).
Modèles : Vestrum 100, 110, 120 et 130- Puissance : 100, 110, 120 et 130 ch- Hydraulique : LS 110 l/min - Relevage (av/ar) : 2 300/5 600 kg- Empattement : 2,49 m
Rayon de braquage : 4,5 m - Réservoir : 180 l

Un six cylindres de 145 ch dans la gamme Maxxum


Crédit : Case IH

La dernière génération de Case IH Maxxum ne proposait initialement que des tracteurs à moteur à quatre cylindres. Elle compte désormais un modèle six cylindres, de 145 ch, présentant la même puissance que le plus gros des quatre cylindres. Le bloc 6,7 l affiche également un boost (EPM) de 30 ch, mais se démarque par son couple supérieur de 740 Nm. Le Maxxum 150 conserve le même gabarit que le Maxxum 145 et ne pèse que 130 kg de plus. Il se décline avec les transmissions semi-powershift ActiveDrive 4 et ActiveDrive 8 ou la variation continue CVX. Modèle : Maxxum 150 - Puissance nominale : 145 ch
Puissance maxi (sans/avec boost) : 158/175 ch
Poids : 5 320 kg - Empattement : 2,64 m

CASE IH
Les Magnum développent jusqu'à 400 ch


Crédit : D.Laisney

La nouvelle gamme de tracteurs Magnum de Case IH se compose de 5 modèles et atteint désormais la barre des 400 ch. Ces engins sont motorisés par un six-cylindres FPT Cursor 9 Stage V de 8,7 litres. Le plus puissant reçoit exclusivement la nouvelle boîte powershift Powerdrive à 21 rapports avant et 5 arrière. Les quatre autres modèles, développant de 280 à 380 accèdent, eux, à deux choix de transmission : à variation continue CVT et powershift Powerdrive à 18 rapports avant et 4 arrière ou 19 avant et 4 arrière. Les Magnum de dernière génération profitent d'une cabine à l'intérieur entièrement redessiné et d'un nouvel accoudoir Multicontroller accueillant à son extrémité un nouveau joystick dotés de plusieurs boutons personnalisables. Ils bénéficient du grand écran de contrôle AFS Pro 1200. Ce dernier peut être consulté à distance via l'interface mycaseih.com, afin de faciliter le diagnostic d'un problème par le concessionnaire ou tout simplement suivre les paramètres du tracteur, comme le niveau de carburant. Les trois plus gros, Magnum 340, 380 et 400, se déclinent également en version Rowtrac à train de chenilles arrière de 610 ou 760 mm de large.
Modèles Magnum : 280 ; 310 ; 340 ; 380 ; 400 - Puissance : 280 ; 310 ; 340 ; 380 ; 400 ch
Débit hydraulique maxi : 282 l/min- Capacité de relevage : 11 700 kg (10 929 kg sur Magnum 380 et 400 ch)



NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS

Deutz-Fahr

Déclinaison Warrior sur la série 6



Crédit : Deutz-Fahr

Suite au succès de la robe black dite Warrior sur les 9340 TTV et 7250 TTV, Deutz-Fahr a décidé de proposer cette option sur tous les tracteurs Deutz-Fahr de la série 6 TTV. Six modèles de 155 à 215 ch sont ainsi disponibles. Cette finition comprend une peinture spéciale noire brillante, un pot d'échappement en acier inoxydable et le logo doré Warrior.

Fendt

Accoudoir et joysticks redessinés sur les 700 Vario



Crédit : Fendt

Les 700 Vario sont les premiers tracteurs de la gamme Fendt à adopter la dernière génération d'accoudoir multifonction. Celui-ci loge le nouveau joystick intégrant des fonctions supplémentaires, ainsi que le levier en croix à l'ergonomie améliorée, afin de limiter les mouvements de la main lors de l'utilisation de plusieurs outils. L'accoudoir supporte différentes touches repérées par un code couleur. Les 700 Vario profitent également d'une nouvelle organisation des terminaux en cabine. Ils peuvent en compter jusqu'à trois : un premier à écran de 9 pouces solidaire de la colonne de direction, un deuxième de 12 pouces en bout d'accoudoir et un troisième de 12 pouces fixé à droite sous le pavillon du toit. Ce dernier s'escamote de moitié dans la garniture du toit pour dégager la visibilité lors de la circulation routière. Un support optionnel s'adapte sur le côté droit pour fixer une tablette.

John Deere

Les 6M remplacent trois gammes



Crédit : John Deere

On refait les gammes chez John Deere : les 6M, 6MC et 6RC sont désormais remplacés par une nouvelle gamme 6M. Au premier coup d'œil, on remarque le nouveau look avec un capot fin et plongeant des quatre modèles compacts de 90 à 120 ch. Son empattement court de 2,40 m lui procure une bonne maniabilité - 4,35 m de rayon de braquage - tandis que son PTAC a été augmenté à 10,45 t, soit une charge utile de 4,7 t. En cabine, outre le grand toit vitré et l'insonorisation améliorée, le tableau de bord a été déplacé sur un écran le long du montant avant droit. Les modèles dotés de la transmission CommandQuad peuvent recevoir en option un accoudoir CommandArm compact. Jusqu'à quatre distributeurs mécaniques ou électro-hydrauliques sont proposés. Le joystick électrohydraulique peut être paramétré. Le confort est accentué par le pont avant suspendu TLS et la suspension mécanique de la cabine. Côté transmission, les 6M accèdent à trois offres de semi-powershift à 4 rapports sous charge - PowrQuad, AutoQuad et CommandQuad (gammes robotisées), ces deux dernières étant disponibles en version Ecoshift permettant de rouler à 40 km/h à 1 590 tr/min. Le système Autoclutch autorise le débrayage et le freinage uniquement avec la pédale de frein. Ces tracteurs peuvent être équipés de la télématique JDLink gratuite les cinq premières années, d'un récepteur GNSS Starfire 6000, de consoles Greenstar 4240 ou 4260 et de l'autoguidage avec les signaux SF1, SF3 et RTK.
Modèle : 6090 M, 6100 M, 6110M, 6120M/6130M, 6140M / 6145M /6155M / 6175M, 6195M
Puissance nominale : 90, 100, 110, 120 / 130, 140 / 145 / 155 / 175, 195 ch Nombre de cylindres : 4/4/4/6/6
Empattement : 2,4 / 2,58 / 2,765 / 2,765 /2,8 m PTAC : 10,45 / 10,45 / 10,45 / 11 / 12,3 t

Kubota

Le Tracteur M5 en version Low Profile



Crédit : M. Portier

Kubota décline son tracteur M5111 à arceau en version surbaissée, baptisée Low Profile. Ce modèle se démarque ainsi par sa faible hauteur de 1,50 m au niveau des ailes arrière, facilitant l'accès à des serres, des bâtiments très bas ou encore sous des cultures à hauteur limitée. Il conserve les mêmes caractéristiques que le M5111 standard, à savoir un moteur Kubota 3,8 l de 107 ch, accouplé à une transmission mécanique à 3 gammes et 6 rapports (rampantes disponibles) et inverseur hydraulique. Il profite d'un alternateur 80 A offrant plus de capacité pour l'éclairage et l'entraînement d'accessoires électriques



NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS

Massey-Ferguson
Plus d'équipements sur les 4700, 5700 et 6700



AGCO : Massey Ferguson

En alternative au freinage double ligne pneumatique, Massey Ferguson propose sur ses 4700, 5700 et 6700 une version hydraulique double ligne (avec prise ABS) capable de piloter des remorques en freinage simple ligne. Cette option peut équiper tous les modèles à cabine et les 4700 à arceau. En outre, les 5700 avec transmission Dyna-4 accèdent désormais en option au relevage avant monté d'usine. D'une capacité de 2 525 kg, ce dernier intègre une suspension et propose trois positions (fixe, flottante ou transport). Ces tracteurs accueillent une suspension de cabine, la mémorisation du régime moteur, et peuvent aussi bénéficier du toit vitré Visio ou encore d'un circuit hydraulique de 100 l/min.

New Holland
Un deuxième T6 six cylindres



Crédit : M.Portier

Après le New Holland T6.180, le T6.160 est le second modèle six cylindres à faire son apparition dans la gamme T6 . Motorisé par un bloc FPT 6,7 litres répondant au Tier 4f (DOC + SCR), ce tracteur affiche une puissance maxi de 145 ch, portée à 160 ch avec le boost. Il offre ainsi des performances et dimensions identiques au modèle 4 cylindres de même puissance, dont il se démarque par son couple supérieur et son meilleur frein moteur. Ce six cylindres n'est proposé qu'avec la transmission semi-powershit ElectroCommand. Autre évolution, les tracteurs T7 à empattement long (200 à 260 ch) et T7 HD (273 à 313 ch) adoptent un moteur FPT conforme à la norme Stage V, avec un DOC et un catalyseur SCR, assurant également la filtration de particules.

Valtra
Nouvelle motorisation sur les séries N, T et S



Crédit : Valtra

Les tracteurs des séries N, T et S disposent d'une motorisation répondant à la norme antipollution phase V, intégrant FAP à régénération passive (régénération active uniquement au moment des vidanges en atelier toutes les 600 h) et SCR (+ EGR sur la série S), pour les modèles à partir de 170 ch. L'échappement a été redessiné et procure une plus grande visibilité. L'accessibilité a été améliorée et le volume de stockage d'outils accru sur la série S. En outre, un second écran tactile est proposé sur les modèles N, T et S SmartTouch. Pouvant être placé où l'on veut dans le poste de conduite, il sert au pilotage des outils isobus, au guidage, aux options de gestion de parcelle ou à l'affichage des images d'une caméra. Ce même écran est dorénavant disponible au catalogue des séries N et T Active ou Hitech, afin d'apporter la technologie Smart Farming sur des tracteurs plus simples. Par ailleurs, les tracteurs Valtra de la série N hérite de la suspension pneumatique de pont avant des modèles de la série T. Composée d'un seul gros poumon (contre deux petits sur les T4), elle travaille de concert avec la suspension de cabine et offre un débattement de 50 mm et une oscillation de 10 degrés. Cet équipement est disponible sur les N134, N154 et N174.

McCormick
Les X7.6 et X8 changent de look pour le Stage V



Crédit : McCormick

Les tracteurs McCormick six cylindres X7.6 et X8 bénéficient d'une motorisation six cylindres de 6,7 l FPT répondant à la norme Stage V, en combinant un DOC, un SCR et un petit FAP. Si la puissance des X8 n'évolue pas, celle des X7 six cylindres gagnent 5 ch. La gamme X7 s'étoffe également par le haut avec trois nouveaux modèles culminant à 240 ch. Le design extérieur évolue avec un nouveau capot, un nouveau toit de cabine intégrant un pack de 12 feux à leds. Au sein du poste de conduite, signalons deux changements majeurs. Le joystick passe d'un à cinq boutons personnalisables sur lesquels on peut affecter de multiples fonctions. L'accoudoir s'enrichit quant à lui d'un second bouton de séquence de bout de parcelle. Le volant bénéficie désormais d'une commande électrique pour le relever et l'abaisser. Ajoutons que l'opérateur peut enregistrer les réglages de suspension de cabine hydraulique, pour les rappeler par la suite.
Modèle : X7.618, X7.620 ; X7.622, X7.623 et X7.624
Puissance maxi avec boost : 180, 190, 210, 225 et 240 ch



Arvalis - Institut du végétal

Céréales d'hiver : le visa pour semer… c'est en décalé

La pluie a globalement fait son retour, c'est une bonne nouvelle mais pas un passeport pour semer. Pour implanter des blés et des orges il n'y a toujours pas d'urgence. D'abord, donner du temps aux faux semis pour faire leur effet puis attendre afin que les levées de graminées adventices soient moins nombreuses dans la céréale en place.

Les situations qui connaissent des échecs de désherbage sont de plus en plus fréquentes, tout particulièrement vis-à-vis des vulpins. L'enquête Vigieflore (Arvalis / Syngenta) réalisée sur 151 parcelles des plateaux de la région en 2018-2019 en est une excellente illustration. Parmi les parcelles les plus sales après désherbage (41 % des parcelles enquêtées avec plus de 5 plantes/m²), les vulpins sont présents dans 97 % des cas à raison d'une densité moyenne comprise entre 10 et 20 pieds/m².


Faux semis de vulpins réussi.

S'armer de patience, notamment sur les précédents en culture d'hiver

Sur la base de l'enquête Vigieflore réalisée sur les plateaux de la région en 2019, c'est bien sur les parcelles avec un précédent en culture d'hiver que les échecs de désherbage sont les plus fréquents : la moitié avec des précédents pailles (50 %) et colza (46 %) contre 1/3 dans des rotations avec cultures de printemps (38 %) et d'été (31 %), ce qui est encore beaucoup.

C'est donc d'abord dans les rotations avec des cultures d'hiver qu'il faut développer un maximum de leviers agronomiques, en particulier attendre pour semer.

Après faux semis, semer sur un sol nu, sans aucune végétation

Un faux semis est un travail superficiel du sol (moins de 5 cm de profondeur) qui a pour objectif de stimuler la levée des adventices puis de les détruire avant l'implantation de la culture. Bien sûr, la réussite de l'opération est liée à l'humidité du sol pendant l'interculture et au bon rappui du sol. Il n'empêche que même en conditions sèches comme au cours de l'automne 2018, multiplier les passages, au-delà de 3, reste un bon moyen pour limiter par la suite les échecs de désherbage. C'est ce que montrent les résultats de l'enquête Vigieflore sur les 123 parcelles déchaumées au moins une fois.

Lorsque le faux semis est réussi, il faut, à tout prix, éviter les relevées au moment du semis de la culture.

Il est conseillé de laisser au minimum trois semaines entre le dernier faux semis et le semis de la culture. Attention à ne pas anéantir le travail du faux semis avec un dernier travail plus profond !

Avec l'obligation absolue de semer sur un sol propre, détruire les adventices et repousses issues des faux semis est réalisable soit chimiquement, soit mécaniquement, soit les deux. Dans le second cas, utiliser des outils qui travaillent toute la surface et surtout en intervenant avant un épisode sans pluie afin d'accélérer la mort des plantes par dessèchement. Ces conditions météorologiques sont primordiales à la réussite de l'opération. Lors d'une destruction mécanique, on cherchera si possible à laisser les adventices ou repousses à la surface afin d'éviter leur repiquage et favoriser leur dessiccation.

Aptitudes agronomiques des principaux outils de déchaumage

Décaler les dates de semis : pivot au 15-20 octobre

Sous réserve que les faux semis aient fait leur effet (les pluies ont-elles été suffisantes partout ?), les effets du décalage de la date de semis sont connus mais malheureusement cette pratique n'est pas assez mise en œuvre. Dommage, voire désespérant, car c'est un excellent levier pour limiter la levée des vulpins par exemple. Malgré les conditions sèches enregistrées au cours de l'automne 2018, l'enquête Vigieflore le montre encore une fois ici, sur un effectif conséquent de parcelles en TCSL : Au-delà du 15/10, les échecs sont « réduits » à 22 % des parcelles alors qu'ils s'élèvent à près de 60 % pour des semis réalisés avant le 05/10.

Des expérimentations ont été réalisées, en particulier au cours des trois dernières années (2017 à 2019). Sur la base de semis réalisés début octobre :

En 2018-2019, avec toutes les contraintes d'implantation liées à la forte sécheresse enregistrée à l'automne, 2 résultats régionaux :

- À Vallan (89), réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : réduction de la population de vulpins de 53 % entre un semis du 15/10 et du 09/11 (de 120 vulpins/m² à 57) en TCS. Par ailleurs, pour le semis du 15/10, le labour procure une réduction de 49 % des vulpins par rapport au TCS.
- À Gemeaux (21), réalisé par Arvalis : réduction de la population de vulpins de 57 % entre un semis du 01/10 et du 24/10 (de 230 épis de vulpins/m² à 100) en SDSC. Le rendement est identique entre les 2 dates de semis (environ 90 q/ha) avec, d'un côté, des parcelles en échec après désherbage (double automne ou automne puis sortie hiver) en 1er semis et, de l'autre côté, des parcelles propres après désherbage en 2ème semis.

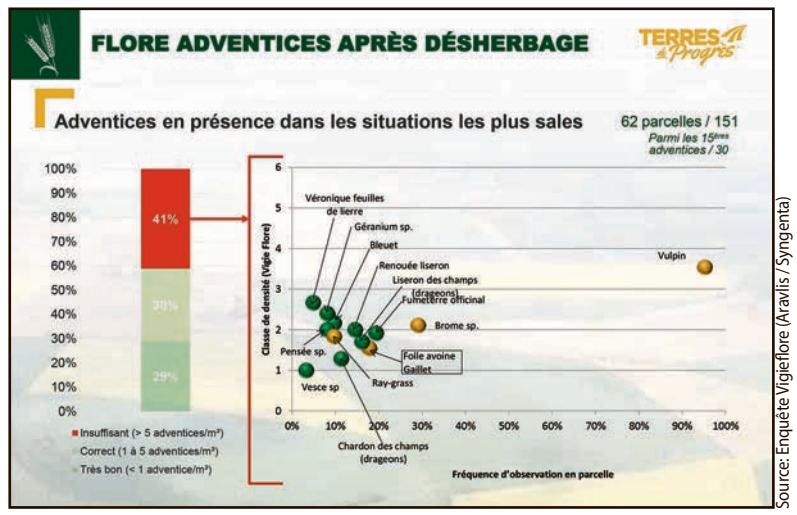
Le décalage de la date de semis est également efficace vis-à-vis des bromes. En revanche, il l'est moins pour les dicotylédones, par ailleurs moins problématiques.

Décalage de la date de semis n'est pas synonyme de rendement moindre. Outre l'adoption d'une variété adaptée, cette technique est d'abord à réserver aux parcelles reconnues les plus sales. Dans ces dernières, la dépense herbicides peut rapidement s'envoler et atteindre 100 voire 150 €/ha sur un semis précoce, sans assurance de bonne efficacité ni de réalisation du meilleur rendement tant l'infestation en adventices est importante. Ainsi, la perte de potentiel liée au décalage de la date de semis est compensée par un désherbage proche de la perfection.

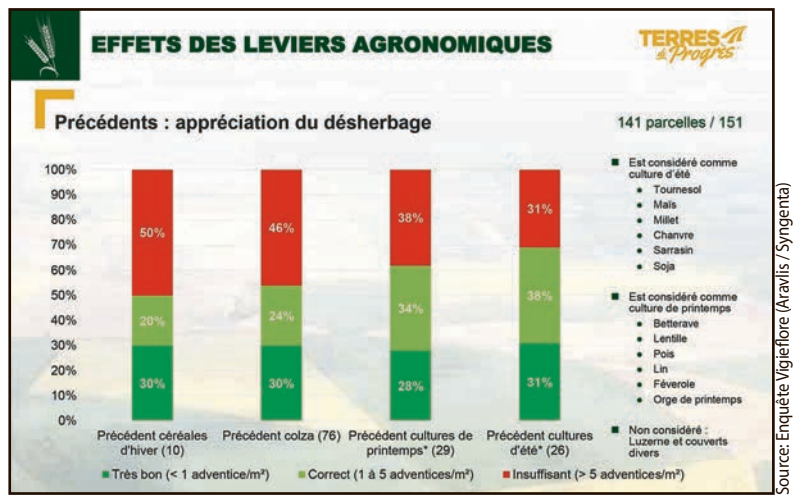
Décaler la date de semis, c'est aussi réduire le risque de jaunisse nanisante et/ou de pieds chétifs transmis respectivement par des pucerons et/ou des cicadelles en cours d'automne.

Article rédigé par les partenaires de « Objectif Cultures Propres » (OCP) Bourgogne Franche - Comté*

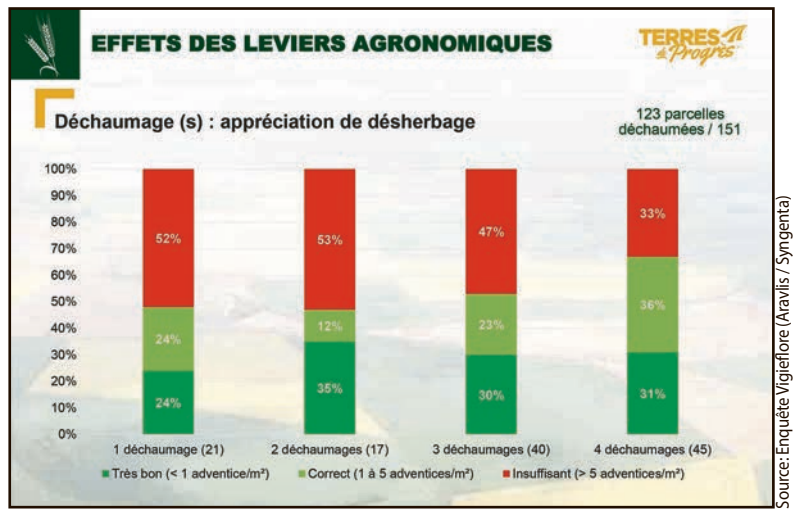
* Pelcé Luc et Chavassieux Diane (Arvalis), Aublet Karen (CA21), Bonnin Emmanuel (Soufflet Agriculture), Bouchié Jean Michel (Axereal), Boully Christine (Bourgogne du Sud), Chopard Patrick (CA39), Courbet Emeric (CA70), Delattre Marc (Columa Vegephyl), Flamand Romain (SAS Bresson), Geloen Michael (Terres Inovia), Guittard Jean Michel (Terre Comtoise), Koehl Philippe (Interval), Lachaud Dominique (SAS Ruzé), Loiseau Marie-Agnès (CA89), Mimeau mickael (Dijon Céréales), Petit Amélie, (SeineYonne), Petit Marie-Sophie (CRA BFC), Schnoebelen Franck (CA25-90), Villard Antoine (CA71) et Zambotto Cédric (CA58).



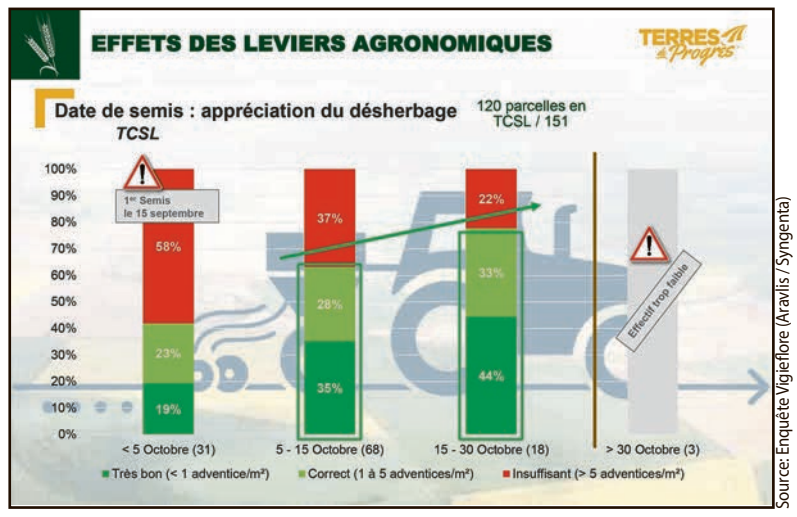
Source: Enquête Vigieflore (Aravlis / Syngenta)



Source: Enquête Vigieflore (Aravlis / Syngenta)



Source: Enquête Vigieflore (Aravlis / Syngenta)



Source: Enquête Vigieflore (Aravlis / Syngenta)

	Réduction des populations de vulpins	Réduction des populations de ray-grass
Décalage de 15-20 jours en octobre (environ 200 °C cumulés) > cas général de compromis	En moyenne 60 % sur 5 essais. Entre 18 et 87 %.	En moyenne 60 % sur 3 essais. Entre 51 et 78 %.
Décalage de 20 à 30 jours, en fin octobre - début novembre > pour des situations fortement infestées	En moyenne 70 % sur 4 essais. Entre 60 et 84 %.	En moyenne 74 % sur 2 essais. Entre 62 et 86 %.
Décalage tardif au-delà de mi-novembre > pour des situations désespérées	En moyenne 91 % sur 4 essais. Entre 84 et 99 %.	En moyenne 88 % sur 2 essais. Entre 87 et 89 %.

Source: Essais Aravlis

Colza

Tous les colzas ne sont pas égaux face aux ravageurs !

Tous les colzas ne présentent pas la même sensibilité aux dégâts de ravageurs. L'observation des parcelles permet de décider s'il est opportun de protéger la culture ou non contre les ravageurs d'automne.



Surveiller les prélèvements foliaires sur les petits colzas

Les grosses altises adultes sont actives dans les parcelles depuis mi-septembre. La lutte insecticide contre les altises adultes ne s'envisage que si la survie de la culture est menacée, c'est-à-dire si la culture pousse moins vite qu'elle n'est dévorée. Au-delà de de 4 feuilles, le colza est généralement tiré d'affaire.

Larves de grosse altise et de charançon du bourgeon terminal : la dynamique de croissance est déterminante

A partir de la mi-octobre, ce sont les charançons du bourgeon terminal (CBT) et les larves de grosses altises (GA) qui doivent retenir l'attention. La nuisibilité de ces deux ravageurs dépend bien sûr de la pression larvaire et aussi de la dynamique de croissance du colza. L'état de croissance du colza et sa capacité à poursuivre sa croissance de façon continue jusqu'à l'entrée de l'hiver puis en reprise de végétation sont déterminants. Les nombreuses références acquises ont permis d'établir une relation entre la croissance du colza et les dégâts sur plantes.

En se basant sur des critères simples comme la date de semis, l'association avec des légumineuses, la profondeur de sol, la fertilisation au semis (N et P), la disponibilité en azote, la durée de l'arrêt hivernal et la précocité de reprise au printemps, il est possible de « calculer » un risque agronomique a priori. Pour être plus précis, évaluer l'état de la parcelle de colza « en surface » et « sous terre » est essentiel pour savoir si la culture sera capable de faire face à une attaque de ravageurs :

La biomasse début octobre (CBT, GA) puis à l'entrée de l'hiver (GA)



▶ Des professionnels à votre service

GLOBAL
NOUVEAU à Vénarey dépôt de Matériel et Équipement de Bâtiment d'Élevage
Conseils devis :
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
Audrey PERRIER 06 21 82 11 40
GLOBAL - ZI rue de L'Oze - 21150 VENAREY LES LAUMES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Biomasse début octobre	Risque
Faible <600 g/m² et <20 g/plante	Fort
Moyenne 600 à 800 g/m² et <25 g/plante	Moyen
Forte >800 g/m² et > 30 g/plante	Faible

La qualité de l'enracinement et la disponibilité en azote pour évaluer la capacité de la culture à poursuivre sa croissance.

Premier rendez-vous dans la parcelle : évaluer l'état de croissance du colza début octobre.

Dans un second temps, il s'agira d'évaluer la continuité de croissance automnale à travers la couleur du colza, la longueur du pivot et l'évolution de la biomasse automnale Et enfin le risque de reprise tardive au printemps

Évaluer la pression insectes

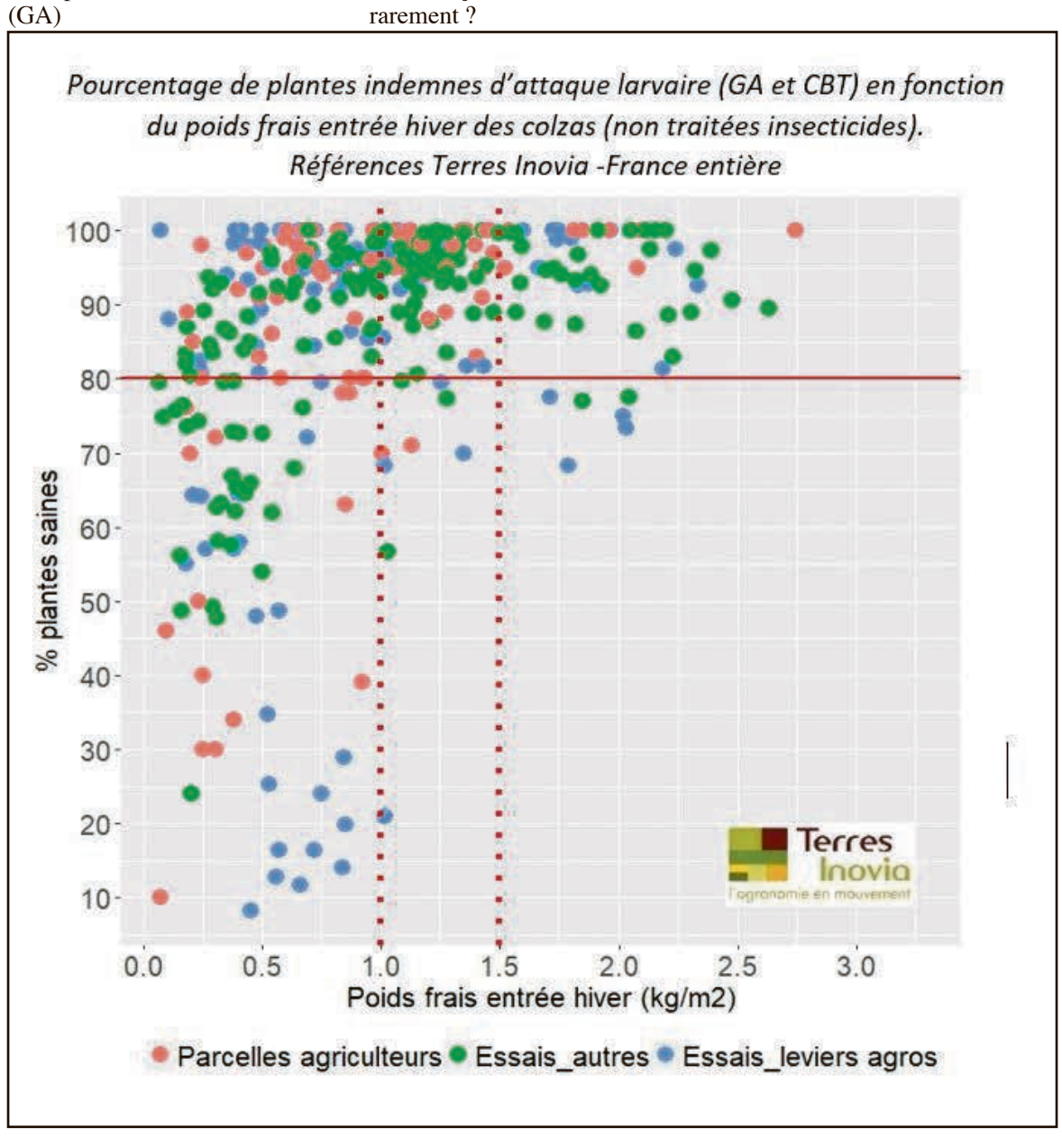
Le risque charançon du bourgeon terminal est déterminé par le risque historique ; est-ce qu'il y a des attaques nuisibles tous les ans, de façon variable ou bien très rarement ?

Les captures d'insectes dans les cuvettes jaunes, intégrées dans des réseaux d'observation comme le BSV, servent à établir la dynamique de vol pour optimiser le positionnement du traitement (s'il est nécessaire).

Le risque larves d'altises est quant à lui déterminé par une observation sur plante. Le nombre moyen de larves par plante est un bon indicateur de la pression exercée par les insectes.

La combinaison du risque agronomique et de la pression ravageur permet d'évaluer le risque à la parcelle. Retrouver la règle de décision dans son intégralité sur www.terresinovia.fr

LAURENT RUCK ET MICHAEL GELEON,
TERRES INOVIA



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 01/10/2019	Bourg-en-Bresse 01/10/19	St-Christophe-en B. 25/09/2019	National 25/09 au 01/10/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € →		3,90 € →	3,85 € →
	R	3,30 € →	3,45 € →	3,62 € →	3,49 € →
	O	3,15 € →	3,00 € →	-	3,17 € →
Vaches mixte (M)	R	3,05 € →		-	3,05 € →
	O	3,05 € →	2,60 € ↘	-	3,06 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,70 € →	-	-	2,68 € ↘
	P	2,50 € ↙	2,30 € →	-	2,46 € ↘
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,50 € →	4,13 € →
	R	3,25 € →	3,58 € →	3,87 € →	3,57 € →
	O	3,15 € →	3,00 € →		3,14 € ↘
Taureaux VML	URO	2,70 € →	2,50 € →	3,02 € ↙	2,95 € ↗

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 23/09/19 au 29/09/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,94 €	3,69 €	-			
Races mixte		-	3,40 €	-	3,34 €	3,27 €	
Races lait					-	-	3,01 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,00 €	3,95 €	3,87 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	3,95 €	3,80 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-		3,73 €				
Races mixte				-	3,25 €	-	
Races lait				-	-	-	2,79 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,47 €	4,21 €	3,98 €	3,86 €			

Tendance : Demande limitée.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **24/09/2019**

Effectif total: 425 - Taux de vente: 96%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	2,68 €	2,75 €	2,72 €	-0,03
			300-350	2,66 €	2,79 €	2,71 €	+0,04
			350-400	2,50 €	2,71 €	2,56 €	-0,04
			400-450	2,44 €	2,57 €	2,51 €	+0,02
		R	250-300	2,55 €	2,68 €	2,65 €	-0,01
			300-350	2,52 €	2,63 €	2,61 €	-
			350-400	2,41 €	2,52 €	2,48 €	-0,01
			400-450	2,40 €	2,48€	2,46 €	=
	F	U	200-250	2,68 €	2,71€	2,70 €	-
			250-300	2,70 €	2,76€	2,73 €	+0,05
			300-350	2,61 €	2,76€	2,69 €	=
			350-400	2,52 €	2,63€	2,56 €	-0,09
		R	250-300	2,43 €	2,45€	2,45 €	-
			350-400	-	-	-	-

BROUTARDS : Cours plus fermes avec des apports de bonne qualité et la présence d'acheteurs plus nombreux. Vente totale.

LAITONNES : Le courant commercial reste favorable et l'offre ne couvre toujours pas la demande.

Effectif total: 102 - Taux de vente: 70%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

M	U	300-350	2,25 €	2,28€	2,26 €	-
F	U	350-400	2,33 €	2,38€	2,34 €	+0,01
		400-450	-	-	-	-
	R	300-400	2,19 €	2,19 €	2,19 €	-

GENISSES 18 MOIS : Légère amélioration sauf dans les sujets trop légers par rapport à l'âge.

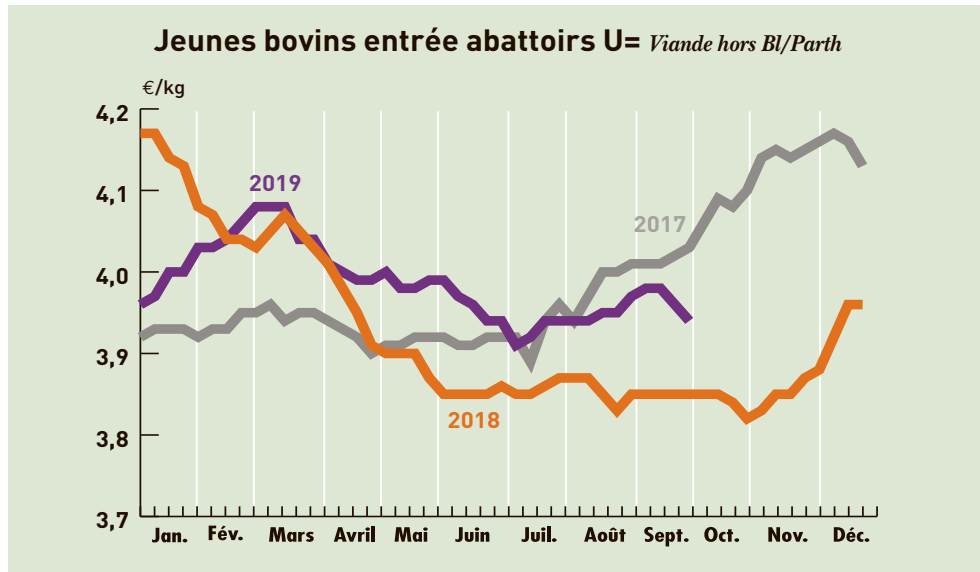
Effectif total: 220 - Taux de vente: 85%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	U	+500 kg	1,58€	1,68€	1,64€	+0,05
	R	+500 kg	-	-	-	-
F	E	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
	U	- 5 ans	1,58 €	2,19 €	1,89 €	=
		5 à 10 ans	1,64 €	2,24 €	1,80 €	+0,03
		+ 10 ans	1,56 €	2,14 €	1,72 €	=
	R	- 5 ans	1,56 €	1,84 €	1,67 €	-0,07
		5 à 10 ans	1,62 €	1,41 €	-	-
		+ 10 ans	1,30 €	1,60 €	1,43 €	-0,11
	O	- 5 ans	1,40 €	1,63 €	1,56 €	-
		5 à 10 ans	1,08 €	1,49 €	1,34 €	-
		+ 10 ans	1,28 €	1,38 €	1,33 €	-
	E	24 à 36 mois	2,40 €	3,21 €	2,63 €	-
	U	24 à 36 mois	1,86 €	2,39 €	2,100 €	-0,15
	R	24 à 36 mois	1,73 €	1,97 €	1,79 €	-0,17

TAUREAUX

VACHES ET GENISSES 30 MOIS : Les éleveurs ont puisé dans leur trésorerie et leurs stocks de nourriture, mais ne trouvent pas pour autant des prix réconfortants à cause des cours insuffisants dans la viande. Les sujets trop maigres sont plus difficiles à placer.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 23/09/19 au 29/09/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,00 €	3,98 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,55 €	4,11 €	3,86 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,89 €	3,72 €				
Races mixte					-	3,25 €		
Races lait						-	2,81 €	2,76 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			

Tendance : Application du réseau

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 30/09/2019

Bovins (290)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
280 à 320 kg Broutards	750 - 820	2,55 - 2,66
355 à 450 kg Laitonnes	920 - 1090	2,38 - 2,66
310 à 330 kg Génisses 16-24 mois	-	-
405 à 450 kg Génisses 24-36 mois	-	-
510 à 625 kg Taureaux	850 -1350	1,66 - 2,16
975 - 1060 kg	-	-
Vaches légères	660 - 1070	
Vaches entre deux	1100 - 1260	
Vaches lourdes	1300 - 1480	

Apports plus important et de meilleure qualité cette semaine en broutards entrainant une vente globale à des tarifs qui progressent en plus de 400 kg.
Commerce plus actif en femelles. Un seul invendu.
Apports restreints en vaches maigres et de qualité plus ordinaire, les cours sont toutefois reconduits avec très peu d'invendus.

Bovins gras : 22
Vaches de viande :3,40 à 3,70 E kg de viande.
Génisses de viande : 3,84 à 4,50 E kg de viande.

Placement plus rapide en bêtes grasses.

Prochain marché le lundi 7 octobre aux horaires habituels.

Tendances SEM. 40/2019

Bovins de boucherie

L'activité commerciale est tendue, car les disponibilités restent abondantes et les exploitations ne veulent pas trop entamer les stocks pour l'hiver. La pluie apporte de la couleur dans les campagnes, mais l'absence d'herbe reste le quotidien de nombreux éleveurs dans le centre du pays. L'activité commerciale ne montre pas de grand changement dans le domaine des femelles haut de gamme ou de qualité bouchère, destinées à servir la boucherie traditionnelle. Le concours de Roanne a connu une assez bonne activité pour une présentation très relevée.
Les tarifs sont relativement stables dans les Charolaises haut de gamme. La tension commerciale est marquée dans les bonnes Charolaises R+/U- viandées. Les abatteurs font pression sur les Charolaises de choix secondaire avec une gamme de marchandise souvent en manque de finition dans les régions les plus touchées par la sécheresse. La tendance est baissière avec des industriels qui pratiquent un tri plus sévère dans les abattoirs à l'encontre des vaches en manque de finition. En jeunes bovins, l'activité commerciale reste très compliquée à l'export et un marché intérieur peu rémunérateur. Les cours se maintiennent difficilement dans les Charolais.

Broutards

Même si la pluie qui tombe va faire reverdir les prairies, les éleveurs sont toujours obligés de nourrir leurs animaux pour un coût qui ne correspond plus aux tarifs pratiqués sur le marché. Le commerce reste sous tension, même si l'écoulement à l'export semble un peu plus régulier que ces dernières semaines face à des tarifs attractifs pour les engraisseurs notamment dans les Charolais de plus de 400kg. Les tarifs se maintiennent dans les plus légers avec des départs sur la Tunisie. Dans les femelles, l'offre demeure juste suffisante pour la demande française ou Italienne et les tarifs restent à des niveaux convenables dans les bonnes laitonnes limousines ou charolaises de 300/350kg. Les tarifs sont stables dans les ordinaires ou les légères.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'ambiance commerciale reste morose avec des volumes de veaux importants pour une demande qui reste maîtrisée par les gros intégrateurs. Les cours sont à la baisse dans les veaux Montbéliards, et le tri est sévère dans les holsteins dans les croisés ordinaires. Les très bons mâles croisés se tiennent, mais les tarifs baissent dans les femelles. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 25/09/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 157 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : L'offre est importante cette semaine dans les animaux de moins de 350 kg correspondant exactement à la demande du moment. La vente est rapide avec des cours reconduits. Les animaux de plus de 400 kg trouvent également plus vite preneur cette semaine, mais les cours se voient stagnés à la porte des 2.46 Đ/kg	M	U	200 - 250	-	-	-	
			250 - 300	2,70 €	2,93 €	2,81 €	-0,01
			300 - 350	2,53 €	2,82 €	2,72 €	-0,03
			350 - 400	2,46 €	2,68 €	2,58 €	-0,04
			400 - 450	2,35 €	2,52 €	2,46 €	-
	F	U	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 25/09/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 157 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Confor-mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Marché plus calme du essentiellement a une hausse considérable des apports. Le marché du gras n'admet pas véritablement un avenir meilleur.	F	U	- 5 ans	1,82 €	2,04 €	1,88 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,64 €	2,04 €	1,75 €	=
			+ 10 ans	1,44€	1,72 €	1,60 €	+0,01
		R	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	-	-	-	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **23/09/2019**

Effectif total: 1109 - Taux de vente: 96%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 214 - Taux de vente : 87%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Apports plus importants. 84 % de vendus. **AGNEAUX :** Vente laborieuse malgré la présence de nombreux acheteurs. Les lots extras réussissent à tirer leur épingle du jeu tandis que les lots inférieures ou mal triés peinent à trouver preneur. **BREBIS** : La qualité proposée est moindre cette semaine. Le placement est rapide malgré une légère baisse. **BELIERS Caprins :** Cours reconduits.	M		M	1,06 €	1,23 €	1,15 €	
	F	U	> 60 kg (F)	1,03 €	1,23 €	1,16 €	
		R	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)	0,73 €	1,06 €	0,82 €	
		O	< 60 kg (F)	0,44 €	0,75 €	0,61 €	
			> 60 kg (F)	-	-	-	
Effectif total: 835 - Taux de vente : 97%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : Bonne tenue des cours dans les lots de 38 à 45 kgs. Léger tassement dans les agneaux plus légers.	M	U	32 - 38 kg	2,58 €	3,07 €	2,89 €	
			38 - 44 kg	2,32 €	2,96 €	2,72 €	-
			44 - 50 kg	2,37 €	2,95 €	2,58 €	-
			> 50 kg	1,97 €	2,59 €	2,36 €	-
	F	R	32 - 38 kg	2,44 €	2,77 €	2,67 €	
			38 - 44 kg	2,28 €	2,68 €	2,45 €	-
			44 - 50 kg	2,322 €	2,73 €	2,38 €	-
Effectif total: 113 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35kg	58 €	102 €	80 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 30/09/2019**

Ovins : 250	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	66 - 88	1,69 - 2,24
Agneaux	100 - 130	2,300 - 2,83
Brebis	42 - 100	0,62 - 1,06

Beaucoup d'agneaux lourds cette semaine à la vente. Commerce plus calme accompagné d'une légère baisse. Peu d'invendus. Cours reconduits en brebis.

Prochain marché: le 14/10/2019

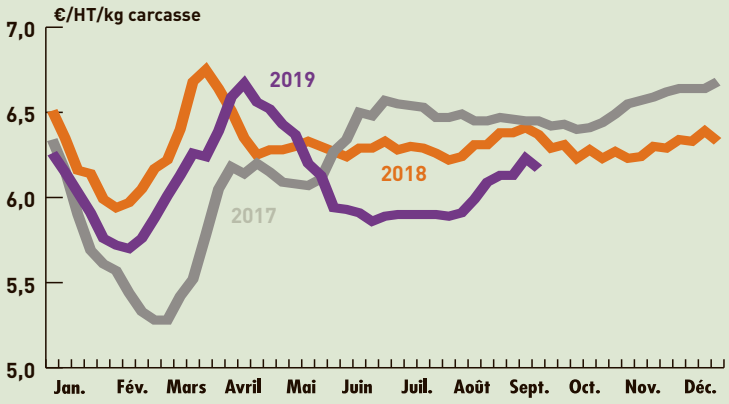
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 23/09 au 29/09/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,57 €	6,12 €
Couvert	16 -19 kg	6,50 €	6,47 €	6,09 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,59 €	5,51 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 23/09 au 29/09/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,17 €	6,32 €	0

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 23/09/2019 au 29/09/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,44 =	6,41 0,01	5,59 0,04	-	-	-	-
	R Var.	6,02 -0,09	6,07 -0,03	6,18 -0,02	-	6,64 -0,01	6,50 -0,02	6,33 -0,01	-
	O Var.	-	-	-	-	6,12 -0,05	5,97 -0,05	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,44 -0,02	6,39 -0,01	5,37 -0,05	-	6,77	6,47 -0,05	5,79 0,17
	R Var.	6,04 -0,05	6,16 -0,03	6,17 -0,03	5,41 -0,05	6,74 0,08	6,62 0,05	6,34 0,02	5,67 -0,10
	O Var.	5,94	6,01 0,14	6,30	-	6,15 =	6,12 0,11	5,90 0,04	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,77 -0,04	5,51 -0,02	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,59 0,02	-	-

Zone nord : Commerce toujours très médiocre, qualité générale de l'offre qui se dégrade, cours en baisse. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

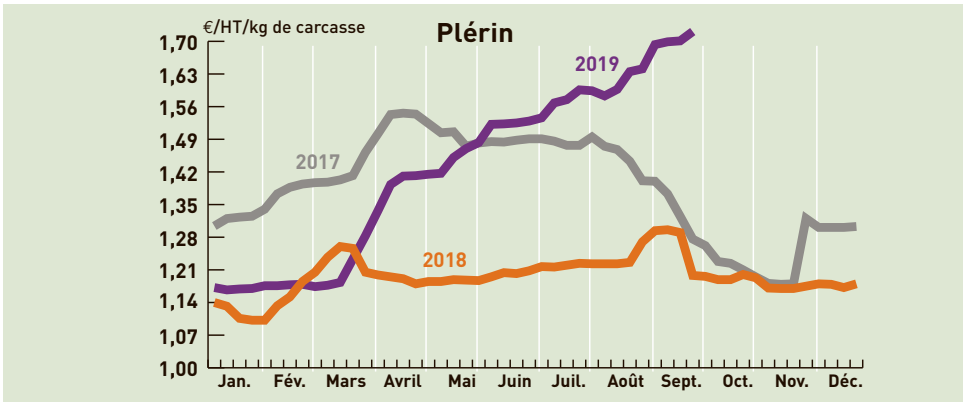
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 30 septembre 2019) :

«Prix difficilement reconduits dans une ambiance morose.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 405 porcs présentés) *Cotations du lundi 30 septembre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,721 €**



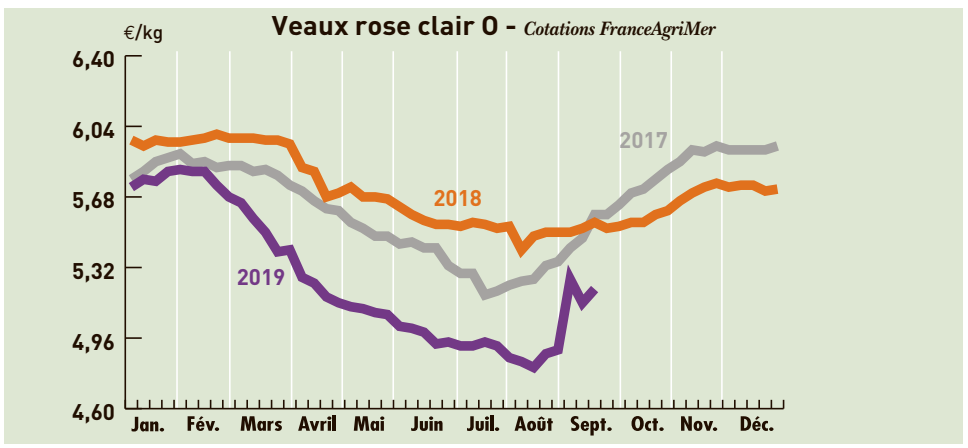
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 20/09 au 26/09/2019*

1,86 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 23/09 au 29/09/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-		-
U	-	7,05 €	5,52 €	-
R	-	5,72 €	4,27 €	4,03 €
O	-	5,21 €	3,93 €	3,83 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 23/09 au 29/09/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	713	Cours reconduits en veaux lourds, la marchandise légère et inférieure est toujours dure à placer.
La Talaudière	491	Moins d'apports, vente stable.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	177	-1
Femelles	111	-7
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	94	=

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 23/09 au 29/09/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,00	0,03	1,00

Céréales

Marché du 19 septembre 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	sept. - déc.	157	T C
Nord Côte d'Or	meunier	sept. - déc	157	T C
Aube/Yonne	BPMF	sept.-déc.	156	N C
	BPMF	janv.-mars	158,50	N C
	fourrager	sept. - déc	149,50	N C

ORGE FOURRAGÈRE				RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	sept. - déc	141	N C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	sept. - déc	141	N C
Aube	62/63 kg/hl	sept. - déc	141	N C

AVOINE NOIRE				RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	sept. - déc	145	N C
Coted'Or/HauteSaone	50 kg/hl	3 de sept.	150	N C

SEIGLE PLANIFIABLE				RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'Or		sept.-déc.	165	N C

POIS				RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	fourrager	sept-déc.	182	V C
Yonne	fourrager	sept-déc.	180	V C
Côte d'Or	fourrager	sept-déc.	183	VS C

Matériel

Tracteur

26 - Vends tracteur Ford Desta , tracteur Massey Fergusson 140, 1 atomiseur Berthoud 400L, 1 semoir à blé.
✆ **06 31 20 03 01**

38 - Vds tracteur Ford 3000 - 4x4, Ford 3600 - 4x4, Ford 5095 - 4x4, Super Major - 4x4, cuve inox 3200 l.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vds 2 B. gra de camion 5 b épais larg 230 - 240 long 2 b noi gran 1 b - 2 blan 1 tone : 150 euros, BE.
✆ **04 76 64 54 40**

69 - Vends tracteur Renault 651 7500 heures moteur refait à 5500 heures avec fourche Tryma double effet peu servie. Bonétat général. Prix à débattre.
✆ **06 88 56 69 49**

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

89 - Vends tracteur NH T7-200, 4 300 heures, - bon état, prix: 42 000 euros HT (réf. 400D)
✆ **06 72 11 91 00**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

Travail sol

01 - Vds charrue kuhn Master 112 corps NSH 4 socs roue de régulation pivot 600 a pneu, roue de transport avec chap, 7000euro sans tva de Avril 2013 (01630)
✆ **06 72 51 94 32**

01 - Vds chisel Sicam 15 dents socs neufs ailerons DEG 70, 11 disques, recouvrement bon état
✆ **06 73 97 35 01**

21 - Vends semoir Amazone et herse rotative 3 m., - pulvé Caruelle 16 m., contrôle juin 2018 (réf. 3901)
✆ **06 46 10 52 91**

26 - Vends charrue Durau 450CS, non stop, lames 16 pouces, pointes carbure + chisel Amazone Cenius 3002, 11 dents avec rouleau barre, disques effaceurs + sous soleuse agric lourde 5/7.5 dents. Le tout en TBE
✆ **04 75 27 67 21 HR**
06 30 66 63 18

38 - Vds charrue Kongskilde 4 corps, année 2013, Cover crop Quivogne 22 disques.
✆ **06 15 48 13 81**

38 - Vends semoir à blé Nodet + herse Amazone 3 m.
✆ **04 74 97 46 53**
ou 06 83 35 56 91

69 - Vds herse plate 4,20 m. dents neuves attelage auto + treuil P 800 euros exo TVA - Elévateur à fourche derrière tracteur maxi 500 kg P 400 euros exo TVA.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

Récolte

07 - Cherche Round Baller à barrettes variables et Pick Up large
✆ **06 77 01 42 90**

38 - Vends ramasseuse à noix type Guillot montée sur tracteur.
✆ **06 19 39 27 95**

Traitement

69 - Vds pulvé Berthoud force 8 800 l. 12 m. attelage auto lave main trémie incorporation fermeture hydro 4 tronçons ouverte droite gauche indépendant prix 2000 euros HT.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

Arbo-viti

26 - Vend ramasseuse de noix type 1702 de 2014 bon état à voir à Beaumont les Valence. Utilisée 160h.
✆ **06 83 35 60 87**

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Cave

89 - Vends pressoir Vaslin Véritas 22, en état de fonctionnement, 50 euros, à venir chercher sur place (réf. 4001)
✆ **06 08 46 28 53**

Agri. divers

BEISER environnement
GRAND ARRIVAGE DE BROUETTES ÉLECTRIQUES 03 69 35 30 30
POMPE À INCENDIE SUR CHARIOT ÉLECTRIQUE MOBILE
2 LANCES DE 25M
NOUVEAU
> Moteur KOHLER 429cc/14CV
BROUETTE ÉLECTRIQUE AVEC MARCHEPIED
> Batterie 24V 24Ah
> Cuve PVC 160L
-10%
BROUETTE ÉLECTRIQUE AVEC CUVE ACIER 116L
> Batterie 24V 12Ah
> Cuve basculable
-10%
CHARIOT ÉLÉVATEUR MOTORISÉ
HAUTEUR JUSQU'À 1,6M
-10%
> Batterie 24V 24Ah
> Montée/descente en environ 30 sec.
PAYEZ EN 11 FOIS SUR 1 ANNÉE À TAUX 0 ! LIVRAISON GRATUITE ! www.beiser.fr
* Soumis à conditions. Livraison gratuite en France Métropolitaine (hors Corse) à partir de 800 € HT d'achats, sauf pour les demandes de transport express. © Beiser - 09/2019. Photos non contractuelles.

21 - RECHERCHE round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 390D)
✆ **06 69 21 04 68**

26 - Cher semoir maïs 5 éléments + remorque à fruits. Vends autochargeuse Kemper 125.
✆ **06 74 34 89 77**

38 - Vds presse balles rondes 540 J Deere, remorque 6 tonnes bascul charrue trisocs Naud, foin pt bot.
✆ **04 74 20 61 73 HR**

63 - AV pulvé Berthoud 800 L 12 M 1000 euros + andaineur Kuhn 3201 GM année 2002 1500 euros essieu tandem.
✆ **06 32 93 18 63**

71 - Vds cause retraite herse Lely, semoir Nodet 3 m, faneuse Kuhn 8501 TBE, round baller NH 648, presse MD Claas markant 50 TBE, brabant Huard, 3 corps, NSM.
✆ **06 20 67 41 28**

Elevage

15 - Vds salle de traite Delaval TPA 1x8, décro auto, contention pneus. + cornadis 5 m 7 places VL + taureau lim. 24 mois.
✆ **04 71 40 64 82 ap. 20h**

63 - A saisir tunnel récent TBE forme ogive idéal zone montagne bâche neuve plan montage 20 M de long 3600 euros livraison possible.
✆ **06 62 01 50 93**

71 - Vds salle de traite 2x5, Westfalia, decro, T. bon état, cause cessation lait. 71520.
✆ **06 85 02 54 26**

Véhicule

Utilitaire

71 - Vds Kangoo DCI 60D, BE, 2003, 239.000 km, CT OK, révisée, factures à l'appui, pneus neufs, galerie et attaches.
✆ **06 12 52 15 47**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend et livre maïs ensilage en bottes enrubannées - luzerne 1ère, 2ème et 3ème coupe - paille.
✆ **06 83 33 41 45**

01 - Vds foin enrubanné et coupe à 6 cm de long 1ère et 2ème coupe 2019 - 60 de MS - très bonne qualité 160 euros/T
✆ **06 80 10 95 44**

39 - Achète et vends paille, foin et luzerne, franco. Ets Reybier
✆ **06 08 53 16 44**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Vds paille de blé botte cubique 80 euros la tonne. Livraison possible
✆ **06 73 92 81 55**

Fourrage

01 - Vds foin 2ème et 3ème coupe prairie naturelle 2019, 60 BR 120x120
✆ **06 10 04 28 23**

18 - Vends foin récolte 2019 prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, 150 euros tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52.**

18 - Vends paille récolte 2019 blé et orge, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250x120x90, 80 euros HT tonne départ ferme. 06 23 87 29 52.
✆ **06 23 87 29 52.**

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix : 60 euros la tonne, possibilité de transport (réf. 390B)
✆ **06 85 73 22 68**
avec répondeur

ETASARLBergeron
ROUTE DE BOISSET
42680 St Marcellin en Forez
VENDS BALLES
Filmées Enrubannées :
Maïs irrigué
plantes entières ou épi
Conventionnel ou Bio.
DEVIS GRATUIT
Tél. 04 77 52 80 87
Port. 06 11 05 86 45

Terrain

18 - Recherche sur région Centre, achat terre céréalière pour 60 ha, en placement bail au fermier en place.
✆ **02 48 59 84 42.**

Divers

38 - Rech. pneu tracteur 149R28, 50 % usure bon état pas de coupure flanc non craquelé.
✆ **04 74 59 19 75 HR**

VISIONAUTE
AGRI VIDEO SYSTEM'
#MORTESAISON

Contactez nous pour connaitre les conditions de remise !
www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

42 - Particulier passionné recherche liqueur chartreuse objet affiche bouteille.
✆ **06 85 31 68 51**

Grand Voyant Médium
M. Damaro
Retour immédiat de l'être aimé. Résout tous vos problèmes : amour, travail, attraction clientèle, argent, chance, examens, jeux, protection, famille, agricole, voisinage, etc.
Réussit là où les autres ont échoué
Résultats efficaces
Tél. 06 23 42 11 71

55 - Vends alternateur Leroy Somer 38 KVA, prise de force tracteur, sur châssis, 3 points capot de protection + inverseur de source + prise mono et tri.
✆ **06 87 29 25 13**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


70 - A vendre Pulvé TECNOMA TX 800l rampes hydro 15m 5 tronçons repliage porte feuille. très bon état. 4000 euros.
✆ **06 45 03 77 09**

Remorque Lambert 00
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2019
17 600 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

Bâtiment

RIDEAUX BRISE VENT

NEW TUNNELS
+25% de Stockage
Retrouvez nous au SOMMET DE L'ELEVAGE
ESPLANADE 3- ALLÉE S- STAND 3058
contact@rcy-agriculture.fr
www.rcy-agriculture.fr
03 85 16 32 76
CITERNES

Terres de Bourgogne

Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
SOMMET DE L'ÉLEVAGE
HALL 1
stand C106
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Offre

Emploi

39 - Cherche famille d'accueil-relais (secteur 39 ou 71) pour accueillir un ou deux garçon(s) un WE par mois et durant une partie des vacances. Modalités et gratification sur demande.
✆ **06 47 00 52 24**

Mariage

Rencontre

67 - Agriculteur 55 ans dfc JF 30 à 55 ans aimant la campagne, enfants bienvenus, pour fonder une famille.
✆ **06 49 56 76 69**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - génisses de l'année, TGS (réf. 340A)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Elevage bio ins HB aubrac vd 2 taureaux 1 et 2 ans, fils Héritier IA (élevage) un 4 ans né chez Chardaire (viande) 8 à 10 vaches jeunes, 4 doublonnes à saillir + 20 velles + qq vaches plus âgées.
✆ **06 86 14 15 93**

15 - Vds troupeau laitier (indem IBR), cse retraite, vaches en lait. + vaches prêtes à vêler + génisses 2 ans à saillir.
✆ **04 71 69 04 44 HR**

18 - Vends 3 taureaux, 18 mois dont 1 VF, toutes garanties sanitaires, inscrits HBC. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94**

21 - Bon élevage Montbéliard Bio vend génisses pleines terme 14/10 au 22/11 (réf. 400B)
✆ **06 82 05 82 65**

21 - Nouvelle saison - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis long-temps (réf. 400C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

26 - Vds génisses Salers selectionnées IDM IBR BVD 22-24 mois
✆ **06 08 42 53 90**

26 - Vds broutards Salers mâle et femelles IDM IBR BVD.
✆ **06 08 42 53 90**

42 - Vds vaches 38 46 au lait prêtes - génisses 38 46 prêtes à saillir -
✆ **06 77 54 36 83 HR**

42 - El. Holstein 42 vd au choix cse surnombre vaches au lait et taureaux tt âge, y compris ss cornes pour saillie tbo.
✆ **06 77 99 23 77**

48 - A vendre 6 doublonnes Aubrac vêlage ap 01/11 + 5 vaches Aubrac vêlage janv + 1 taureau Aubrac 30 mois, indemnes IBR.
✆ **06 10 33 64 00**

58 - ACHETE petits broutards non vaccinés, paiement comptant. (réf. 3902)
✆ **03 86 20 19 59**
06 80 15 90 83

58 - Vends génisses HBC 18 mois et 30 mois pleines, - 6 mâles 18 mois, IBR A. Dessauny François - Decize (réf. 390A)
✆ **06 27 09 22 58**
03 86 25 42 77 HR

58 - Vends cause cessation 60 vaches terme nov. déc. janvier, - 5 taureaux HBC à la SICAFOME - Moulins Engilbert le 24/10/2019, animaux visibles en ferme Guinot à 58290 Sermages (réf. 4002)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Vends veaux et 2 ans reproducteurs HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Comport Dominique (réf. 400A)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - Vends taureaux Charolais et Limousins 18 et 30 mois, bonnes origines, TGS. GAEC Pannetier Simon (réf. 40VB1)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Vends 1 taureau 18 mois, vaches, 1 taureau 4 ans, génisses, HBC, IBR A, TGS. Pigoury G. (réf. 3802)
✆ **06 20 19 70 43**

70 - Elevage Prim'holstein vend taureaux vaches et génisses vêlées ou pleines. Toutes garanties sanitaires. Bonnes origines.
✆ **06 45 03 77 09**

71 - Vds génisses HBC pleines VF, pères Malakof, Hamel, Caramel, terme à partir de fin oct, TGS, FCO 4 et 8, livraison. Devillard J et C, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vds 10 génisses charolaises gestantes, HBC, TGS, vaccinées FCO 8 et 4. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds vaches + génisses lai-

tières montbel. et holstein prêtes, fraîches, C.L. ttes gar. sanit., cause cessation, lait bon niv. génétique.
✆ 06 85 02 54 26

71 - Vds cse retr, bon chept. gén., vaches pleines, vêlage nov, déc, fév, mars, trx adult, 1 ss corne, gén. 1 an, 2 ans pour repro.
✆ 06 80 34 74 12

71 - Élevage limousin vd pour la reproduction taureaux de 12 à 18 mois, inscrits, HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

71 - Portes ouvertes 9 et 10 octobre 2019, proche Charolles, 9 élevages charolais de Charolais Passion. Delangle Gérard 06 88 39 36 26 - Devillard Jacques Pierre 06 81 90 94 97 - Laugerette Michel 06 82 59 43 20 - Bernigaud Jacky 06 82 37 57 79 - Delorme Eric 06 34 36 62 68 - Pacaud Philippe 06 81 82 27 97 - Gaec Barge-Federici 06 81 38 58 44, 06 72 17 29 66 - Bernigaud Benoit 06 74 76 75 24 - Bajard Jean-Francois
✆ 06 30 86 06 65

71 - Portes ouvertes les 11 et 12 octobre, 3 élevages de reproducteurs charolais HBC vous accueillent. Mâles de l'année, taureaux 18 mois et adultes. Élevage Ciron Richard, Les Césars 71130 Chassy 06 08 02 84 56 - Élevage Prost Michel, Gonnots 71430 St-Vincent-Bragny 06 72 81 21 61 - Gaec Morin Jean-Noël, Jugny 71430 Saint-Aubin-en-Charollais
✆ 06 80 54 90 32

Caprin

69 - Achète chèvres et brebis de réforme.
✆ 06 09 02 61 50

Ovin

71 - Vds antenais agneaux et agnelles, race charolaise et taureaux, 18 mois, conditions + FCO ok.
✆ 06 80 32 10 53

71 - Vds 3 jeunes brebis et 1 agnelle, prix 120 euros, brebis, 150 euros agnelle.
✆ 06 83 46 46 55

71 - Vends 40 agnelles charollaises inscrites et non inscrites. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

Equin

01 - Vds juments poulinières Percheronnes pleines
✆ 06 80 10 15 51

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre



PORTES OUVERTES D'ÉLEVAGE



Rappel de championnat Paris 2018
FILS D'HOLIDAY À VENDRE

Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89 420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES à l'étable
les 25 - 26 et 27 octobre
60 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année - 35 génisses de 18 mois - 10 vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

charolais-passion
Mercredi 9 - Jeudi 10 Octobre 2019
Portes ouvertes
Proche de Charolles (71)
9 élevages charolais :
• DELANGLE Gérard 71800 CURBIGNY - 06.88.39.36.26
• DEVILLARD Jacques Pierre 71800 DYO - 06.81.90.94.97
• LAUGERETTE Michel 71120 MARCILLY LA GUEURCE - 06.82.59.43.20
• BERNIGAUD Jacky 71120 CHAROLLES - 06.82.37.57.79
• DELORME Eric 71120 CHAROLLES - 06.34.36.62.68
• PACAUD Philippe 71120 CHAROLLES - 06.81.82.27.97
• GAEC BARGE-FEDERICI 71120 VAUDEBARRIER 06.81.38.58.44 - 06.72.17.29.66
• BERNIGAUD Benoit 71120 VAUDEBARRIER - 06.74.76.75.24
• BAJARD Jean-François 71800 COLOMBIER-EN-B. - 06.30.86.06.65
En cas de mauvais temps : visite à l'étable

PORTES OUVERTES
Vend. 4 et Sam. 5 octobre
sur le site de l'Hatenon
M. Batho Serge
58 SAXI BOURDON
06 83 68 07 96

PORTES OUVERTES - 11 ET 12 OCT.
VEAUX DE L'ANNÉE (ÉLEVAGE ET VIANDE)
TAUREAUX 18 MS TYPE VIANDE
ELEVAGE HBC OU NON, IBR A
GAEC MATHIEU Père et fils
Vigousset 71520 Montmelard
06 78 21 33 73 - 06 88 92 01 18
EARL BENAS
La gare 71520 Dompierre-les-Ormes
06 87 41 16 23

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 11 et SAMEDI 12 OCTOBRE 2019
3 élevages vous accueillent à leurs
Portes Ouvertes
de reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois et adultes
Elevage Ciron Richard — Les Césars — 71130 Chassy — Tél. 06 08 02 84 56
Elevage Prost Michel — Gonnots — 71430 St-Vincent-Bragny — Tel. 06 72 81 21 61
Gaec Morin Jean-Noël — Jugny — 71430 St-Aubin-en-Charollais — Tél. 06 80 54 90 32

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ DÉMISSION

ROUSSEAU FAMILY OAK COMPANY

SAS au capital de 2 380 €
Siège social : Zone Artisanale «Les Champys», 21160 COUCHEY
510 091 341 RCS DIJON

AGO 31/07/2019 : démission de Mme Nicole ROUSSEAU de ses fonctions de Directrice générale. Pour avis

AL214025011

→ NOMINATION

URGO FORMATION

Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 €
Siège social
42, rue de Longvic 21300 Chenôve
479 292 922 RCS DIJON

Suivant procès-verbal en date du 09/09/2019, l'associé unique a nommé en qualité de président M. Briac LE LOUS demeurant 41, avenue de la Bourdonnais 75007 Paris en remplacement de M. Hervé LE LOUS démissionnaire. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL214025042

→ TRANSFERT DE SIÈGE

EURL CERTI PULVE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 8.000 euros.
Immatriculée au R.C.S.
Dijon 530 934 611

Aux termes du procès verbal du 1er septembre 2019, l'associé unique et gérant Cédric RICHER, transfère le siège social au 13 Rue des Rentes - 21490 VAROIS-ET-CHAIGNOT.

AL214025027

AUCAP TERRAVEA

SAS, au capital de 100 000 euros,
siège social : 3 Rue du Golf,
21800 QUETIGNY,
753657147 RCS DIJON

AGE du 27/09/2019 : transfert du siège social à Rue Nicolas de Condorcet, ZAC des Terres Rousses, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, à effet du 01/09/2019. Pour avis.

AL214025057

→ MODIFICATION DE CAPITAL

BOURGOGNE STRUCTURE

SARL au capital de 17500 € Siège social : 1 RUE GEORGES LAVIER, 21000 Dijon 387 727 563 RCS de Dijon L'AGE du 16/09/2019, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 16/09/2019 et a nommé en qualité de Président M. BUZENET FRANCK, demeurant 11 Bis Rue Louis CAILLETET, 21000 Dijon. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance. Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Transmission des actions : agrément préalable nécessaire pour toutes cessions d'actions Modification du RCS de Dijon

AL214025028

SCEA DU DOMAINE DES EPENEAUX

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 86 400 euros
Siège social : 7 Rue de la Mairie
21630 POMMARD
822 371 456 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 4 octobre 2018 a décidé :
- de réaliser une augmentation du capital social de 14 400 euros par apports en numéraire, pour le porter ainsi à 100 800 euros, par création de parts sociales nouvelles,
- de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.

AL214025055

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SAINTE MARIE IMMOVINO

Société à responsabilité limitée
au capital de 27 440,82 euros porté à 228 600 euros - Siège social : 2 rue de la Combe - 21200 STE MARIE LA BLANCHE - 304 654 163 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 10 septembre 2019 a décidé d'augmenter le capital social de 201 159,18 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Capital social : Ancienne mention : 27 440,82 euros /Nouvelle mention : 228 600 euros
Pour avis - La Gérance *AL214025056*

→ APPEL D'OFFRES

APPEL À CANDIDATURES PAR L'ÉTAT

L'État lance un appel à candidatures concernant l'exploitation d'une parcelle en nature de terre et jardin, d'une surface de 6ha 25a 11ca, cadastrée ZI n°47 et sise à MALAIN (21410) au lieu-dit «La Magnotte». Une redevance minimale annuelle de 460 euros est attendue de l'exploitant.
Les candidats devront adresser leur projet décrivant la mise en culture envisagée et la redevance annuelle proposée (minimum 460 €). Courrier à adresser à : Service des Domaines, 25 rue de la Boudronnée, 21047 DIJON CEDEX (Mme RAUPP) avant le 15 novembre 2019 à 14 heures. Ce courrier doit contenir une enveloppe fermée indiquant : « Parcelle ZI n°47 à MALAIN-ne pas ouvrir »
Renseignements : Mme RAUPP (03 80 28 68 55) marie.raupp@dgfip.finances.gouv.fr

AL214025036

→ MODIFICATION DE STATUTS

BOULANGERIE DE LA GARE D'EAU

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1, ROUTE DE DIJON
21170 ST USAGE- 535 222 780 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 02/09/2019, l'associé unique a décidé :
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale par «PATMIBELINE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de transférer le siège social au 4 rue Fagon 21700 NUITS SAINT GEORGES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, la Gérance

AL214025034

→ VENTE

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T4 - lot 2 - UG 6315 sis 13 boulevard du 1er R.A.D. et de Gembloux 21130 AUXONNE de 75,30 m² au 1er avec cave. DPE : C. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 51 300 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 32. Quote part de charges annuelles : 1 794,20 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS Contact : CDC HABITAT Ventes Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC HABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH

AL214025030

→ CESSION

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Aux termes d'un acte en date du 01/09/2019, enregistré au SPFE de DIJON 1, le 17/09/2019, Dossier 2019 00054494, référence 2104P01 2019 A 04767, la SARL GALATEE, au capital de 160.000 €, sise 6 Passage Poncelet - 75017, 562 106 260 RCS PARIS a cédé à la SARL LBV DIFFUSION, au capital de 40.000 €, sise 56 rue du Commerce – 75015 PARIS, 381 669 134 RCS PARIS, un fonds de commerce de « Prêt-à-porter » connu sous l'enseigne « MARY KIMBERLEY » sis et exploité au 13 rue Bossuet – 21000 DIJON. L'entrée en jouissance a été fixée au 01/09/2019 moyennant le prix principal de 20.000 €. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au fonds cédé pour la validité et pour la correspondance au Séquestre Juridique de l'Ordre des Avocats de Paris, 11 Place Dauphine – 75053 PARIS CEDEX 01.

AL214025053

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DEFFONTAINES DELATTRE

société civile
au capital de 229 200 euros
siège social Bourbilly
21140 VIC DE CHASSENAY
423 510 163 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 17 septembre 2019, la collectivité extraordinaire des associés a autorisé Madame DEFFONTAINES Jeannine à démissionner de ses fonctions de gérante à compter du 30 septembre 2019.
Pour avis, La gérance. *AL214025040*

S.J.Y. DE CHASSINEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 34 146 euros
Siège social : Chemin de Coulmier
21400 PUITS
851 145 516 R.C.S DIJON

Selon une décision du 01/09/2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Jacques-Yvan LINGUANOTTO-DELPECH, demeurant 15 Rue de la Fontaine 21230 SAINT PRIX LES ARNAY, pour une durée illimitée à compter de cette date.

AL214025043

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

BADUSA

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 120 000 euros
Siège social et siège de liquidation
1, rue Bannelier 21000 Dijon
538 397 092 RCS Dijon

L'AGO du 22/07/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Dominique SAUVAGEOT demeurant 18 B rue Majnoni d'Intignano 21121 FONTAINE LES DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL214024933

MCL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : Route de Dijon
21250 Pouilly sur Saône
SIREN : 819 905 423 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée du 31 Août 2019 et à compter de cette date, il a été décidé :
- La dissolution anticipée volontaire de la société et sa liquidation amiable.
- La nomination de Monsieur LANTERNIER Grégory demeurant 45 Rue de la République 21250 SEURRE, en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le liquidateur. *AL214024942*

DISSOLUTION AMIABLE

M.G.M. Société civile en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Allée des Champs Martin
Zone Artisanale- 21270 BINGES
Siège de liquidation :
5 Allée des Champs Martin
Zone Artisanale - 21270 BINGES
500 440 045 RCS DIJON

L'AGE du 02/09/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Antonio MARCELO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 5 allée des Champs Martin - Zone Artisanale 21270 BINGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur

AL214025029

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 04/10/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

EPOISSES : Pré : « Classification urbanisme : PLU : zone A

97 a 51 ca - Les grands prés : AW-22

FORLEANS : Pré - « Classification urbanisme : RNU »

62 a 90 ca - Les grands pres : ZA-47[16]

MARCHESEUIL : Bois Taillis - « Classification urbanisme : RNU »

1 ha 04 a 40 ca - Les batees : B-450[97]

BEAUNE : Vignes AOC BEAUNE - Classification urbanisme : PLU (en cours de révision)

94 a 44 ca - Les bons feuvres: BM-28 - Les prevoles: BM-80

POMMARD : Vignes AOC POMMARD 1er Cru, Terres à vigne AOC POMMARD - Classification urbanisme : RNU

24 a 97 ca - Les chanlins bas: BI-122-139

VOLNAY : Vignes AOC BOURGOGNE Rouge, Aligoté - Classification urbanisme : RNU

73 a 26 ca - En veve: AI-129[18][F1]-129[18][F2] - Les famines: AE-226 - Les grands poisots: AE-128

CHEVANNAY : Prés, Landes, Bois taillis - Classification urbanisme : RNU

1 ha 52 a 29 ca - En bariga: ZD-50[77]-58[48]-59[49]-60[50]-61[51]-64[54] - En contot: ZB-22(A)-22(B)-22(C) - Sur cralot: B-375

TRUGNY: terre Classe Urbanisme : RNU

28 a 10 ca - Aux sables: ZC-11

ECHALOT: Chaufferie biomasse - Landes et bois – RNU - Objectif : Priorité sera donnée à un projet d'intérêt général.

6 ha 78 a 50 ca - Champ bossu: D-17-601[16](J)-601[16](K)

MOLESME: Vigne AOC Crémant - Objectif : Maintien sur parcelle. RNU

28 a 82 ca - La grande cote: ZZ-75(J)-75(K)-75(L)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose, sans engagement de sa part, de louer les biens fonciers suivants, par convention d'occupation provisoire et précaire :

CORCELLES-LES-MONTS : Terre - Classification urbanisme : PLU : zone Ap

3 ha 35 a 61 ca - Le bas de giron: AE-107[14](J)-107[14](K)-111[13]

DIJON : Terre - Classification urbanisme : PLU : zone Ap

8 ha 08 a 55 ca - De corcelles: DY-51[15] - Rente de giron: DX-213

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

MAGNY-SUR-TILLE : 24 ha 91 a 15 ca - 'Au pre maucoin': ZH- 8 - 'Le marais': A- 120[116](A)[F1]- 120[116](A)[F2]-120[116](A)[F3]- 120[116](A)[F4] – Terre - Parcelle ZH8 : ZONE N du PLU - Parcelles A 120 : ZONE A du PLU

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

BEZE : 33 ha 32 a 20 ca - 'Charme au loup': ZS- 30[7](J)- 30[7](K) - 'Chemin de l enfant mort': ZB- 18- 19- 20 - 'La graire': ZB- 1(J)- 1(K)- 1(L) Terre - RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21/10/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214025060

EARL LACHOT

Siège social : 21350 VILLY EN AUXOIS
Société civile
au capital de 121 425.64 EUROS
421 060 872 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 31 août 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2019 et sa mise en liquidation amiable.

Monsieur Jean Louis LACHOT, demeurant à 21350 VILLY SOUS AUXOIS, est nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 21350 VILLY SOUS AUXOIS, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le liquidateur

AL214025046

EARL GARAVILLON

Exploitation agricole
à responsabilité limité au capital
de 42883.91 euros
31 route de Genlis
21110 LONGECOURT EN PLAINE
399 057 322 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2019, la collectivité des associés de la EARL GARAVILLON a décidé la dissolution anticipée de

la société et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Jeans Louis GARAVILLON, demeurant 31 route de Genlis, 21110 LONGECOURT EN PLAINE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 31 route de Genlis, 21110 LONGECOURT EN PLAINE, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le liquidateur

AL214025047

EARL DULION
Société civile en liquidation
Siège social : Rue Haute
21510 BUSSEAUT
503 007 940 RCS DIJON

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un acte en date du 02 septembre 2019, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture desopérations de liquidation. Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL214025048

S.C.E. ROGER JAFFELIN & FILS

Société Civile d'Exploitation en liquidation au capital de 7 622,45 Euros Siège social : 8, chemin des Vignes Blanches - 21420 PERNAND-VERGELESSES Siège de liquidation : 20, rue Elise Delaroche - 21200 BEAUNE 334 579 448 R.C.S. DIJON L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Pierre JAFFELIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL214025052

AVIS DE CONSTITUTION

LES PERRIERES

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
5 rue Dominique Jean Larrey
21200 Beaune

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 05/09/2019 à BEAUNE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : LES PERRIERES ; Siège social : 5 rue Dominique Jean Larrey - 21200 BEAUNE ; Objet social : l'acquisition de biens immobiliers et notamment de deux immeubles sis à 5 rue Dominique Jean Larrey – 21200 BEAUNE, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Jean-Philippe LAURENT, demeurant 5 impasse Richet - 21200 BEAUNE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis-La Gérance

AL214024928

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP du 16/09/2019 de LHC solutions, SASU au capital de 1 euros. Siège: 17 Rue Notre Dame, 21240 Talant. Durée: 99 ans. Président: M. Houy Laurent Raymond Marie Leon 17 Rue Notre Dame, 21240 Talant. Objet: Location de courte durée de véhicules automobiles légers et utilitaires sans chauffeur. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. RCS: Dijon.

AL214025007

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 24/09/2019: forme : SAS, dénomination : LA SOLUTION EST ICI, siège : 82 Boulevard Pascal, 21000 DIJON, durée : 99 ans, capital : 2 000 euros, objet : prestations de communication, graphisme, site Web, création, co-édition et vente de formations à distance dans le domaine du bien-être et des médecines douces, une action = une voix, cession : agrément en AGE, libre entre associé, Président : M. François CORDIER (82 Boulevard Pacal 21000 DIJON), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL214025032

COVALONGA Société civile
au capital de 9 218 569 euros
Siège social : 8 Rue des Pinsons
21 121 FONTAINE LES DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dijon du 4 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile Dénomination sociale : COVALONGA Siège social : 8 Rue des Pinsons , 21 121 FONTAINE-LES-DIJON Objet social : - L'acquisition, la détention, la gestion de toutes participations. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ; - L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; - Les investissements immobiliers locatifs, tant meublés que nus, l'achat et la revente d'immeubles, les transactions et locations immobilières, - Les prestations de conseil et de formation tant aux professionnels et aux particuliers, - L'organisation d'évènements, de conférences, de séminaires, de stages et plus généralement de tout type de manifestations, - Les prestations de conseils et de consultants, la mise en relation. Capital social : 9 218 569 euros, constitué à concurrence de 1,00 euro au moyen d'apport en numéraire et à concurrence de 9 218 568,00 euros au moyen de l'apport de 17 316 actions en pleine propriété et de 40 288 actions en nue-propriété sur les 172 816 actions composant le capital social de la SAS VASCO, au capital social de 2 678 648 euros, dont le siège social est situé Rue de la Brot, ZI DE SAINT-APOLLINAIRE - 21000 DIJON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 384 098 299. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Gérance : Monsieur François VASSARD demeurant 8 Rue des Pinsons – 21 121 FONTAINE LES DIJON Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité des trois quarts, même en cas de cession entre associés ou au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214025035

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SOCIETE MEDICALE DE PARTICIPATIONS DE BOURGOGNE Forme : Société de participations financières de Profession Libérale de médecins sous forme de société à responsabilité limitée Objet : La détention d'actions dans la société d'exercice libéral par actions simplifiée INSTITUT DE CANCEROLOGIUE DE BOURGOGNE, 18 Cours Général De Gaulle - 21000 DIJON. Elle a également pour objet d'exercer toutes activités destinées exclusivement à cette société dans laquelle elle détient une participation majoritaire. Siège : 18 Cours du Général De Gaulle - 21000 DIJON Durée : 99 ans Capital : 6.000 euros Gérants : M. François ROCHER demeurant 85 Rue Philibert Guide - 71100 CHALON SUR SAONE, M. Edouard LAGNEAU demeurant 13 Rue Faubourg Saint Martin - 21121 FONTAINE LES DIJON, M. Benjamin SCHIPAM demeurant 13 Rue du Bourg - 71640 DRACY LE FORT, M. Nicolas LESCUT demeurant 51 Rue Monge - 21000 DIJON, M. Alexis LEPINOY demeurant 8 Place Bossuet - 21000 DIJON et Mme Caroline AZELIE demeurant 4 Allée Jean Marc Boivin - 21121 FONTAINE LES DIJON RCS : DIJON Pour avis

AL214025037

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/09/2019 il a été constitué une société Dénomination sociale : SOCNA SOLS Siège social : 38 avenue de la République, 21200 BEAUNE Forme : SARL Capital : 21000 € Objet social : Bureau d'études en géotechnique Gérance : Monsieur Anthony COLIN, 365 Rue du Centre, 71290 L'Abergement de Cuisery Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL214025038

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à CORGOLOIN du 25/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : O Jolis C½urs - Siège social : 63 Route nationale 74, 21700 CORGOLOIN - Objet social : activité de micro-crèche - Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital social : 5 000 euros - Gérance : Cindy ROMBOLETTI, demeurant 53 B rue du Petit Paris, 21700 CORGOLOIN - Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214025039

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à DIJON du 26/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : L'Aiguille Verte - Siège 2, 2bis, 4 et 4bis rue du Temple et 9 rue

du Château, 21000 DIJON - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 20 000 euros - Objet : commerce d'articles de sport - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. - Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. - Président : David SIRLONGE, demeurant 14 bis rue Armand Taibout, 21600 LONGVIC - La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL214025044

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 mai 2013

Monsieur Roger Jacques BONNAUD, a consenti un legs universel

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet :

- d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal de description dressé par Maître Florence DEMEULENAERE-BORNET, Notaire à VANVES (92170), le 20 septembre 2019 contenant vérification des conditions de la saisine du légataire universel,

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie CLERGET, Notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58402) 37 ter avenue Maréchal Leclerc, référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique du procès-verbal de dépôt et de description des dispositions de dernières volontés contenant une copie figurée desdites dispositions et vérification des conditions de la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584025289

TRANSFERT DE SIÈGE

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

SCI ANAIS

Société Civile Immobilière
au capital de 2.000 euros
Siège social : 28 rue du Petit Mouësse
58000 NEVERS
820 409 779 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 24 juillet 2019 a décidé de transférer le siège social de 27 rue Albert Camus – 58000 NEVERS au 28 rue du Petit Mouësse – 58000 NEVERS.

Pour avis, la gérance.

AL584025269

MYCOM

SARL à capital variable au capital de 4 000 €
Siège social : 23, rue de remigny
58000 NEVERS
RCS de NEVERS 797 754 421

En date du 24/09/2019, le gérant a décidé le transfert du siège social à compter du 24/09/2019 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 23, rue de remigny , 58000 NEVERS.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 76, rue Jean Gautherin , 58000 NEVERS.

L'inscription modificative sera portée au RCS de NEVERS tenue par le greffe du tribunal.

AL584025270

SCI C.M.J. KNIBBE

Société Civile au Capital social
de 54 000 Euros
Siège social : Pontfoux
45250 ESCRIGNELLES
R.C.S. ORLEANS 480 874 874

Le 12.01.2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour gérante Mme Sylvie KNIBBE demeurant 6 rue Colette 58200 COSNE COURS SUR LOIRE a décidé de transférer le siège social au 6 rue Colette 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.

En consèquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584025278

ALEXAB

SAS au capital de 1.298.400 €
Siège social : Le Petit Moulin- 58160 IMPHY
487 545 188 R.C.S. Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 29/06/2019, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de transférer le siège social du Le Petit Moulin, 58160 IMPHY au 25 rue des Recollets – lot n°13 – 58000 NEVERS à compter du 29/06/2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS. Le Président

AL584025285

AXENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social : Le Petit Moulin - 58160 IMPHY
819 617 424 R.C.S. Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 29/06/2019, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de transférer le siège social du Le Petit Moulin - 58160 IMPHY au 25 rue des Recollets – lot n°13 – 58000 NEVERS à compter du 29/06/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis -La Gérance

AL584025286

AXETIS

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : Le Petit Moulin - 58160 IMPHY
820 625 101 R.C.S. Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 29/06/2019, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de transférer le siège social du Le Petit Moulin, 58160 IMPHY au 25 rue des Recollets – lot n°13 – 58000 NEVERS à compter du 29/06/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis -La Gérance

AL584025287

MODIFICATION DE CAPITAL

EARL JOLLET

Société Civile
au capital social de 73 709,10 €
Siège social
Le Bourg – 58210 CORVOL D'EMBERNARD<
n>RCS de NEVERS - N° 343 368 296

Suivant délibération d'AGE en date du 15 août 2019, à effet du 30 juin 2019, les associés ont agréé l'augmentation du capital social le portant à 117 919,31 €. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS. Pour avis et mention, la gérance.

AL584025283

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF CONSTITUTION STYLE AUTO 58

Suite à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne N°1545 du 20/09/2019 concernant la constitution de la SARL STYLE AUTO 58, il fallait lire : gérant M. JIYAD Farid, sis 23 rue André Kraemer 58000 Nevers.

Pour avis

AL584025290

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB- Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Suivant acte reçu par Me Julie PLANCON, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, le 18 septembre 2019,

Mr THARAUD Jérôme Edouard Expédit, et Mme GORICHON Annie Suzanne, son épouse, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 42 rue Vieille Route, mariés à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 12 avril 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle..

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Julie PLANCON, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me Julie PLANCON, Notaire.

AL584025272

MODIFICATION DE STATUTS

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

LBC FINANCES

SARL au capital de 20 000 euros
Siège social : Rue de l'école
58150 ST ANDELAIN
RCS NEVERS 523 138 063

REDUCTION DE CAPITAL - MODIFICATION DE LA GERANCE

L'AGE du 25/09/2019, a décidé de réduire le capital social de 10.000,00 € et de le ramener de 20.000,00 euros à 10.000,00 euros par rachat et annulation de 100 parts sociales d'un montant nominal de 100 € chacune.

Cette décision, non motivée par des pertes, a été prise sous la condition suspensive de l'absence d'opposition de la part des créanciers sociaux dans le délai de 30 jours à compter du dépôt du PV de l'AGE autorisant la réduction du capital.

Le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de BOURGES, interviendra à l'issue de la présente insertion.

Le procès-verbal du Gérant constatant la réalisation de l'opération sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS à l'issue du délai d'opposition.

Il résulte en outre de l'AGE du 25/09/2019, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :

ANCIENNES MENTIONS

Gérants : M. Louis-Benjamin DAGUENEAU, né le 21.10.1982 à COSNE SUR LOIRE (58200) dmt à SAINT ANDELAIN (18500), Le Bourg.

Melle Charlotte DAGUENEAU, née le 18.01.1986 à COSNE SUR LOIRE (58200) dmt à SAINT ANDELAIN (18500), Le Bourg.

NOUVELLES MENTIONS

Gérant : M. Louis-Benjamin DAGUENEAU, né le 21.10.1982 à COSNE SUR LOIRE (58200) dmt à SAINT ANDELAIN (18500), Le Bourg.

Pour avis, le Gérant

AL584025282

CESSION

INSERTION

Suivant acte reçu par **Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher)**, le 6 septembre 2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1 le 13 septembre 2019, dossier 2019 00021678 référence 5804P01 2019 N 00556,

La Société dénommée **LE RALLYE**, Société en nom collectif au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à NEVERS (58000) , 29 rue François Mitterrand , identifiée au SIREN sous le numéro 498806827 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS, du 26 novembre 2018.

A CEDE A :

Monsieur Clément **GIRAUD**, demandeur d'emploi, demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) 85 rue St Lazare .

Né à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 20 février 1996. Célibataire.

Le fonds de commerce de café bar bimbeloterie jeux de grattage auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac, sis à NEVERS (58000), 29 rue François Mitterrand, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE RALLYE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 498806827,

Moyennant le prix principal de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-SIX MILLE DEUX CENT DIX EUROS (66.210,00 EUR),

- au matériel pour TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (3.790,00 EUR).

Le **CESSIONNAIRE** a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 30 avril 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'adresse du Mandataire-Judiciaire SELARL JSA, bureau de NEVERS (58000), 14 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire

AL584025292

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte en date du 24 septembre 2019 à Magny-Cours, la société LSP RACING TEAM, SARL au capital de 510 000 euros, dont le siège social est Technopôle 58470 MAGNY-COURS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 518 828 918, a donné en location-gérance à LSP by Nevers Magny-Cours, SAS au capital de 40 000 euros, dont le siège social est Technopôle 58470 MAGNY-COURS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 849 532 114, un fonds de commerce d'organisation de toutes manifestations privées ou publiques, commercialisation de tout produit et accessoire ayant rapport avec le sport mécanique, organisation de stages ou séances de pilotage sur véhicules «FUN BOOST» et de prestations complémentaires (enseignement,...) sis et exploité à Technopôle 58470 MAGNY-COURS, pour une durée de 7 ans à compter du 01.04.2019 non renouvelable.

Pour avis

AL584025277

NON DISSOLUTION

MATHELO

Forme : SAS. Capital social : 30000 euros. Siège social : Boulevard du Grand Pré des Bordes - ZAC Les Grands Champs, 58000 NEVERS. 829900646 RCS NEVERS. Aux termes de l'AGE en date du 12/09/2019, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL584025280

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de NEUILLY: Zone N

84 ha 42 a 29 ca Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation

- Bois des corniats: D-383(*)-384 - Champ bourdon: ZC-3-4 - Champ du charme: A-479 - Domaine des bordes: D-112-388[112] - En chantenat: D-370-371-372-407[373]-408[373] - La corvee: D-165-166 - La prairie courgeon: ZM-6(*)-7(*)-8-9-10-12

- La riole: D-167-168-169 - La rue buard: ZB-112[640](*) - Le bourg: B-440-441 - Le pre godot: D-137(*)-400[138](*) - Le veugny: ZL-13(*) - Lepriou: D-111(*)-405[111] - Les craies: ZB-1-2-11 - Les grandes hates: ZC-46(*)-57[46]

- Les ombreaux: ZD-10 - Les pres guyolot: ZD-16(*)-54[15](*) - Les vignes de neuilly: B-663-664-667-668-689-694 - Monte grenier: A-424 - Pres godat: D-134(*)-136 - Soulot: D-122 ZL-7-9(*)

Et par extension Cmne de GUIPY: Zone N

25 a 50 ca Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation

- Bois de devant: A-137

Cmne de MILLAY: Zone RNU

6 ha 94 a 54 ca Avec bâtiment d'habitation + bois

- Bois de velle: A-49-50-51(*)-53(*)-54-55-56-57-58 - Montbignon: B-422-720[423](*) - Pre de l etang: A-977[28]-978[26]

Cmne de MONTSAUCHE-LES-SETTONS: Zone RNU

3 ha 50 a 95 ca Surface boisée

- Les ventes colas: AI-49-50-51-52-53-54

Cmne de VAUX D'AMOGNES: Zone RNU

17 ha 30 a 08 ca Bien loué sur la totalité de la surface

- Fevril: D-29(*)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21/10/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584025295

SARL CARRE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 €
Siège social : La Forêt - 58310 BOUHY
452 550 569 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/08/2019, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

AL584025288

DISSOLUTION LIQUIDATION

COD AUDIT CONSEIL

SAS en liquidation au capital de 80 000 €
Siège social 1 rue des Haras
58340 Cercy-la-Tour
492 037 791 RCS Nevers.

L'AGE du 07/09/2019, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 11/10/2019. Dépôt au RCS de Nevers.

AL584025262

SCI A.C.S.A. EN LIQUIDATION

Capital social : 76 224,51 Euros
Siège social : 2, avenue Saint Just
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 389 003 894

Le 27.08.2019, l' Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 27.08.2019.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584025268

EURL AU PAS SAGE

en liquidation au capital de 10 000 €
Siège social : Place de l'Eglise
58240 CHANTENAY ST IMBERT
834 273 740 RCS NEVERS

Par A.G.E. du 30/06/2019 l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2019 suivie de sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur Mr Christophe SCHMIT, 60 route de Draguignan, 06530 Peymeinade et a fixé le siège de la liquidation au siège social. Dépôt au RCS Nevers

Pour avis. le liquidateur

AL584025275

FIDUCIAL SOFIRAL

PEREIRA YANN

SARL en liquidation
au capital de 1 000 euros
22 Rue du Dessous des Vignes
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
RCS NEVERS 810 912 907

Décision Associé Unique du 19/08/2019 :

L'Associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31/07/2019, déchargé M. Yann PEREIRA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL584025276

SARL SANYTHERMIC

SARL en liquidation
au capital de 7 622.45 euros
Siège social : Rue des Dames
58460 TRUCY L'ORGUEILLEUX
RCS NEVERS 393 941 778

Décision du 03.09.2019 : L'Associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 15/07/2019, déchargé M. Michel MENTHEOUR de son mandat de liquidateur,

donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis

AL584025293

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 02/09/2019, il a été constitué la SAS: INSTITUT DE MUSIQUE DE PARIS Capital: 100€.Objet: Cours de musique. Siège: 5 rue Verte, 58000 NEVERS. Président: GAURIER Celine, Burj Khalifa Residence, 1 Mohammed Bin Rashid bd Dubai. Durée: 99 ans. Au RCS de NEVERS

AL584025112

Me Christophe ROBERT,
notaire à NEVERS, 10 rue Vauban.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, le 12 septembre 2019, enregistré à NEVERS, le 13 septembre 2019 bordereau 5804P01 case n° 2019 N 00557 a été constituée une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :

La société a pour objet, en France et à l'étranger : L'exploitation d'un débit de boissons avec petite restauration (brasserie, planches…) et la location de salles, pour réunions, expositions d'artistes et organisation de vernissage.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Dénomination : L'EPHEM'R

Siège social : NEVERS (58000), 29 rue Gabriel Valette.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR).

Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Premier gérant : Monsieur Nicolas FITY, demeurant à NEVERS (58000), 29 rue Gabriel Valette, pour une durée indéterminée

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis

Le notaire.

AL584025271

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 19 septembre 2019, il a été constitué une Société Civile dénommée :

LESCAILLES

Objet social : propriété, acquisition, vente, administration et gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens meubles et immeubles, de tous droits mobiliers ou immobiliers et de participation dans toutes sociétés.

Siège social : 7 impasse des Varennes - Trangy 58000 SAINT ELOI

Capital : 500 euros

Gérance : M. Alain BRETON et Mme Maria BRETON demeurant 7 impasse des Varennes - Trangy 58000 SAINT ELOI

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584025273

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI GENERAL DE GAULLE COSNE ; Siège social : 5, avenue du Champ du Seigneur – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Gérance : Mr Alexis DUPONT dt à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 5, avenue du Champ du Seigneur ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL584025284

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution :

Dénomination : AKT SOLUTIONS

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 20.000 €uros

Siège social : Boulevard Victor Hugo 58000 NEVERS

Durée : 99 années

Objet : Réalisation de toutes études scientifiques et techniques

notamment en matière de recherche de développement, conception et simulation.

Président : Monsieur Xavier GERGAUD demeurant à NEVERS (58000) 20 Boulevard Victor Hugo

Les cessions d'actions de l'associé unique s'effectuent librement.

Toute transmission d'actions est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective des associés.

Tout associé peut participer aux décisions collectives.

Immatriculation : RCS NEVERS.

AL584025291

Etude de Maîtres
Dominique MARTIN
et Thibaut MARIE.
Notaires associés à NEVERS
(58000), 1 Rue Saint Martin,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 18 septembre 2019, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 23 septembre 2019, dossier 2019 00022348, référence 5804P01 2019N 00572, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,

rapport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : FARP.

Le siège social est fixé à : MARZY (58180), 14 impasse du Serpolet.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR). Les apports sont des apports en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les co-gérants de la société sont : Monsieur Frédéric PASTOR et Madame Anaïs RABHI demeurant à MARZY (58180), 14 impasse du Serpolet.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Le notaire.

AL584025294

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à TRACY SUR LOIRE du 26/09/19, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : DOMAINE DE LISPAUL

Siège : « Fontenille » - 58150 TRACY SUR LOIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Capital social : 1 000 euros

Objet : - l'élevage de vins, la mise en bouteilles, le négoce et la commercialisation de vins, alcools, spiritueux, sous toutes ses formes et par tous moyens de distributions ;

l'achat et la vente en gros ou en détail de tous produits de la vigne, ainsi que de tout ce qui se rapporte à la production, le traitement ou le commerce de la vigne et du vin ; toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes; toutes prestations de travaux et de conseils agricoles et vitivinicoles ;

Gérants : M. David MAUDRY et Mme Shirley MAUDRY, dmt ensemble « Fontenille » - 58150 TRACY SUR LOIRE

POUR AVIS La gérance.

AL584025296

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing-privé du 1er août 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques :

Dénomination : DL Métha Trans

Siège Social : 6 rue Moucault - 58300 DEVAY

Objet : transport de marchandises

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 euros

Présidente : Mme Dorothée Dragan, demeurant 6 rue Moucault - 58300 Devay

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément Cession : En cas de pluralité d'actionnaires, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés

Immatriculation au RCS de Nevers. Pour avis et mention

AL584025297

YONNE

DIVERS

ETABLISSEMENTS LERESCHE ET CIE

Société Anonyme
au capital de 296 760 euros
Siège social : Lieudit La Forge
89330 ST JULIEN DU SAULT
505750117 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 20 septembre 2019, il résulte que la société ETC AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, et la société EXPERTISE & TECHNIQUE COMPTABLES - ETC, Commissaire aux comptes suppléant, n'ont pas été renouvelés dans leurs mandats respectifs arrivés à expiration, et ce conformément aux dispositions de la Loi Pacte adoptée le 11 avril 2019, et du Décret n° 2019-514 du 24 mai 2019 fixant les seuils de désignation des CAC. Pour avis, le Conseil d'Administration.

AL894025432

SUCCESSION

Maître Maryse BELLIAU
Notaire à Charny Orée de Puisaye
(Yonne)
5, rue André Martin

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 8 septembre 2008, Madame Anne-Marie MARTIN, en son vivant retraitée, demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120) Le Lieu Germain FONTENOUILLES, Née à LIBOURNE (33500), le 27 juillet 1942. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) (FRANCE) 76/78 rue de Silly où elle se trouvait momentanément, le 5 août 2019.

À consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (Yonne), 5 rue André Martin, le 20 septembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE 5 rue André Martin, référence CRPCEN : 89097, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894025456

AVIS

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

PHARMACIE DE LA PUISAYE - Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 400 000 euros - Siège social : Place André et Robert Genêt - 89130 TOUCY - 493 258 933 RCS AUXERRE Aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2019, il résulte que les mandats de la société AUCAP, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société Cabinet MORIZE AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL894025387

NOMINATION

COTTENCIN

SARL au capital de 8.000€
Siège social : 18 RUE DU PORT,
89400 BASSOU
431 897 479 RCS de SENS

Le 24/09/2019, l'AGE a décidé de nommer directeur général, M. Romain ORGERIT 4 RUE DU CANAL, 85450 PUYRAVAULT.

Mention au RCS de SENS *AL894025424*

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

TRANSFERT DE SIÈGE

HEXAGONE TOITURES

SAS au capital de 1000 euros
Siège social
5 rue des Miches 89460 Prégilbert
843 898 966 RCS Auxerre

Par AGE du 2/09/2019, il a été décidé de transférer le siège au 48 rue claude balbastre 34070 Montpellier. La société sera radiée du RCS d'Auxerre et immatriculée au RCS de Montpellier.

AL894025181

LES DROLES DE DAMES

Société Civile de moyens
au capital de 2.000€
Siège social : 43 avenue Alfred grevin,
89700 TONNERRE
815 352 588 RCS d'AUXERRE

Le 16/08/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 6 rue de la sante, 89700 TONNERRE, à compter du 01/09/2018.

Modification au RCS d'AUXERRE

AL894025407

TLL

SASU au capital de 136.614,50 €
Siège social : 89710 SENAN
RCS SENS B 542 017 017

Aux termes d'une décision du 27 septembre 2019, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social au 27 avenue de la Motte Piquet – 75015 PARIS, à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de SENS et au RCS de PARIS.

AL894025453

MODIFICATION DE CAPITAL

TOMMYS EXPRESS FRANCE

SASU au capital de 500€
Siège social : 5
3 avenue du Général de Gaulle,
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
823 896 550 RCS de SENS.

L'AGE du 19/08/2019 a décidé de : - porter le capital social à 2.000.500€

Modifications à compter du 24/09/2019.

Mention au RCS de SENS.

AL894025409

APPORTS

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 25 septembre 2019 à AUXERRE, Monsieur COURTAUX Julien, demeurant 6, avenue Jean Jaurès – 89400 MIGENNES, a fait apport à la société COURTAUX Chauffage, SASU au capital de 34 700 euros, dont le siège social est situé 73, chemin Bouffaut – 89000 AUXERRE, d'un fonds commercial artisanal exploité 73, chemin Bouffaut – 89000 AUXERRE sous le nom commercial de COURTAUX Julien, immatriculé au RCS d'AUXERRE et RM de l'YONNE sous le numéro 753 372 978 00019.

Les éléments incorporels et corporels ont été apportés pour une valeur de 34 700 euros (trente-quatre mille sept cents euros). La date d'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1er janvier 2019. Cet apport a été effectué moyennant l'attribution de 347 actions de la société COURTAUX.

La société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au RCS et RM de l'YONNE, mais les opérations effectuées depuis le 1er janvier 2019 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte.

Les Créanciers de l'apporteur disposent d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Pour avis.

AL894025412

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LES COMMUNES DE SAINTE-VERTU ET DE POILLY-SUR-SEREIN

Le public est averti qu'en execution :

* du code de l'environnement, * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-449 du 26 septembre 2019,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc « Les Moulins du Serein » composé de cinq éoliennes et de deux postes de livraison sur les communes de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein, déposée par la SARL Champs DENDOBRIUM (SOLVÉO Énergie), sera ouverte du lundi 21 octobre 2019 (9h00) au samedi 23 novembre 2019 (12h00) inclus, soit une durée de 34 jours consécutifs en mairies de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein.

Est désigné M. Michel BREUILLÉ en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 21 octobre 2019 au 23 novembre 2019 inclus en mairies de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 21 octobre 2019 au 23 novembre 2019 en mairies de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein aux jours et heures d'ouverture de celles-ci, ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement)

de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Sainte-Vertu, Poilly-sur-Serein, Aigremont, Annay-sur-Serein, Béru, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Fresnes, Fleys, Lichères-Près-Aigremont, Môlay, Noyers, Saint-Cyr-les-Colons, Sambourg, Sérigny, Tonnerre, Viviers et Yrouerre sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

soit par voie électronique:

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/1684

ou

- à l'adresse e-mail suivante :

enquete-publique-1684@registre-dematerialise.fr

(les observations adressées à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé)

soit par écrit:

- sur les registres « papier » déposés en mairies de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein,

ou

- courrier adressé à la mairie de Poilly-sur-Serein (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,

à la mairie de POILLY-SUR-SEREIN, les :

- lundi 21 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,

- jeudi 7 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,

- samedi 23 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,

à la mairie de SAINTE-VERTU, les :

- mardi 29 octobre 2019 de 14h00 à 17h00,

- vendredi 15 novembre 2019 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Geoffroy DUBOIS,

Responsable du projet à la SARL Champs DENDOBRIUM (SOLVÉO Énergie) – 3 bis, Route de Lacourtensourt - 31150 FENOUILLET - Tél. 06.20.55.30.08.

AL894025426

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE DISSANGIS

Le public est averti qu'en execution :

* du code de l'environnement, * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-452

du 26 septembre 2019,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale

pour l'exploitation d'un parc composé de cinq éoliennes et d'un poste

de livraison sur la commune de Dissangis, déposée par la société Centrale

Eolienne de Dissangis (SAS NEOEN), sera ouverte du lundi 21 octobre 2019

(9h00) au vendredi 22 novembre 2019 (17h00) inclus, soit une durée de

33 jours consécutifs à la mairie de Dissangis.

Est désigné M. Jean-Pierre BALLOUX en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une

étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en

réponse du pétitionnaire, les avis des services consultés en phase d'examen

et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête

du 21 octobre 2019 au 22 novembre 2019 inclus à la mairie de Dissangis,

afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures

habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra

être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.

yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations

classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition

du public du 21 octobre 2019 au 22 novembre 2019 à la préfecture de l'Yonne

à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur
rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.
Les communes de Dissangis, Angely, Annoux, Athie, Blacy, Coutarnoux,
Etaule, Grimault, L'Isle-sur-Serein, Joux-la-Ville, Lucy-le-Bois, Massangis,
Provency, Sainte-Colombe, Thory, sont concernées par le périmètre d'affichage
réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève
le dossier pourront être consignées :
soit par voie électronique :
- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/1683
ou
- à l'adresse e-mail suivante :
enquete-publique-1683@registre-dematerialise.fr
(les observations adressées à cette adresse e-mail seront consultables
sur le registre dématérialisé)
soit par écrit:
- sur le registre « papier » déposés à la mairie de Dissangis,
ou
- courrier adressé à la mairie de Dissangis (siège de l'enquête) à l'attention
du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur
recevra les observations et propositions du public qui seront également
consignées dans le procès-verbal,
à la mairie de DISSANGIS, les :
- lundi 21 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 30 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 7 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 16 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 22 novembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra
prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de
l'Environnement) et à la mairie de Dissangis, ainsi que du mémoire en réponse
du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.
Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site
Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation
assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de M. Nicholas FOX,
Responsable du projet à la société Centrale Eolienne de Dissangis (SAS
NEOEN) – 4 Rue Euler – 75008 PARIS - Tél. 06.03.20.04.02.

AL894025444

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DELICE GOURMAND** 7 rue des Bruyères 89600 VERGIGNY. RCS Auxerre 802874651. CIP 3885.

AL894025395

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl STATIONPNEUS** 11 route de la Gare 89480 Etais la Sauvin. RCS Auxerre 531495703. CIP 3747.

AL894025396

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl TRANSPORT MABROUK FRANCE** 4 rue Dumont d'Urville 89000 Auxerre. RCS Auxerre 800160079. CIP 3730.

AL894025397

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl P.J.O.** rue de la Porte Neuve 89450 Vézelay. RCS Auxerre 449650746. CIP 3974.

AL894025398

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique STUDIO 123** 5 Avenue Jean Moulin 89000 Auxerre. RCS Auxerre 841511801. CIP 4169.

AL894025399

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **LE QUINZE BIS** 2 rue de la Mairie 89400 CHENY (restauration rapide). RCS Auxerre 802087494. CIP 4260. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894025389

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée avec poursuite d'activité jusqu'au 28/09/2019 de la **Sàrl à associé unique BELISA** Galerie commerciale Géant Casino, avenue Haussmann 89000 Auxerre (prêt à porter). RCS Auxerre 835280470. CIP 4261. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894025391

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Monsieur Aurélien MENARD** 1 rue de la Forge 89240 Villefargeau (alimentation générale). RCS Auxerre 828035501. CIP 4263. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894025392

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la SAS à associé unique **SASU AIDE ET CONSEILS TPE FRANCE** 65 grande rue 89200 Sermizelles (facilitatrice d'affaire). RCS Auxerre 827457359. CIP 4264. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894025393

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Patrick LATOUR** 60 Rue Guynemer 89000 Auxerre (animations commerciales, soirées privées). RCS Auxerre 328395850. CIP 4265. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894025394

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de Madame Sihame HAMMOUTI née le 25/04/1990 à Migennes, en sa qualité de dirigeant de la **Sàrl AMS** 62 rue Joubert 89000 AUXERRE RCS Auxerre 811606854. CIP 4046

AL894025400

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 2 ans à l'encontre de Madame Mélanie JOUDELAT née le 26/03/1982 à Auxerre en sa qualité de dirigeant de la **Sàrl GIL'PAYSAGE** 4 bis rue de Reigny Cidex 711 89460 ACCOLAY RCS Auxerre 810655464. CIP 3924

AL894025401

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 arrêtant le plan de redressement sur 6 ans de la **Sàrl HOLDING ICAUNAISE DE RESTAURATION** 21 place du Champ de Foire 89450 Vézelay (prise de participation). RCS Auxerre 790706089. CIP 4092. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre .

AL894025402

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 ordonnant l'arrêt de la poursuite d'activité de **Sàrl SARL PRECY COUVERTURE** La Chaume Bonjuan 89200 Magny (Couverture charpente). RCS Auxerre 508697000. CIP 4215

AL894025403

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique BEOX** Centre Commercial Géant Les Clairions 89000 Auxerre (prêt à porter). RCS Auxerre 534002241. CIP 4080. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL894025404

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de **Monsieur Mounir MKAOUEM** 31 Rue de Paris 89200 Avallon (alimentation générale). RCS Auxerre 842511529. CIP 4152. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL894025405

Jugement du Tribunal de Commerce de Montpellier du 24-09-2019 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au profit de la **SA ORCHESTRA-PREMAMAN** Zac des Macherins LD La Grande Source 89470 Monéteau (Equipement de la personne et puériculture) RCS MONTPELLIER 398 471 565. Désignant Administrateurs judiciaires, avec pour mission de surveiller le débiteur dans sa gestion :
- la SELARL FHB en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX 16 Place de l'Iris Tour CB21 92040 Paris la Défense Cedex ;
- la SELARL FHB en la personne de Me Jean-François BLANC 5 Rue des Salins 34070 Montpellier ;
- la SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélia PERDEREAU 42 Rue de Lisbonne 75008 Paris.

Les déclarations des créances sont à déposer, dans les deux mois de la publication au Bodacc du jugement d'ouverture aux Mandataires judiciaires :
- Me Vincent AUSSEL, ARCHE JACQUES CŒUR, 222 Place Ernest Granier 34000 Montpellier ;
- La SCP BTSG en la personne de Me Marc SENECHAL 15 Rue de l'Hôtel de Ville CS70005 92200 Neuilly sur Seine.

ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com.

AL894025428

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/09/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl TAXI JOSE DA SILVA COSTA** 14 B route d'Aillant 89113 CHARBUY (Taxi emplacement 1 place de la gare à 89340 Monéteau). RCS Auxerre 798473914. CIP 4262. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-service.com dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894025031

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 12 novembre 2019 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN IMMEUBLE d'habitation **à JOIGNY (89) 10 rue du Loquet**
Elevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de 2 étages
Constitué de **4 appartements** (un de 45 m² environ et 3 de 23 m² environ, chacun)
Avec **un Garage** de 16 m² environ et **une Cave. Sur un terrain de 84 centiares**
LIBRE au 22 janvier 2019 (à la connaissance du poursuivant)
MISE A PRIX : 35.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**
VISITE sur place le Mardi 29 octobre 2019 à 09 Heures

AL894025354

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES DU LOTISSEMENT

« La porte de Chéroy »
à CHEROY

Le lundi 28 octobre 2019 à 18 Heures 30, à MELUN (77) 11 rue Gaillardon, aura lieu la
première assemblée générale de l'association sus mentionnée.
Seront notamment élus lors de cette assemblée les membres du bureau de l'association
et fixé le siège social de l'ASL.

AL894025455

MODIFICATION DE STATUTS

DOMAINE DES TROIS V

EARL au capital de 7 500 €. Siège social : 5 allée des Tilleuls - 89800 CHICHÉE. 797 913 423 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2019 a décidé : - de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, - d'augmenter le capital social de 7 400 € afin de le porter à 14 900 euros, Pour avis, la gérance.

AL894025419

SARL G. QUILLIN TRAITEUR

Le 18.9.2019 l'Associé unique de la SARL G. QUILLIN TRAITEUR, capital 5.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 10 av. Haussmann, a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de plats cuisinés à emporter à compter dudit jour. OBJET SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : traiteur, organisation de réceptions et évènements, achat, vente, commercialisation, distribution de tous produits et marchandises alimentaires ou autres, de boissons sans alcool ou avec alcool, par voie traditionnelle ou par distributeurs automatiques ; négoce en gros, demi-gros et détail de ces produits, marchandises et boissons ; cours de cuisine. NOUVELLES MENTIONS : traiteur, plats cuisinés à emporter, organisation de réceptions et évènements, achat, vente, commercialisation, distribution de tous produits et marchandises alimentaires ou autres, de boissons sans alcool ou avec alcool, par voie traditionnelle ou par distributeurs automatiques ; négoce en gros, demi-gros et détail de ces produits, marchandises et bo issons ; cours de cuisine.

AL894025413

SCHIEVER DISTRIBUTION

Société anonyme
Transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 2 092 100,00 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
ZI rue de l'Etang 89200 AVALLON
342 786 837 RCS AUXERRE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 07/06/2019, l'Assemblée Générale Mixte des associés, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2 092 100,00 euros.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un Président : Monsieur Vincent PICQ, demeurant 13, rue du Général Leclerc à AVALLON (89200).
Le Commissaire aux comptes titulaire est confirmé dans ses fonctions : SARL BDO – IDF ;
Il est mis fin aux fonctions du Commissaire aux comptes suppléant : SAS CERALP.
Pour avis
Le Président

AL894025425

SAS 2RFRANCE

S.A.S au capital de 5000 €
Siège social: 1 rue du Haut du Ravillon
89 140 PONT SUR YONNE
84789286600017 SENS

Suivant procès verbal du 15 septembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire à décidé :
— de transférer le siège social à l'adresse suivante : 17 rue de Sancey ZI des Vauguillettes III 89100 SENS.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
-de changer le nom de la société : 2R- ENERGIE DISTRIBUTION
En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.
-De modifier l'objet social : La société a pour objet en franc la vente à domicile de contrat de gaz et d'électricité
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.
Modification au RCS de Sens.
LE REPRESENTANT LEGAL

AL894025447

AVIS DE TRANSFORMATION

MATERIEL MEDICAL DE LA PUISAYE
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 2 Rue du Pâtis 89130 TOUCY
533 285 201 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 12 septembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 20 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Madame Pénélope ROTA, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENTE DE LA SOCIÉTÉ : Madame Pénélope ROTA, demeurant 36 Rue des Vignes 89240 LINDRY.
Pour avis

AL894025467

ART'VERT

SAS au capital de 8 500 euros
2 Le Coquemard - 89320 VAUMORT
443 964 598 RCS SENS

Par délibération du 27/09/2019, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de chaudronnerie, ferronnerie, métallurgie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL894025468

FUSION

REALISATION DE FUSION ABSORPTION

Le 23/09/2019, l'associé unique de la société « GF C », SARL au capital de 559 202 €, siège social : 12 Route d'Augy Le Petit Vaux - 89290 CHAMPS SUR YONNE, immatriculée 448 762 625 RCS Auxerre, a approuvé le traité du 03/08/2019 de fusion par voie d'absorption de la société « G F C » par la société « ENTREPRISE G. CLOUTIER », SAS au capital de 1.800.000 €, siège social : 12 Route d'Augy Le Petit Vaux - 89290 CHAMPS SUR YONNE, immatriculée 426 620 100 RCS Auxerre. Il a ainsi été décidé : - Que la société serait dissoute et liquidée de plein droit au jour de la réalisation de l'augmentation de capital de la société « ENTREPRISE G. CLOUTIER » effectuée au titre de la fusion ; - Et, en outre, qu'il ne serait procédé à aucune opération de liquidation de la société « G F C », l'intégralité du patrimoine de cette société, dont son passif, étant intégralement pris en charge par la société « ENTREPRISE G. CLOUTIER » et les titres échangées à raison de 0,35 titre de la société « ENTREPRISE G CLOUTIER » pour 1 titre de la société « G F C ». La fusion et la dissolution de la société « G F C » sont devenues définitives, sur le plan juridique au 23/09//2019, et sur le plan fiscal et comptable au 01/10/2018 ainsi qu'il résulte du traité de fusion et des décisions des associés de la société absorbante ayant approuvé ce traité, en date du 23/09/2019.

AL894025457

REALISATION DE FUSION ABSORPTION ET D'AUGMENTATION REDUCTION DE CAPITAL

Suivant un ASSP du 23/09/2019, la société « G F C », SARL au capital de 559 202 €, siège social : 12 Route d'Augy Le Petit Vaux - 89290 CHAMPS SUR YONNE, immatriculée 448 762 625 RCS Auxerre a fait apport, à titre de fusion, à la société « ENTREPRISE G. CLOUTIER », de tous ses éléments d'actif sur la base des comptes sociaux au 30/09/2018, avec stipulation que toutes les opérations postérieures seraient effectuées pour le compte de la société « ENTREPRISE G CLOUTIER », lesdits éléments étant évalués à 320.853,94 €. Cet apport a été consenti moyennant la prise en charge, par la société « ENTREPRISE G CLOUTIER » de l'intégralité du passif de la société « G F C », faisant ressortir un actif net transmis de 4 277 588,87 €. Pour rémunérer cet apport, la société « ENTREPRISE G CLOUTIER » a augmenté son capital d'un montant de 1 834 500,00 €, par émission à destination de l'associé de la société « G.F.C. » de 12.230 actions nouvelles de la société «ENTREPRISE G. CLOUTIER » (à raison de 0,35 titre de la société « ENTREPRISE G CLOUTIER » pour 1 titre de la société « G F C »), d'une valeur nominale de 150 € chacune, entièrement libérées, émises à titre d'augmentation de son capital, à concurrence d'un montant global de 4.227.588,87 €, soit au prix de 349,16 € par action nouvelle (dont 195,67 € de prime d'émission par action nouvelle). Le capital s'en trouve porté de 1.800.000,00 € à 3.634.500,00 €. La prime de fusion s'élève à 2 393 088,87 €. L'absorption par voie de fusion de « G F C » par la société absorbante est devenue définitive à la date du 23/09/2019, avec effet, sur le plan fiscal et comptable au 1er octobre 2018 et sur le plan juridique, au 23/09/2019, ainsi qu'il résulte des décisions de l'associé unique de la société « ENTREPRISE G CLOUTIER » en date du 23/09/2019, et des décisions des associés de la société « G F C » du même jour, aux termes desquelles, le projet de fusion a été approuvé. A cette même date, il a été également décidé de réduire le capital social d'une somme de 1.798.800 € par annulation de 11.992 actions de 150,00 € chacune, la société « ENTREPRISE G CLOUTIER » trouvant dans les biens transmis par la société « G F C», 11.992 de ses propres actions. Par suite de cette opération, le capital social s'est trouvé ramené de 3.634.500,00 € à 1.835.700 €, et est divisé en 12.238 actions de 150 € chacune.

AL894025458

CESSION

CESSION

Suivant ASSP du 18.9.2019 enregistré à SPFE d'AUXERRE 1 le 23.09.2019, dossier 2019 00029612, réf. 8904P01 2019 A 02138, la SARL BARRAL TRAITEUR au capital de 8.000€, siège social à BONNARD (89400) 2 rue de Saucy, 326 766 938 RCS SENS a cédé à la SARL G. QUILLIN TRAITEUR au capital de 5.000€, siège social AUXERRE (89000) 10 av. Haussmann, 851 960 781 RCS AUXERRE, le fonds de commerce de traiteur plats cuisinés sis et exploité à BONNARD (89400) 2 rue de Saucy, identifié sous le n° SIRET 326 766 938 00012 et ce moyennant la somme de 115.000€, s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 35.000€, aux éléments corporels à concurrence de 80.000€. L'entrée en jouissance a été fixée au 1.10.2019. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au fonds vendu à BONNARD (89400) 2 rue de Saucy.

AL894025429

CESSION LES BONS ENFANTS/SNBE

Suivant acte reçu par Me Romain LENDAIS, Notaire de la SELAS « Lendais & Associés », titulaire d'un office notarial à VILLENEUVE SUR YONNE 8 Quai du Commerce, le 16 septembre 2019, enregistré à AUXERRE 1, le 26/09/2019 dossier 2019 00029984 référence 8904P01 2019 N 01097 La Société LES BONS ENFANTS, Société à responsabilité limitée au capital de 7500 €, dont le siège est à SAINTJULIEN- DU-SAULT (89330), 4 place de la Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 498354570 et immatriculée au RCS de SENS. A VENDU A : La Société S.N.B.E., Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à SAINTJULIEN- DU-SAULT (89330), 4 place de la Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 811425271 et immatriculée au RCS de SENS. Le fonds de commerce de CAFE HOTEL RESTAURANT exploité à SAINT JULIEN DU SAULT (89330), Place de la mairie. Le fonds comprenant : L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés. Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à SAINT JULIEN DU SAULT (89330) Place de la mairie. Le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation du fonds. Le fonds de commerce présentement vendu est vide de toutes marchandises en stock. Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a eu lieu le 04 mai 2015. moyennant le prix principal de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45.000,00 EUR), s'appliquant : • aux éléments incorporels pour VINGT-HUIT MILLE EUROS (28.000,00 EUR), • au matériel pour DIX-SEPT MILLE EUROS (17.000,00 EUR). Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi en la SELARL FRANCOIS CARLO mandataire judiciaire à JOIGNY 89300 2 chemin de la Guimbarde.

AL894025461

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

HOMMADI

SARL au capital social de 1500 Euros
Siège social 3 route de Beugnon
89600 SAINT-FLORENTIN
SIREN 521 558 437 R.C.S. AUXERRE

Le 29/06/2018, l'AGO a pris acte de la démission de M. Mohamed HOMMADI demeurant 3 rue de l'Egalité 89250 BEAUMONT, co-gérant, et a décidé de ne pas le remplacer.
Pour avis.

AL894025360

LES DROLES DE DAMES

Société Civile de moyens
au capital de 2.000€
Siège social : 6 rue de la santé,
89700 TONNERRE
815 352 588 RCS d'AUXERRE

Le 01/07/2019, l'AGE a décidé de nommer co-gérant, Mme Valerie PIRARD 3 rue principale, 89310 GRIMAULT à compter du 15/07/2019, en remplacement de Mme Johanna ES SABRY.
Mention au RCS d'AUXERRE

AL894025408

SCI MUCICA TROISIEME

SCI au capital de 1.524, 90€
Siège social : 28 CHEVIGNY, 89480
ÉTAIS-LA-SAUVIN
424 941 615 RCS d'AUXERRE

Le 17/05/2019, l'AGE a décidé de nommer gérant, Mme Manuelle RAPAPORT 3 RUE DU DAHOMEY, 75011 PARIS en remplacement de M. Eric DE COURSON DE LA VILLEUVE.
Mention au RCS d'AUXERRE.

AL894025436

CAP VITAL SANTE

Société en commandite par actions
au capital de 1.864.311,05 Euros
Siège social : 12 voie des Préaux
89310 NITRY
391 006 814 RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 6/07/18, enregistré au SIE de ST LAZARE, le 25/07/18, Dossier 2018 32323 référence 2018 A 11651, NAULIN FINANCE SARL dont le siège est 12 voie des Préaux – 89310 NITRY 435 382 288 RCS AUXERRE a cédé la totalité des parts lui appartenant dans la société susnommée, à la société NITRY MEDICAL SAS dont le siège est 32 rue la Boétie – 75008 PARIS 840 762 983 RCS PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Aux termes d'un PV des décisions de l'associé commandité du 11/09/19, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant M. Stéphane LORAND demeurant 35 Bis rue Auguste Buisson – 92250 LA GARENNE COLOMBES. Dépôt légal au TC d'AUXERRE.

AL894025439

S.J.B. Société d'Avocats

EARL DES PLANTES DE SAUTOUR

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 euros Siège social : 43 Grande Rue - 89570 LASSON 378 905 731 RCS AUXERRE La collectivité des associés de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée «EARL DES PLANTES DE SAUTOUR» réunis en Assemblée Générale Mixte le 26 septembre 2019 a nommé en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée, à compter du 26 septembre 2019, Monsieur Nicolas LAHAYE, demeurant 2 Rue de Cléreau – COURCELLES – 89570 NEUVY SAUTOUR, en remplacement de Monsieur Michel RABIAT, démissionnaire.

AL894025443

GÉRANT

Dénomination : HOLDING ETC. Forme : SARL. Capital social : 52000 euros. Siège social : Place de l'europe, 89000 Saint Georges sur Baulches. 799255351 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes de l'AGO en date du 20 septembre 2019, les associés ont décidé de nommer en qualité de co-gérants à compter du 1 septembre 2019, - Monsieur Clément BAILLY, demeurant 5 rue Marcelin Berthelot, 89000 AUXERRE. - Madame Marie - Hélène GONCALVES, demeurant 6 route de Villiers Vineux, 89360 Jaulges. Mention sera portée au RCS de Tribunal de Commerce d'Auxerre

AL894025471

POURSUITE D'ACTIVITÉ

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : DEGRYSE CLEMENT. Forme : EURL. Capital social : 3000 euros. Siège social : 8 Rue de la Poterne Chenneton, 89800 Chablis. 789654423 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2019, l'associé unique a décidé malgré la perte

de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL894025423

➜ NON DISSOLUTION

EURL ALU BATIMENT CONCEPT

SARL au capital de 10 000 euros
71 Route d'Auxerre 89380 APPOIGNY
RCS AUXERRE 828 991 687

Décision du 18/09/2019: L'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

AL894025410

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI CHANSY

L'Assemblée Générale réunie le 26 août 2019 de la SCI CHANSY, société civile immobilière en liquidation au capital de 7622.45 euros, dont le siège est Les Bruyères 89240 VILLEFARGEAU, immatriculée 422697292 RCS AUXERRE, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a pris acte de l'absence de comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation au 17 mai 2005. Le bilan de clôture sera déposé au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL894025246

SCI ROBERT

L'AGE du 23 09 2019 des associés de la SCI ROBERT,capital 2100.00 €,siège social à hameau de Vaulichères 89700 Tonnerre,498106020 RCS Auxerre,a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour.M Meigne Patrick demeurant à MEURSAC(17)3 rue du point du jour a été nommé liquidateur.la correspondance,les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Tonnerre (89) hameau de Vaulichères.le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation

sera effectué auprès du tribunal de commerce d'Auxerre.cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL894025376

SCI ROBERT

L'AGE du 23 09 2019 des associés de la SCI ROBERT,capital 2100.00 €,siège social à hameau de Vaulichères (89)498106020RCS Auxerre,a approuvé les comptes définitifs de la liquidation,donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation.les comptes sociaux seront déposés au RCS d'Auxerre

AL894025377

GÉRARD BERNARD

SARL au capital de 8000 € Siège social : l'Huis Bazin 89200 Island 439 409 228 RCS Auxerre. L'AGE du 02/09/2019, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 02/09/2019, nommé en qualité de liquidateur Mme Bernard Annick, demeurant l'Huis Bazin 89200 Island et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Auxerre.

AL894025382

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL LABORDE

SARL en liquidation
au capital de 85 000 euros
Siège social : 16 Rue de Paris
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 382 589 075

Décision du 19/08/2019 : L'Associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31/07/2019, déchargé M. Philippe LABORDE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour avis

AL894025417

SARL NR DIAG

La SARL NR DIAG société en dissolution au capital social de 3 000 € siège social 4, rue de la cave 89290 VINCELLES RCS/ 851 101 444 Inscrit au tribunal de commerce d'AUXERRE

En date du 26 septembre 2019 l'assemblée générale extraordinaire décide la radiation de la société après approbation des comptesde liquidation et du quitus donné au liquidateur pour sa gestionMonsieur Nicolas FERREIRA est nommé liquidateur pour recevoir éventuellement les oppositions. Les pièces et actes de la radiation seront déposés au tribunal de commerce d'Auxerre

AL894025441

CHEZ TITI

SCI au capital de 500 € Siège social : 3, allée des Bouleaux 89690 CHEROY 752 578 484 RCS SENS En date du 5/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Liquidateur : Romuald NAVARRO sis 4bis, route de Domats (89150) MONTACHER VILLEGARDIN Le siège de la liquidation : chez le liquidateur Dépôt légal au RCS de Sens. Pour avis, le liquidateur

AL894025442

AB-BTP

SASU au capital de 5000 €
(Cinq mille euros)
Dont le siège se situé
au 18 RUE DES GRAHUCHES - 89100 SENS
Enregistrée au RCS de Sens
sous le numéro 834 066 904

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 24 Juin 2019, tenue au siège social de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 Juin 2019 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celleci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 18 RUE DES GRAHUCHES 89100 SENS , siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur, Monsieur ALI BOUHADDOU 18 RUE DES GRAHUCHES 89100 SENS en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens en annexé au registre du commerce et des sociétés.

LE PRESIDENT

AL894025448

DOMAINE DES TERRES BRULEES

EURL au capital de 700 € Siège social :99 Route de Bléneau, 89220 Rogny-les-Sept-Écluses 819 347 568 RCS d' Auxerre L'AGE du 30/06/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, nommé en qualité de liquidateur M. MAISON Flavian, demeurant 105 Route de Valaury, 83210 Solliès-Toucas, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance sera adressée 105 Route de Valaury, 83210 Solliès-Toucas. Modification au RCS d' Auxerre

AL894025454

DOMAINE DES TERRES BRULEES

EURL en liquidation au capital de 700 ? Siège social : 99 Route de Bléneau, 89220 Rogny-les-Sept-Écluses 819 347 568 RCS d' Auxerre En date du 22/07/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2019. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du T.C. Auxerre. Radiation au RCS d' Auxerre

AL894025459

JL SOFT DESIGN

EURL en dissolution au capital de 100 €
12 Rue de Cudot 89330 VERLIN
827 808 486 RCS Sens

Le 23/09/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme BOISSEAU Lola, 12 rue de Cudot 89330 Verlin et fixé le siège du liquidateur au siège social.

Modification au RCS de Sens

AL894025460

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L2 CONSULTING
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 53 rue Théodore de Bèze,
89000 AUXERRE
833 170 855 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 10 septembre 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Lucie LE GLOANEC, demeurant 53 rue Théodore de Bèze - 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL894025466

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 13/09/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : EMS ELECTRONICS Capital : 100€ Siège social : 9 place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre Objet : commerce d'équipements automobiles, création et modification de fichiers binaires, conseil et analyse en électronique automobile. Durée : 99 ans. Président : M. Leroy Theo demeurant 22 rue des Alouettes 89100 Soucy Les actions sont librement négociables. Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix. RCS : Auxerre.

AL894025379

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

Etude de Maîtres
Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE
(Yonne), 18-20 Boulevard
du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Vincent VILLECOURT , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 23 septembre 2019 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Associé :

Monsieur Benjamin Bruno GAGNE, demeurant à BASSOU (89400) 15 grande rue, Célibataire.

Objet :Polissage sur métaux, assemblage, soudure et pose de panneaux photovoltaïques sans effectuer les branchements.

Dénomination : MAT OU BRILLANT

Siège social : HERY (89550), 6 rue de l'Eglise.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social fixé à la somme de CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR), divisé en 500 parts de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 500 attribuées à l'associé unique.

Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

L'exercice social commence le PREMIER OCTOBRE et se termine le TRENTE SEPTEMBRE de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

AL894025385

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société suivant statuts constitutifs en date du 16 septembre 2019 présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : TURNY Bâtiment FORME : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle SIEGE SOCIAL : 8, route des Carbiers 89570 TURNY OBJET : La Société a pour objet en

France et à l'étranger : Tous travaux de maçonnerie, de ravalement, de couverture, de zinguerie pour la construction, la rénovation de bâtiments associés avec le carrelage, la peinture, la plâtrerie et travaux connexes, ainsi que la vente de tous matériaux se rapportant à cette activité. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant et contribuant à la réalisation de cet objet. DUREE : 99 années. CAPITAL : 1 000 (Cinq Mille) euros GERANCE : Sonia BARBOSA DE SOUSA demeurant 8, route des Carbiers 89 570 TURNY IMMATRICULATION au RCS de SENS (89). Pour Avis,

AL894025386

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : « N.S. AUTO ».

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 500 €uros

Siège social : 9 rue Arnold Marty à Saint-Georges-sur-Baulche 89000

Objet social :

Achat et vente de véhicules automobiles d'occasion,

Achat et vente au détail pièces détachées automobiles neuves et occasions, tous accessoires matériels produits se rapportant à l'automobile,

La réparation de tous véhicules neufs ou anciens,

Electricité auto

Lavage

Dépannage

Réparation et vente de pneus

et plus généralement, toutes opérations industrielle, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, nationales ou internationales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Présidence : GHILMANE Abdelkabir,

Associé : GHILMANE Abdelkabir, demeurant 13, bis rue du 14 Juillet à AUXERRE 89000

Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894025406

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 25 Septembre 2019, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : COURTAUX Chauffage

Capital : 34 700 euros

Siège : 73, chemin Bouffaut – 89000 AUXERRE

Objet : Plomberie-chauffage et tous travaux similaires ou connexes pouvant se rattacher à l'objet social directement ou indirectement.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Cession d'actions : elles sont soumises à agrément préalable.

Président : COURTAUX Julien – 6, avenue Jean Jaurès – 89400 MIGENNES

Immatriculation au RCS d'AUXERRE et au RM de l'YONNE.

Pour avis, le représentant légal.

AL894025411

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière - DENOMINATION : MILE

BLANCHE - SIEGE SOCIAL : 20 voie Impériale - NANGIS 89290

QUENNE - OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, - DUREE : 99 années - CAPITAL : 1.000 euros en numéraire - GERANCE :Chantal MIGUAISE demeurant 20 voie Impériale - NANGIS 89290 QUENNE - CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale

extraordinaire des associés. IMMATRICULATION au RCS de AUXERRE. Pour avis,

AL894025414

FIDAL

FIDAL
Société d'Avocats
340 Rue Alexis de Tocqueville
50008 SAINT-LO Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CAP IMMO

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 15.000 euros

Siège social : 25 Rue des Isles – ZA Terres du Canada 89470 MONETEAU

Objet : L'acquisition et l'exploitation de tous immeubles, toutes activités liées à la logistique.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

Transmission d'actions : la cession d'action même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.

Président unique : Monsieur Christophe CHARBONNIER, demeurant à VAUX (89290) – 30, Route de la Cour Barrée.

Commissaire aux comptes titulaire : La société AUDIT EXPERTISES 6 Le Haut Quesnoy – 50600 SAINT-MARTIN DES CHAMPS

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE

POUR AVIS

AL894025415

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 25.9.2019, il a été constitué une SASU dénommée : AUX DELICES. Capital : 200€. Siège : 3 Rue D'Eckmuhl, 89000 Auxerre. Objet : restauration type rapide. Durée : 99 ans. Président : Mr KAMIL FAISSAL, 32 Bd De Verdun, 89000 Auxerre, pour une durée indéterminée. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL894025416

Notaires

Me Marc GANDRE
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas 89700 TONNERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marc GANDRE, Notaire à TONNERRE, le 28 Aout 2019, a été constitué un Groupement foncier Agricole dénommé «GFA DOMAINE DE BLANCHOT»

Siège social : FYE (89800), 10 rue de Brechain.

Objet social : propriété, jouissance et administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.

Capital social : QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €), divisé en 150 parts sociales de CENT EUROS (100,00 €) chacune numérotées 1 à 150.

Apport en numéraire à concurrence de CINQ CENT EUROS (500,00 €)

Apport en nature d'un bien situé à CHABLIS (89800) à concurrence de QUATORZE MILLE CINQ CENT EUROS (14.500,00 €).

Gérance assurée par : Monsieur Jacques Paul LANIER, demeurant à FYE (89800), 10 rue de Brechain, né à VARENNES (89144), le 24 novembre 1936.

Pour insertion

Me Marc GANDRE

AL894025418

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2019 il a été constitué une SAS dénommée:

COIFFEUR MESSIEURS MOH

Siège social : 71 , RUE DE PARIS 89000 AUXERRE. Capital : 1.000€. Objet : L'exploitation d'un salon de coiffure mixte, achat et vente de produits rattachant à la coiffure. Président : M YAKHLEF AHMED, RUE MAXILIEN ROBESPIERRE 89400 MIGENNES Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894025421

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SUBLIGNY du 26 septembre

2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : COP'PAYSAGE

Siège social : 6 rue Aristide Bruant, 89100 SUBLIGNY

Objet social : La société a pour objet, pour les particuliers et les professionnels :

- création et aménagement d'espaces verts, parcs et jardins
- entretien d'espaces verts, parcs et jardins
- paysagiste
- petits travaux de maçonnerie
- application de produits phytopharmaceutiques
- sous-traitance pour des coopératives de service à la personne

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Anthony COPPIN, demeurant 6 rue Aristide Bruant 89100 SUBLIGNY, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

La Gérance.

AL894025430

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26/09/2019, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : YARAS

Capital : 160 €, divisé en 16 parts de 10 €.

Siège social : 27 Route Nationale 6 – 89290 CHAMPS SUR YONNE

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Durée : 99 ans.

Gérant : Mr YARAS Burak demeurant à AUXERRE(89000), 9 Rue Renoir.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL894025433

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18/09/19, à TONNERRE.

Dénomination : APEX SERVICES.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : Z.I.de Vauplaine, Route de Tanlay, 89700, Tonnerre.

Objet : dans tous les domaines du froid, du chauffage et de la climatisation, ou tout autre domaine ou un échange thermique existe, ainsi que dans tous les domaines et activités connexes : - la maintenance, l'entretien, la réparation ainsi que toutes opérations de services après-vente et d'assistance sur tous produits, machines ou chose,

Durée de la société : 99 ans année(s).

Capital social fixe : 50.000 euros

Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

La demande d'agrément est notifiée au président qui dispose de 3 mois pour demander l'agrément de la cession à l'AG. La cession doit être réalisée dans les 30 jours.

Les cessions entre associés, entre ascendant descendant et conjoint et apports à société contrôlée sont libres..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Est nommé président: SAS APEX INC. au capital 127.500 €, siège social: route de Tanlay 89700 TONNERRE, RCS 851 519 108 immatriculation: RCS d'AUXERRE

Pour avis,

AL894025434

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/09/2019, il a été constitué une SAS dénommée :

AIRLY

Siège social : Pépinière d'entreprises avenue de Sully prolongée, 89300 JOIGNY

Capital : 1.000€

Objet : La conception, la fabrication, la vente et la location de matériel et de solutions de paiement .

Président : Mme Qianru LIU, 3 rue Cartault, 92800 PUTEAUX.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de

l'immatriculation au RCS de SENS

AL894025437

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/09/2019 il a été constitué une SAS dénommée:

LE RELAIS DE FORTERRE

Siège social : 8 PLACE DE VERDUN 89560 TAINGY. Capital : 3.000€. Objet : BAR/RESTAURANT/EPICERIE/DEPOT DE PAIN/RELAIS POSTE/PLATS A EMPORTER. Président : Mme BARA RACHEL, 8 PLACE DE VERDUN 89560 TAINGY. Directeur Général : M ROLANDEAU MAXIME, 8 PLACE DE VERDUN 89560 TAINGY. Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894025463



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1547
VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

Semer aujourd'hui l'agriculture de demain

Avec une démarche de diversification très poussée, en valorisant l'ensemble de sa production et en distribuant en direct, Stéphan Charmasson installé en Arles à l'entrée du Parc Naturel Régional de Camargue a développé un modèle économique, à l'image de sa vision de l'agriculture biologique.



Stéphan Charmasson dans un verger de Chantecler où la gestion de l'enherbement fait partie des méthodes de base pour contrôler les ravageurs.

Comme beaucoup d'agriculteurs, Stéphan Charmasson n'a pas toujours été dans le bio. Durant de nombreuses années, ce chimiste de formation a d'abord produit des pommes en agriculture raisonnée sur une vingtaine d'hectares. Dans le delta du Rhône où il est installé depuis plus de 20 ans, il a converti ses pommiers en 2009. En développant de nombreuses variétés – jusqu'à 25 à l'heure actuelle – il a aussi progressivement étendu ses vergers. Il est aujourd'hui à la tête d'une exploitation arboricole de 60 hectares. La pomme reste sa principale production, mais il a depuis engagé une démarche de diversification significative de sa production fruitière. Ces dernières années, des parcelles de kiwi, grenade, kaki et baies de goji toujours en bio ont aussi pris leur place. Et ce n'est pas fini.

En coopérative à l'époque, il maîtrise aujourd'hui la production, le stockage et la commercialisation de ses produits, en frais et transformés.

Valoriser toute la production

Car sur le Mas Daussan, rien ne se perd. « *Deuxième et troisième choix, tout ce qui n'est pas valorisé en frais, les pommes abîmées, les grenades fendues, les baies de goji abîmées… sont transformées en jus, compotes, cidre, etc., via des opérateurs les plus locaux possible avec lesquels des partenariats sont engagés* », explique Stéphan Charmasson. Privilégiant les circuits courts et la filière bio spécialisée, l'arboriculteur propose une soixantaine de produits, commercialisés sous la marque du Mas Daussan. Cette orientation lui a permis de diversifier son offre, de répondre à une demande variée tout en continuant de valoriser le frais qui représente toujours 80 % de sa production totale. En s'attachant à réduire au maximum les intermédiaires, pour être au plus proche des consommateurs et capter le maximum de marge, il a toujours réinvesti sur son exploitation. Pour l'arboriculteur, le bio n'est pas une finalité, mais « *une démarche logique quand on est agriculteur, et que l'on prend conscience de l'intérêt d'utiliser la nature pour travailler avec elle* ».

Vers une agriculture plus nourricière tournée vers le local

Si son exploitation et sa structure commerciale ont changé d'échelle au fil des années, ce n'est certainement pas par opportunisme économique. Il cherche avant tout à développer une agriculture plus nourricière, qui réponde à une demande locale. « *Quand on plante un arbre, on se projette sur dix ans. Et c'est avec cette vision que je regarde l'avenir des productions pérennes que je souhaite proposer, et développer, sur le territoire camarguais* », explique Stéphan Charmasson. Il y a quatre ans, il a emprunté aussi la voie de la biodynamie, convaincu que les techniques de production du référentiel Demeter, basées sur la dynamisation du sol et le renforcement du végétal, étaient tout à fait accessibles à une structure de la dimension de son exploitation. « *Produire en biodynamie, c'est faire appel à toutes les méthodes qui permettent une meilleure compréhension du végétal. Cela passe par des préparations, pour que le sol fonctionne plus ou moins en autonomie et que la minéralisation se fasse naturellement. Ces préparations permettent que la dynamisation des microorganismes soit active, et que le végétal soit plus résistant aux agresseurs* », observe l'arboriculteur.

Les mêmes rendements qu'il y a 10 ans

Il explique parvenir aujourd'hui dans ses vergers aux mêmes rendements qui étaient les siens en conventionnel, il y a dix ans. Il est certain que, pour lutter contre les bioagresseurs, les moyens ne sont pas non plus les mêmes qu'à l'époque. S'il estime que « *les choix variétaux sont importants, la technicité accessible aux arboriculteurs bio a aussi énormément évolué. C'est d'ailleurs ce qui permettra à l'agriculture biologique de devenir un standard* ». Suivi par le GRCeta de Basse Durance, il a équipé ses vergers de filets climatiques Alt'carpo et s'emploie à maintenir un équilibre permanent entre ravageurs et prédateurs. « *On utilise aussi des essences de plantes, des molécules naturelles, des produits de biocontrôle pour réguler la nature. Parce l'agriculture biologique, c'est aussi de la chimie avec ses argiles, savons, etc.* », relève-t-il. Pour le futur, Stéphan sait où il veut aller. Encore absent sur les fruits à noyaux, il a planté par exemple cette année de la pêche pavie et veut continuer à développer d'autres niches. « *J'ai déjà quelques amandiers qui vont rentrer en production et, cet hiver, je plante de la pistache. J'aimerais être plus représentatif de l'ensemble de productions arboricoles que l'on peut faire dans la région* », raisonne-t-il. À titre expérimental, il conduit des essais en poivre, en jujube, nèfle, en caroubier, en mûrier, et…en feijoa ! Tout un verger de collection qu'il explore et sur lequel il travaille pour le futur afin d'acquérir de l'expérience.

EMMANUEL DELARUE



Une préparation à base de bouse de corne de vache destinée à dynamiser le fonctionnement du sol au printemps.



Les baies de goji, ici conditionnées en barquette, font partie des super aliments sur lesquels s'oriente Stephan Charmasson depuis quelques années.

Une démarche globale saluée

Le Salon Tech&Bio a souhaité mettre à l'honneur des agriculteurs qui se démarquent par leur savoir-faire, leurs résultats technico-économiques et socio-environnementaux avec les « Talents Tech&Bio de la performance durable ». Stéphan Charmasson fait partie, cette année, des 15 lauréats. Pour le Mas Daussan, la distinction vient récompenser une démarche globale, notamment celle d'une exploitation qui a su développer un modèle s'appuyant sur un savoir-faire éprouvé, une grande diversification de la production et une maîtrise commerciale de la totalité de celle-ci. Tout en étant tourné vers les circuits courts. E.D